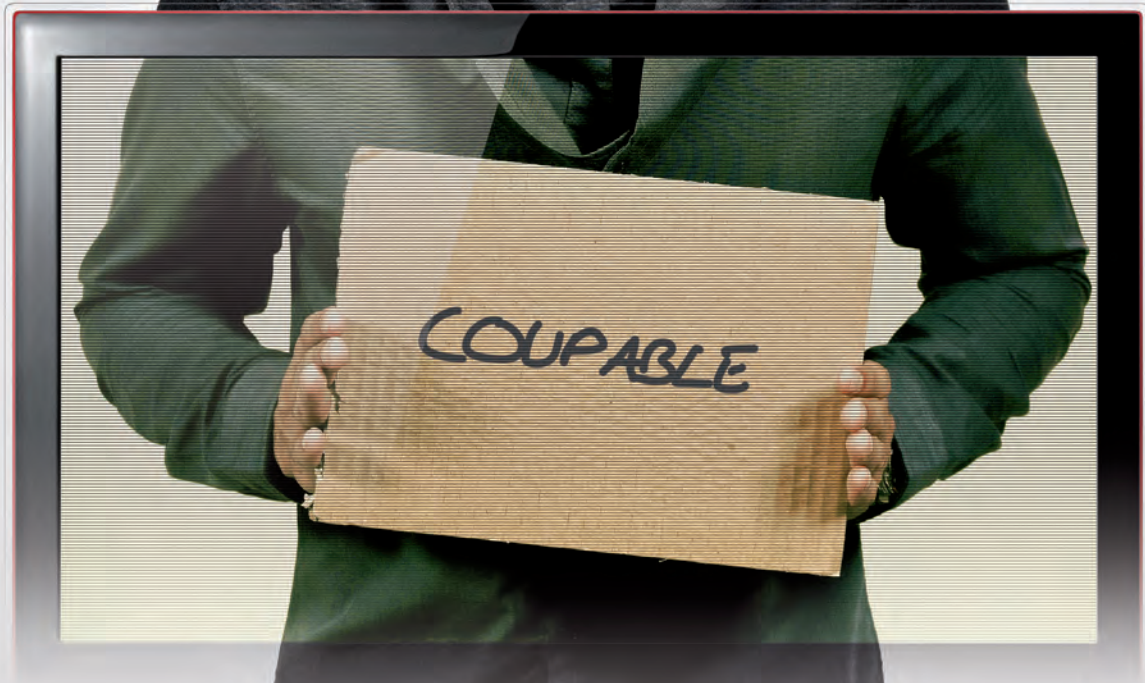


ProAsile

LA REVUE DE
FRANCE TERRE D'ASILE
NUMÉRO SPÉCIAL / 23

**CHANGER DE
SUR LES**

**REGARD
MIGRATIONS**





ProAsile

France terre d'asile

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral du 19 février 1993

FONDATEURS : Abbé GLASBERG,
Docteur Gérold de WANGEN, Pasteur Jacques BEAUMONT

Président : Jacques RIBS
Secrétaire générale : Jacqueline BENASSAYAG
Trésorier : Alain CLEAC'H

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Dominique ATTIAS,
Jean-Pierre BAYOUMEU, Jacqueline BENASSAYAG, Serge
BLISKO, Stéphane BONIFASSI, Jean-Baptiste CESSAC,
Jacqueline COSTA-LÂSCOUX, Georges DAGHER, Paulette
DECRAENE, Patrick DENELE, François-Xavier DESJARDINS,
Patrice FINEL, Jean-Luc GONNEAU, Jean-Pierre
LE BONHOMME, Luc MAINGUY, Michèle PAUCO, Serge
PORTELLI, Nicole QUESTIAUX, Michel RAIMBAUD, Jacques
RIBS, Frédéric TIBERGHEN, Philippe WAQUET, Catherine
WIHTOL de WENDEN, Iraj ZIAI

COMITÉ D'HONNEUR : Jacques CHATAGNER †, Roger
ETCHEGARAY, Gérard FROMANGER, Stéphane HESSEL †,
Ivor JACKSON, François JACOB, Gilbert JAEGER †, Jean
LACOUTURE, René LENOIR, Gérard MOREAU, Olivier PHILIP,
Edgard PISANI, REZA, André ROUSSEL, Bernard STASI †,
Jacques STEWART, Evelyne SEULLEROT, Cécile VALETTE-
ELUARD, Sylviane de WANGEN

Directeur général : Pierre HENRY

Directeur de publication : Jacques RIBS

Rédacteur en chef : Pierre HENRY

Comité de rédaction : Coline CARTERON,
Yaye Ndiemé DIENG, Clotilde GINER, Christophe HARRISON,
Brigitte MARTINEZ, Elodie SOULARD, Matthieu TARDIS

Maquette : Julien RIOU

Impression : ENCRE NOUS

Supplément à l'Observatoire de France terre d'asile

France terre d'asile

24, rue Marc Seguin
75018 PARIS

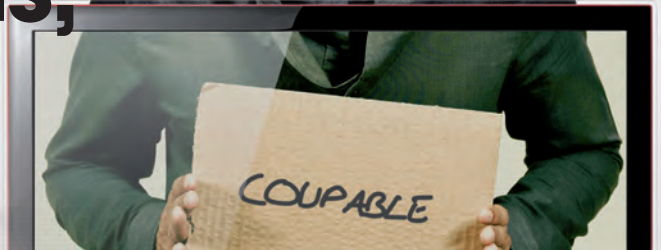
Tél. : 01.53.04.39.99.

Fax. : 01.53.04.02.40.

E-mail : infos@france-terre-asile.org

<http://www.france-terre-asile.org>

Nouveaux regards, nouveaux défis



Cette année encore, avec ce nouveau numéro de Pro Asile, nous poursuivons deux des objectifs qui animent le quotidien de France terre d'asile : décrypter le phénomène complexe que sont les migrations afin de contribuer à leur dédiabolisation auprès du plus grand nombre - c'est un combat contre l'ignorance et son corollaire, la xénophobie, plus que jamais nécessaire à mener en période de crise économique - face à la montée des populismes, et continuer à nous affirmer en tant que force de proposition quand il s'agit de réformer des politiques publiques touchant à l'ensemble du champ migratoire.

Ouvrir nos colonnes à de nombreux experts de la pensée migratoire, à leurs analyses pertinentes, aux solutions concrètes pour que la France perpétue, dans la dignité et à coût égal, sa longue tradition d'asile et sache tirer profit de manière équilibrée des migrations de savoir ou puisse se donner les moyens de favoriser un « vivre ensemble » aujourd'hui malmené, c'est permettre à la réflexion de s'imposer comme une matière vivante quand beaucoup la souhaite éteinte, endormie tant elle est délicate et polémique.

Comment se passer de la réflexion quand la mobilité internationale a, en quelques années, aussi profondément changé de visage ? Et quelles conséquences en tirer ? Les femmes font désormais partie, à part égale des hommes, d'un ballet migratoire mondial en pleine mutation. Un ballet cependant limité car la règle pour la population mondiale est d'abord celle de la sédentarité, puis celle de la proximité. L'Europe a cessé d'être la terre d'accueil qu'elle était presque exclusivement par le passé, pour devenir aussi terre de départ et de circulation.

Quant au passage à l'ère du numérique, son influence sur le statut du migrant est notable : désormais « connecté », il tisse de nouveaux liens avec sa communauté d'origine comme avec sa société d'accueil. Cette prothèse informatique est-elle de nature à permettre que la page se tourne sur « l'ère du migrant déraciné » et d'une certaine manière sur la « double absence » chère au sociologue Abdelmalek Sayad ? En évoluant, le profil du migrant change la donne de la mobilité internationale : les grands pays industriels se disputent aujourd'hui la compétence des migrants qualifiés dont le nombre a progressé de 50 % en vingt ans quand le « marché » mondial des étudiants internationaux ne dépasse pas les cinq millions d'individus.

C'est ainsi qu'une fois de plus, les idées reçues comme celle de l'accueil de « toute la misère du monde » par les pays de l'OCDE, ou celle du poids de l'immigration dans la percée du chômage, se trouvent vite déconstruites au regard des nouvelles réalités des migrations internationales. Mais si l'apport des scientifiques permet de lutter contre les préjugés, la connaissance doit passer par l'école. À l'institution d'être en première ligne dans la transmission de l'histoire de l'immigration qui n'est pas seulement l'histoire des immigrés, mais celle de la société française toute entière.

On le voit, un long chemin reste à parcourir pour « *changer le regard sur les migrations* » et c'est pourquoi nous remercions nos contributeurs d'apporter les éléments à même de réanimer un débat public aujourd'hui paralysé, tant l'instrumentalisation du phénomène migratoire dissuade d'ouvrir le dialogue. Il doit pourtant l'être. À nos hommes et à nos femmes politiques, qui portent la responsabilité de la perception des migrations en France et en Europe, de faire preuve de courage en le relançant et en cessant de mener des politiques défensives, méfiantes, et en contradiction avec nos valeurs. Puisse cette contribution collective les y encourager.

Jacques RIBS et Pierre HENRY, Président et Directeur général de France terre d'asile

SOMMAIRE



Credits photo : © IOM (2009)

3 EDITO - Jacques RIBS et Pierre HENRY

PARTIE 1 / LES NOUVELLES FACETTES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

- 6** L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ET LES MIGRANTS :
QUEL IMPACT SUR LA FAÇON D'ENVISAGER ET DE PENSER LES MIGRATIONS ? - Dana DIMINESCU
- 10** LE RÔLE DES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LE PROCESSUS MIGRATOIRE - Sónia PEREIRA et Masja VAN MEETEREN
- 14** L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE ET LES POLITIQUES MIGRATOIRES :
LA FRANCE PEUT MIEUX FAIRE - Entretien avec E.M. MOUHOUD
- 18** L'EUROPE, TERRE DE MOBILITÉ ET D'ÉMIGRATION ? - Catherine WIHTOL de WENDEN
- 22** LES MIGRATIONS FÉMININES : UN NOUVEAU DÉFI POUR REPENSER LES POLITIQUES MIGRATOIRES ET
FAVORISER LEUR CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT - Gloria MORENO-FONTES CHAMMARTIN

14
L'ÉCONOMIE DE LA
CONNAISSANCE
ET LES POLITIQUES
MIGRATOIRES :
LA FRANCE PEUT
MIEUX FAIRE

PARTIE 2 / RENFORCER LA POLITIQUE D'ASILE

- 26** DADAAB : VINGT ANS D'INTERVENTION À COURT TERME - Andreas KAMM
- 30** LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ASILE À L'ÉPREUVE DE LA CRISE
Entretien avec Sylvie GUILLAUME
- 34** RÉFORMER LES CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT D'ASILE, UNE URGENCE ET UNE NÉCESSITÉ
Pierre HENRY



26

**DADAAB :
VINGT ANS
D'INTERVENTION
À COURT TERME**

PARTIE 3 / RECONSTRUIRE LE VIVRE ENSEMBLE, UN IMPÉRATIF COMMUN

- 38** LA MARCHÉ DES « BEURS » : QUEL BILAN TRENTE ANS APRÈS ? - Entretien avec Pascal BLANCHARD
- 43** LES NOUVEAUX OUTILS D'UNE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Mehdi Thomas ALLAL
- 46** ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE :
POUR UNE POLITIQUE DE TRANSPARENCE SOUS L'ÉGIDE DU PARLEMENT - Matthieu TARDIS



38

**LA MARCHÉ
DES « BEURS » :
QUEL BILAN TRENTE
ANS APRÈS ?**

PARTIE 4 / LES MIGRATIONS EN DÉBAT

- 50** MIGRATION ET DISCOURS POLITIQUE : L'AUTISME EUROPÉEN - Entretien avec Dominique WOLTON
- 53** L'IMMIGRATION : REMÈDE MIRACLE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ? - Xavier CHOJNICKI
- 56** COMMENT ENSEIGNER LES MIGRATIONS ? - Benoit FALAIZE



56

**COMMENT ENSEIGNER
LES MIGRATIONS ?**

- 60** COLLECTION LES CAHIERS DU SOCIAL
- 61** ARTICLES DÉJÀ PARUS
- 62** LES MIGRATIONS DANS LE TEXTE ET PAR L'IMAGE

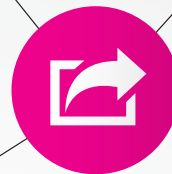


L'ère du numérique et les migrants

 Dana DIMINESCU | Telecom Paristech/FMSH

L'ère du numérique et les migrants

Dana DIMINESCU Telecom Paristech/FMSH



L'apparition et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à l'origine de nombreuses transformations à travers le monde, ont également significativement impacté la vie des migrants. Téléphone mobile, internet, réseaux sociaux sont devenus les instruments d'un nouveau lien entre le migrant et sa communauté d'origine mais aussi sa société d'accueil. Nous passons ainsi de « l'ère du migrant déraciné » à celle du « migrant connecté ».

Il y a dix ans, en 2003, nous avons fondé à la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) un programme de recherche dédié à l'étude des migrations et des migrants en relation avec le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Nous sommes partis de l'observation, issue de nos terrains d'enquête, que les TIC ont indiscutablement apporté au monde migrant un support très précieux pour satisfaire cette *compulsion de proximité, ce besoin obsessif d'approcher le lointain* dont chaque migrant fait l'expérience. Nous avons aussi remarqué que le support des TIC est un dispositif sociotechnique qui se déploie en réseaux et peut servir et/ou augmenter une forme de fonctionnement sociétal en réseau, par essence, spécifique aux diasporas et qui se manifeste sur la Toile par différentes formes de présence.

« Ici et maintenant », cet attribut majeur de la société globale, cette promesse des technologies de l'information et de communication (qui sont programmées pour produire une téléaction immédiate, une téléprésence instantanée) questionne plus que jamais la figure du migrant, traditionnellement attaché au « *ni ici, ni là-bas* ».

Il s'agit d'une transformation historique et sociologique complexe, car les TIC ne touchent pas seulement à la communication qui supplée l'absence, mais également à tous les aspects de la vie du migrant. Ainsi, le projet de départ est construit non plus à travers les récits d'anciens qui reviennent au pays, mais souvent après une bonne recherche sur Google. Le voyage pour la majorité est équipé. À la frontière, ils passent d'abord comme ils le disent : « par l'écran » - par la frontière informatique - bien avant de franchir la frontière géographique. Les centres d'enfermement pour les sans papiers ne sont pas seulement des prisons

physiques mais ont également des murs numériques : c'est le cas du SIS (Système d'Information Schengen), ou d'autres fichiers d'enregistrement des étrangers. Les passeurs, eux aussi, se sont adaptés à cet environnement digital, et proposent des solutions de passage « par l'écran » et des stratagèmes pour « être (ou redevenir) propre » dans l'ordinateur. À l'arrivée dans le pays de destination, le téléphone mobile est devenu un impératif pour trouver un travail mais aussi pour « rester connecté » et rassurer la famille restée sur place. On note que le téléphone mobile a apporté un assouplissement incontestable des contraintes spécifiques rencontrées par une population migrante sans papiers et souvent sans domicile fixe. Son accès généralisé est devenu particulièrement significatif. Dans les sociétés d'accueil, ce support technique a généré l'apparition de différents mécanismes d'intégration sociale spontanés, multiples et individuels qui ont suppléé d'une manière informelle le dispositif de l'intégration institutionnelle. Les conversations par Skype et les plateformes sociales telles que Facebook, RenRen, VKontakte, sont entrées dans le quotidien des migrants, et ont transformé le lien à distance : désormais il ne s'agit plus d'une brève communication épisodique, mais d'une manière de vivre ensemble à distance.

Un autre changement majeur, intervenu depuis les années 80, dans le domaine des diasporas tient à la multiplication des communautés en dispersion dans l'espace physique et à leurs nouvelles formes de regroupement, d'action et d'occupation des territoires numériques¹. Soulignons que le web est un environnement particulièrement pertinent pour les diasporas, car interrelationnel, interactif et transnational par essence. Et il a été dès le début investi par les diasporas.

¹ Voir : www.ediasporas.fr

L'ère du numérique et les migrants

Dana DIMINESCU | Telecom Paristech/FMSH

En tant qu'instrument majeur de circulation de l'information et de liberté d'expression, Internet offre aux communautés dispersées un nouveau lieu de communication alternative, de représentation et d'action permettant le développement d'expressions identitaires diverses. Ainsi que le signalent les premières recherches, les chercheurs et ingénieurs migrants sont à l'origine de l'occupation du web par des groupes diasporiques. Ces réseaux de personnes hautement qualifiées (basées à l'extérieur de leur pays, et se réclamant d'un lieu originaire identitaire), ont joué de leurs compétences techniques et scientifiques comme de leur dispersion planétaire pour s'installer sur le web. Partant souvent du simple projet de construire un modèle d'entreprise web à succès², leurs sites sont devenus de vrais catalyseurs et des incubateurs pour diverses diasporas : ce qui était à l'origine un réseau personnel de relations devient par la suite une entreprise à caractère ethnique, ou encore un parti politique ou une association, etc. Les réseaux de migrants hautement qualifiés, désormais appelés « *knowledge diasporas* », font également évoluer les politiques de développement : la circulation des connaissances via des plateformes sociales adaptées au monde³ est de plus en plus mise en avant, au détriment du rapatriement du migrant.

Ainsi par exemple, ces dix dernières années nous avons vu apparaître des dizaines de sites de rencontres fondés sur une base ethnique. Ce web matrimonial des migrants donne naissance à une forme inédite de regroupement familial et de commerce ethnique, posant l'égalité « faire du commerce » = « faire du réseau » = « naviguer, bouger, migrer »⁴.

² « *a successful Net-based business model* »

³ <http://www.cidestal.com/>

⁴ Diminescu D., Renault M., "The matrimonial web of migrants: the economics of profiling as a new form of ethnic business", in *Social Science Information*, vol 50 n° 3&4, sept/dec 2011.

« En tant qu'instrument majeur de circulation de l'information et de liberté d'expression, Internet offre aux communautés dispersées un nouveau lieu de communication alternative, de représentation et d'action permettant le développement d'expressions identitaires diverses. »

Toujours dans le domaine de l'économie des migrants, on note des changements majeurs dans le domaine des transferts de fonds. En lançant, le 12 février 2005, au congrès de Barcelone, le programme « système mondial de transferts de fonds utilisant les téléphones portables au profit des travailleurs migrants et des personnes démunies »⁵, l'Association GSM⁶ a opéré une mutation radicale dans le champ des transferts d'argent des migrants. Ce programme⁷ est né d'un constat empirique : si les migrants et leurs familles sont bien connectés via les réseaux mobiles qui couvrent plus de 80 % de la population du monde, ils sont peu bancarisés. Depuis ce programme, de multiples projets ont été lancés à l'initiative de certains Etats, comme les Philippines, où le transfert d'argent par téléphone est devenu une politique d'Etat, et a entraîné la naissance de nombreuses entreprises innovantes. Ces initiatives font coïncider les corridors bancaires et les corridors de communication. Les entretiens que nous avons conduit montrent que les technologies de téléphonie mobile permettent

⁵ « Global Money Transfer Pilot Uses Mobile To Benefit Migrant Workers And The Unbanked »

⁶ L'Association GSM est un organisme mondial qui réunit près de 800 opérateurs de téléphonie mobile GSM implantés dans 219 pays à travers le monde et qui est soutenu par plus de 200 fabricants et fournisseurs appartenant à l'écosystème du mobile.

⁷ Le programme est mené par un groupe de 19 opérateurs mobiles implantés dans plus de 100 pays (et représentant plus de 600 millions de clients) en association avec certaines banques commerciales et MasterCard.

une autonomie plébiscitée par les enquêtés quels que soient leurs origines ou leurs traits particuliers⁸. Cette pulsion vers l'autonomie est évoquée d'une manière explicite : « être le maître de son avoir ailleurs » ou « donner aux siens mais aussi garder pour soi-même ». En favorisant l'accessibilité des lieux et l'action à distance, les TIC offrent une opportunité sans précédent dans les sociétés des migrants pour développer des stratégies individuelles jusque-là indétectables, car inhibées par le poids des décisions collectives. Le migrant, habituellement surexposé aux devoirs de solidarité, peut aujourd'hui mieux gérer ses ressources et aussi, implicitement, son rapport aux lieux et aux autres.

Jusqu'à récemment, la définition du migrant faisait référence à une série de ruptures et d'oppositions inhérentes à son destin et qui ont été constamment mises en avant comme un principe organisateur de toute une réflexion théorique sur les populations en mouvement. Nous pensons notamment aux thèses de la « *double absence* » : « la science de l'émigration est une "science de l'absence" et des absents », nous dit Abdelmalek Sayad⁹.

⁸ Diminescu D., Bounie D. François A., "Une analyse socio-économique des transferts d'argent des migrants par téléphone", in *Réseaux* n° 159, 2010, pp : 91-111

⁹ Sayad Abdelmalek, « Le phénomène migratoire, une relation de domination », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XX, CNRS, 1981, p. 365-406, repris sous le titre « Une relation de domination » in Sayad (Abdelmalek), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, p. 173-198, citation p. 184.



Cette citation résume bien l'éthos de tout un siècle de littérature au sujet des migrations. Ce sentiment d'authenticité perdue et de modernité inachevée, qu'Abdemalek Sayad laisse entendre quand il parle de la double absence, fut sans nul doute vrai par le passé. Mais il nous semble que cette vision ne peut plus rendre compte des transformations du rapport des migrants à l'espace et au lien, à une société qui vit à l'heure de la mobilité généralisée, et à un environnement « augmenté » par

les technologies de communication et de l'information. Le déraciné, en tant que figure paradigmatique du monde migrant, s'éloigne et fait place à une autre figure, encore mal définie mais dont on reconnaît qu'elle correspond à celle d'un migrant connecté qui œuvre plutôt *dans une logique de présence*. On peut s'accorder avec Christian Licoppe¹⁰ qui, dans la tradition de la

10 Christian Licoppe, Les formes de la présence, in *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 1/2012, p.2/17, <http://rfsic.revues.org/142>

pensée pragmatique, propose que : « Être présent, (...) est un travail, qui repose sur des compétences, des dispositions et des dispositifs, des ressources et des contraintes pour affecter et être affecté par les situations ». Et nous pouvons ainsi conclure que pour beaucoup des migrants, l'impératif d'être présents « ici et là-bas » est devenu un deuxième travail. C'est cette transformation précisément qu'apporte avec lui l'âge numérique dans le monde des migrations. ■

Taux d'abonnement à un téléphone mobile par pays pour 100 habitants



Source : base de données 2012 de l'Union internationale des télécommunications

10 pays au taux d'abonnement les plus élevés

KOWEIT	191,11
GABON	187,36
PANAMA	186,73
ARABIE SAOUDITE	184,68

RUSSIE	183,52
OMAN	181,73
KAZAKHSTAN	175,39
FINLANDE	172,51
EMIRATS ARABES UNIS	169,94
AUTRICHE	161,21

10 pays au taux d'abonnement les plus faibles

MALAWI	27,83
BURUNDI	25,68
ETHIOPIE	23,72
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	23,39

SOUDAN DU SUD	18,82
CUBA	14,95
MYANMAR	11,16
CORÉE DU NORD	6,92
SOMALIE	6,72
ERYTHRÉE	5,47

Le rôle des réseaux sociaux dans le processus migratoire



Sónia PEREIRA | Institut de géographie et d'aménagement du territoire de l'université de Lisbonne



Masja VAN MEETEREN | Université Erasme de Rotterdam

Si l'importance des réseaux sociaux dans le processus migratoire est bien établie, l'essor des nouvelles technologies et la diversification des motivations de départ bousculent les schémas traditionnels. À travers l'exemple de la diaspora brésilienne au Portugal et Pays-Bas, les résultats de l'étude¹ réalisée par Sónia Pereira et Masja van Meeteren nous éclairent sur ces nouvelles interactions sociales et les nouvelles manières d'envisager un parcours migratoire².

L'étude des migrations n'est pas dépourvue de travaux de recherche sur le rôle des réseaux sociaux dans la constitution et le maintien de flux migratoires à travers le temps. Ils se sont principalement intéressés aux réseaux familiaux ou communautaires et leur rôle d'intermédiaire entre des lieux d'origine et de destination spécifiques afin d'expliquer les migrations économiques et les réunifications familiales qu'elles impliquent.

Mais aujourd'hui, les flux migratoires sont plus complexes et plus diversifiés comprenant, à côté des travailleurs immigrés, d'autres catégories de migrants. De tels flux migratoires peuvent être difficiles à expliquer en s'appuyant sur les théories basées sur les migrations de travail. Par ailleurs, avec Internet de plus en plus répandu à travers le monde et un accès de plus en plus facilité à toutes sortes d'outils facilitant les migrations, ceux qui souhaitent migrer ont beaucoup plus de sources d'aide et d'information que par le passé. Parallèlement, le type de réseaux sociaux et l'usage que l'on en fait peut différer selon le contexte du pays de destination³. Aussi, ce qui manque aujourd'hui est

une recherche comparative prenant en compte ces facteurs et s'efforçant d'œuvrer pour une théorie plus contextualisée du rôle des réseaux sociaux dans le processus de migration. Dans cet article, nous illustrerons la complexité des flux migratoires en montrant que les migrations de travail constituent une importante part des flux migratoires du Brésil vers le Portugal et les Pays-Bas mais que les autres formes de migration sont aussi importantes. Nous montrerons également que pour les différents types de migration, il y a différents mécanismes d'aide qui entrent en jeu et qu'il est important d'étudier. Nous observons par ailleurs une large gamme d'acteurs qui participent à ces réseaux (les amis, la famille, les institutions, mais aussi les communautés web et les médias sociaux) qui sont situés aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination.

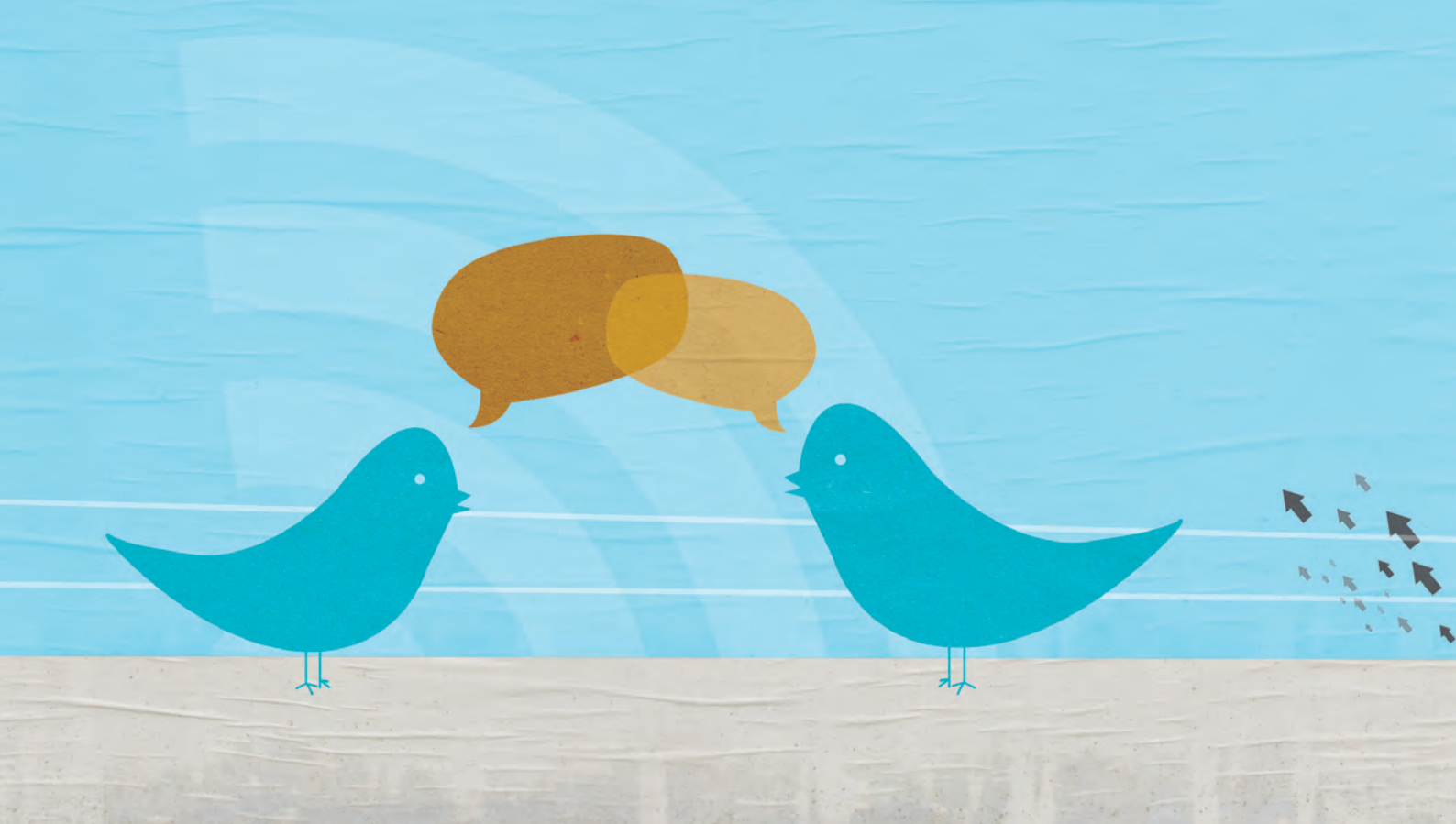
REVISITER LA THÉORIE DES RÉSEAUX SOCIAUX DANS L'ÉTUDE DES MIGRATIONS

Des études empiriques ont montré que grâce aux premiers mouvements migratoires des pionniers, les non

1 Financée par le programme de recherche Norface sur les migrations en Europe - dynamiques sociales, économiques, culturelles et politiques.

2 Les points de vue exprimés dans cet article sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de Norface.

3 Zell, S. et Skop, E. (2011). Social Networks and Selectivity in Brazilian Migration to Japan and the United States. *Population Place and Space*, 17(5), 469-488.



migrants des régions d'origine deviennent connectés aux destinations migratoires. Selon les opportunités, l'attractivité de la destination et l'accès acquis grâce aux réseaux sociaux des migrants précédents, les flux continuent au-delà des pionniers, les migrants précédents servant d'intermédiaires aux familles et amis. Les réseaux migratoires facilitent le déplacement des nouveaux arrivants en leur fournissant de l'information relative à leur nouvelle société d'accueil et de l'aide en matière de logement et d'emploi par exemple.

La façon dont les réseaux de migrants contribuent à réduire les coûts de la migration dans le temps, à réduire la sélectivité et à perpétuer la migration a été bien analysée par la recherche sur les migrations⁴.

La pensée scientifique s'intéressant au rôle des réseaux dans l'accroissement des migrations internationales

4 Massey, D. S., Arango, J., Graeme, H., Kouaouci, A., Pellegrino, A. and Taylor, J. E. (1993). Theories of international migration: a review and appraisal. *Population and Development Review*, 19(3), 431-466; Massey, D., Arango, A., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A. and Taylor, J.E. (1998). *Worlds in motion: understanding international migration at the end of the millennium*. Oxford: Clarendon Press.; Gurak, D. T. and F. Caces (1992). Migration networks and the shaping of migration systems. In M.M. Kritz (Ed) *International Migrations Systems: A Global Approach*. (pp. 150-176). Oxford: Clarendon Press; Fawcett, J. T. (1989). Networks, linkages, and migration Systems. *International Migration Review*, 23(3), 671-680.

« En outre, avec la généralisation de l'utilisation d'Internet, les personnes qui fournissent des informations sur le web peuvent jouer un rôle crucial. Celles-ci ne sont généralement pas situées dans les communautés d'origine et elles ne viennent pas nécessairement de la même ville que les personnes en recherche d'information. »

a été largement influencée par l'étude effectuée par Massey et ses collègues sur les migrations des mexicains aux États-Unis et leur théorie de la « causalité cumulative ». Selon eux, la croissance soutenue des flux migratoires est fortement ancrée dans les réseaux de migrants comme des « ensembles de liens interpersonnels qui lient les migrants, les anciens migrants et non migrants dans les lieux d'origine et de destination à travers des liens de parenté, d'amitié ou de communauté d'origine »⁵. Les critiques récentes de cette approche ont souligné la pertinence des liens au-delà de la parenté, de l'amitié et de la communauté, des liens tels que les employeurs, les agents de l'Etat,

5 Massey, D., Arango, A., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A. and Taylor, J.E. (1998). *Worlds in motion: understanding international migration at the end of the millennium*. Oxford: Clarendon Press.

les trafiquants d'êtres humains et autres agents de migration⁶.

En outre, avec la généralisation de l'utilisation d'Internet, les personnes qui fournissent des informations sur le web peuvent jouer un rôle crucial. Celles-ci ne sont généralement pas situées dans les communautés d'origine et elles ne viennent pas nécessairement de la même ville que les personnes en recherche d'information. À travers Internet, et les divers médias sociaux, les migrants potentiels peuvent entrer en contact avec des migrants qu'ils ne connaissent pas, dans le pays de destination de leur choix.

6 Krissman (2005). Sin coyote ni patrón: Why the "migrant network" fails to explain international migration. *International Migration Review*, 39(1), 4-44.

Le rôle des réseaux sociaux dans le processus migratoire

Sónia PEREIRA et Masja VAN MEETEREN



« Les migrants bénéficient généralement d'un accès aux réseaux sociaux dans le pays de destination. [...] Ceux-ci ne sont pas exclusivement brésiliens mais comprennent aussi des ressortissants du pays de destination »

Par ailleurs, si de nombreuses études ont porté sur le rôle des réseaux sociaux dans les migrations de travail, il n'est pas encore clair dans quelle mesure ils seraient également importants pour expliquer d'autres types de migration, et si oui, en quoi.

Colyer⁷ par exemple montre que la théorie du réseau social ne peut pas expliquer le flux migratoire des demandeurs d'asile. En outre, les mécanismes qui sous-tendent la théorie de la causalité cumulative sont moins susceptibles d'entrer en jeu pour les étudiants ou les migrations liées au mariage. D'autre part,

7 Collyer, M. (2005). When do social networks fail to explain migration? Accounting for the movement of Algerian asylum-seekers to the UK. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31(4), 699-718.

la recherche montre que les politiques migratoires peuvent aussi impacter le rôle que jouent les réseaux sociaux sur des types de migration spécifique (Zell et Skop⁸), et que les réseaux de migrants peuvent être considérablement « genrés⁹ » ? La section suivante tente d'offrir une grille de lecture plus nuancée et contextualisée du rôle des réseaux sociaux dans les projets contemporains de migration.

8 Zeel et Skop, op. cit.

9 Hagan, J. (1998). Social networks, gender and immigrant incorporation: resources and constraints. *American Sociological Review*, 63(1), 55-67.

LIEN ENTRE MOTIVATION DE DÉPART ET USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX

L'étude des flux migratoires en provenance du Brésil vers les Pays-Bas et le Portugal, en raison de leur hétérogénéité, nous permet de voir de plus près les réseaux sociaux impliqués dans la constitution de projets de migration. Nous nous appuyons sur les données obtenues lors d'une enquête (400 personnes au Portugal et 206 aux Pays-Bas) et sur les données tirées d'entretiens qualitatifs (32 personnes au Portugal, 30 aux Pays-Bas, 38 migrants retournés au Brésil et 15 membres de famille de migrants).

On observe dans les deux pays une prédominance des migrations liées au travail (40 % au Portugal, 37 % aux Pays-Bas), mais aussi d'autres motifs de migration pertinents : les études (22 % au Portugal, 20 % aux Pays-Bas), le désir de découvrir la vie et la culture d'un autre pays (19 % au



Cet article se base sur les résultats de l'enquête « stratégies et parcours des migrants brésiliens au Portugal et aux Pays-Bas » menée par Masja van Meeteren et Sónia Pereira.

Pour plus d'informations : http://www.norface-migration.org/publications/uploads/NDP_10_13.pdf

Principales raisons de départ des migrants brésiliens au Portugal et au Pays-Bas

Raison de départ	Portugal	Pays-Bas	Total
Travail	161	76	237
Etudes	87	42	129
Expérience de la vie	76	47	123
Famille	70	41	111
Autre	6	0	6
Total	400	206	606

en nombre de personnes interrogées



Portugal, 23 % aux Pays-Bas) et l'intention de rejoindre les membres de la famille ou d'autres proches (18 % au Portugal, 20 % aux Pays-Bas).

Les migrants bénéficient généralement d'un accès aux réseaux sociaux dans le pays de destination (plus de 80 % des répondants connaissaient déjà quelqu'un dans le pays de destination avant la migration, sauf ceux qui sont venus faire l'expérience de la vie et de la culture aux Pays-Bas). Ceux-ci ne sont pas exclusivement brésiliens mais comprennent aussi des ressortissants du pays de destination, notamment dans certains cas (motifs familiaux ou pour acquérir une expérience de vie aux Pays-Bas). En outre, l'utilisation des réseaux sociaux par les migrants dans leur projet de migration varie selon les raisons qui les poussent à migrer, le pays de destination, et aussi selon le type d'aide ou d'information dont ils ont besoin et les types d'acteurs (personnel et institutionnel) impliqués.

Les migrants brésiliens au Pays-Bas comptent davantage sur l'aide et l'information que ceux au Portugal ; cela résulte probablement d'une plus grande familiarité entre le Brésil et le Portugal. Dans les deux pays, les acteurs institutionnels sont des sources d'information pertinentes et des sources de financement pour les étudiants ainsi que pour ceux qui ont migré pour l'expérience de vie et de la culture à l'étranger, mais elles n'ont pas été jugées pertinentes pour les autres migrants. Pour les étudiants, Internet, les ambassades/consulats et les organismes qui participent au recrutement des étudiants internationaux peuvent s'avérer fondamentaux en matière d'accès à l'information. Par conséquent, les étudiants font moins usage de leurs réseaux personnels dans le cadre de leur projet de migration.

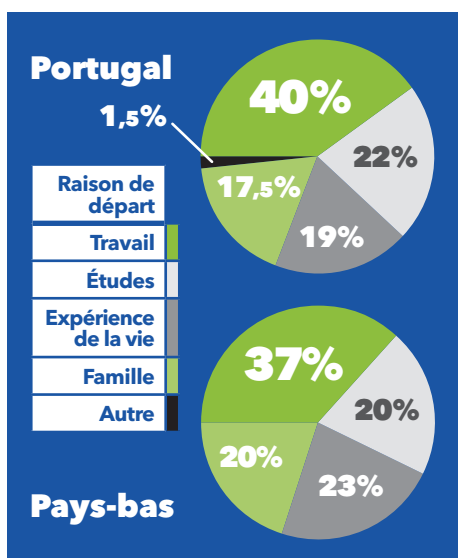
Les membres de famille sont d'importantes sources d'information pour ceux qui migrent pour raisons familiales, mais pas tellement pour les autres migrants pour qui les amis peuvent assumer un rôle plus important. En termes de financement du voyage, les membres de famille sont des sources fondamentales dans tous les motifs. Les migrants pour motifs familiaux reçoivent un financement provenant essentiellement de migrants résidant dans le pays de destination, tandis que les travailleurs, les étudiants et les demandeurs d'expériences à l'étranger s'appuient sur les ressources disponibles au sein de leur famille dans le pays d'origine. Les employeurs aident les migrants à obtenir des documents au Portugal, mais pas aux Pays-Bas. En outre, afin d'entrer sur le marché du travail, ce sont les amis et non les membres de famille ou les agences de recrutement et employeurs qui s'avèrent indispensables aux migrants, et ce, indépendamment de leur profil.

CONCLUSION

Nos recherches confirment la pertinence des réseaux sociaux dans la facilitation des migrations et enrichissent les recherches existantes à travers une grille de lecture plus contextualisée.

Les résultats démontrent qu'il serait erroné de considérer l'usage des réseaux sociaux en se basant uniquement sur l'expérience des travailleurs migrants. Compte tenu des nombreuses raisons qui sous-tendent la décision de migrer, combinées aux nouvelles flexibilités spatio-temporelles et aux dynamiques de mondialisation¹⁰, les schémas supposés d'organisation de la migration sont de plus en plus complexes et diversifiés, tout autant que le rôle des réseaux sociaux en tant que source d'aide et d'information.

Dans l'ensemble, les spécialistes des migrations doivent aller au-delà de l'interprétation commune du rôle des réseaux sociaux, basée sur la communauté ou les liens de parenté ou « l'industrie de la migration », et envisager plusieurs configurations impliquant différents agents (dans les pays d'origine et de destination) à différents stades du processus migratoire, ainsi que les distinctions entre migrants se déplaçant à différents endroits. Cette analyse comparative indique que l'étude des mécanismes liés à la théorie de la causalité cumulative, qui se concentrent sur les réseaux de migrants et de la migration du travail, gagnerait à être élargie pour inclure les différentes formes de migration et une plus grande variété d'acteurs. ■



¹⁰ King, R. (2002). Towards a new map of European migration. *International Journal of Population Geography*, 8(2), 89-106.

L'économie de la connaissance et les politiques migratoires : La France peut mieux faire



Entretien avec E.M. MOUHOUD

Dans le contexte actuel de mondialisation, la course à l'innovation et le développement de l'économie de l'information nécessitent un capital humain considérable. Les grands pays industrialisés ont donc recours au « stock mondial de capital humain » et les migrations de savoir se posent ainsi comme enjeu de croissance. Comment repenser les politiques migratoires à l'aune de cette nouvelle donne sans priver les pays en développement de leurs élites ?

E.M. Mouhoud répond à *Pro Asile*.

France terre d'asile :

Qu'entend-on par « économie de la connaissance » ?

E.M. Mouhoud : C'est la combinaison de trois composantes : la première, c'est la montée dans les sociétés industrialisées de ce que l'on appelle le capital humain, c'est-à-dire la part de l'éducation et de la formation dans les processus de production. Deuxième composante, les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui sont un catalyseur important du développement de l'économie de la connaissance dans la mesure où elles favorisent la circulation et la diffusion de l'information. La troisième,

c'est la montée des dépenses de recherche et développement et de l'innovation comme facteur dominant de la compétition entre les entreprises et entre les pays à l'échelle internationale. Alors qu'au 19^{ème} siècle le progrès se caractérisait par un accroissement de la part du capital tangible ou matériel au sein des facteurs de production, la croissance a changé de nature au cours des dernières décennies. Elle s'explique désormais en grande partie par le développement du capital immatériel (ou intangible) dont le stock en volume a dépassé celui du capital matériel depuis les trois dernières décennies. Les économies qui sont entrées dans le stade de l'économie de la connaissance

ont besoin de faire fonctionner ces trois composantes de manière efficace pour pouvoir produire des biens nouveaux. L'économie de la connaissance est très vorace en compétences, en savoir-faire non routiniers, en « *manipulateurs de symboles* » pour reprendre l'expression de Robert Reich, et pas seulement en personnes capables d'exécuter des tâches dans l'industrie ou les services et de fabriquer des biens. La lutte, c'est pour les concepteurs, la recherche et développement, le marketing, pour toutes ces fonctions fondamentales qui permettent aux groupes de se positionner dans la course qu'ils se mènent à l'échelle mondiale pour l'innovation et donc pour les parts de marché.

Quelle place les migrations tiennent-elles dans cette économie de la connaissance ?

E.M.M : Il ne s'agit pas seulement de faire la course à l'innovation par la recherche et développement, ce serait insuffisant, ni d'être bien équipé en technologie de l'information et de la communication. Il faut surtout avoir les compétences nécessaires pour transformer l'information qui circule à un moindre coût et qui ne vaut rien, presque rien, si elle n'était pas



E.M. Mouhoud est professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine et directeur du Groupement de recherches international du CNRS DREEM (développement des recherches économiques internationales euroméditerranéennes).

« Les universités qui ne recrutent pas d'étudiants étrangers seront amenées à dépérir et les économies ne seront plus capables d'innover »

transformée en nouvelles connaissances. Or pour la transformer en nouvelles connaissances, il faut des gens éduqués, des chercheurs etc.... Comme ils sont insuffisants au niveau domestique, il faut recourir au stock mondial de capital humain, d'où les efforts des grands pays industriels d'attractivité des qualifiés et des « talents » dans les migrations internationales. Ces facteurs d'appel (ou pull) des migrations internationales se sont renforcés depuis les dernières décennies. L'augmentation du nombre de migrants qualifiés dans les pays de l'OCDE¹ en témoigne : leur nombre a progressé de 50 % depuis les années quatre-vingt-dix.

Ces facteurs d'appel expliquent-ils seuls l'augmentation du nombre de qualifiés dans les migrations internationales ?

E.M.M : Un autre facteur explique cette montée du niveau de qualification dans la composition des migrations internationales, c'est l'aspect mécanique de l'augmentation du stock de capital humain dans les pays en développement. Dans les pays du Sud, le nombre de diplômés a explosé. C'est un effet mécanique de la décolonisation : s'il existe un domaine dans lequel les Etats de ces pays ont été contraints de répondre à l'aspiration des peuples, c'est bien celui de l'éducation et ils ont produit des élites en masse. Mais comme ils ne peuvent pas absorber

l'ensemble des compétences qu'ils ont mis sur le marché pour des raisons de développement, les jeunes diplômés ont comme destinée, on l'a vu notamment dans les pays arabes, soit le déclassement interne - dans des travaux peu qualifiés (chauffeur de taxi, restauration ...) -, soit l'expatriation. Ils aspirent à émigrer pour augmenter leurs chances de trouver un emploi à la hauteur de leur qualification et pour obtenir des rémunérations correspondant à leurs besoins et à leur niveau d'investissement dans l'éducation. Ce sont des facteurs *push*, ou facteurs répulsifs, qui poussent les individus à émigrer. Le troisième élément qui explique la montée des qualifiés dans les migrations internationales, c'est ce que l'on appelle un effet d'autosélection des migrants.

C'est-à-dire ?

E.M.M : Les migrations sont extrêmement coûteuses pour les migrants des pays pauvres. Pour obtenir un visa, il faut déboursier l'équivalent de 10 % du PIB par habitant d'un pays en développement, c'est énorme ! Avec l'accroissement du coût de mobilité, on observe que seuls les plus qualifiés peuvent partir. Ils amortissent plus facilement les coûts de mobilité parce qu'ils ont des réseaux

¹ Organisation de coopération et de développement économique.

L'économie de la connaissance et les politiques migratoires : La France peut mieux faire

Entretien avec E.M. MOUHOUD

« En réalité les migrants viennent très peu des pays pauvres ; le taux d'expatriation (part des migrants à l'étranger sur la population du pays de départ) des pays pauvres est extrêmement faible. »

transnationaux et peuvent participer à des programmes internationaux d'étudiants. Les moins qualifiés accèdent très difficilement, parfois au prix de leur vie, à l'émigration. Ils sont verrouillés sur place ; il leur reste les voies clandestines, mais il faut alors qu'ils aient de l'argent... On assiste ainsi depuis une quinzaine d'années à un accroissement de l'investissement dans l'éducation par des jeunes des pays du Sud pour augmenter leurs chances de partir. D'une certaine manière, on étudie pour pouvoir émigrer. C'est une causalité qui s'est inversée : si je veux augmenter mes chances d'émigrer, il faut que je sois diplômé. Plus je suis diplômé, plus je peux augmenter mes chances d'émigrer. D'où une surreprésentation des migrants qualifiés dans les migrations internationales. C'est cela l'effet d'auto sélection.

Pour les femmes le problème se pose avec encore plus d'acuité. Elles subissent des barrières supplémentaires liées au respect des structures patriarcales. L'éducation représente pour elles un double passeport vis-à-vis de leurs familles et en termes de réduction des coûts d'émigration. C'est la raison pour laquelle leur nombre a augmenté dans les flux de migrations internationales (plus de 50 % des migrants internationaux sont aujourd'hui des femmes). Elles sont aussi surreprésentées parmi les migrants qualifiés.

Donc prétendre que la France et les pays développés en général accueillent toute « la misère du monde » est une idée fausse ?

E.M.M : En réalité les migrants viennent très peu des pays pauvres ; le taux d'expatriation (part des migrants à l'étranger sur la population du pays de départ) des pays pauvres est extrêmement faible. Les migrants viennent plutôt de pays à revenus intermédiaires comme la Chine, l'Inde, les pays du sud et de l'est de la Méditerranée ou les pays d'Amérique du Sud. Mais quand on décompose les taux d'expatriation par niveau de qualification, on observe que les pays pauvres envoient surtout les qualifiés. La fuite des cerveaux les touche très fortement et spécifiquement. Les taux d'expa-

« Ceux qui perdent dans la fuite de cerveaux ce sont les pays les plus pauvres qui sont victimes d'une trappe au sous-développement. »

triation des qualifiés sont souvent supérieurs à 30 % dans les pays pauvres alors qu'ils atteignent environ 5 à 10 % dans les pays à revenus intermédiaires.

Cet exode des cerveaux est-il un frein ou un gain pour le développement des pays du Sud ?

E.M.M : La nouvelle vague de recherche des économistes à propos de ce que l'on appelle le « brain drain » ou « la fuite des cerveaux » est plutôt pragmatique. Les résultats sont nuancés : les effets négatifs ou positifs dépendent des seuils du taux d'expatriation. Quand vous êtes un pays à revenu intermédiaire - la Chine, l'Inde ou même un des pays du sud de la Méditerranée - et si votre taux d'expatriation n'excède pas 10 à 15 %, les effets seront positifs. Le gain sera supérieur à la perte pour trois raisons : premièrement, les migrants de retour vont transférer des compétences qui permettront d'améliorer le système d'éducation. Deuxièmement, les transferts d'argent des migrants qualifiés vers les pays de départ sont élevés et permettent aux ménages d'envoyer les enfants à l'école plutôt qu'au travail, ce qui a un effet positif sur l'éducation. Et troisièmement, c'est l'effet d'incitation : si je veux émigrer il faut que j'investisse dans l'éducation, et si tout le monde veut investir dans

l'éducation le niveau d'éducation augmente. Mais quand le seuil de 15 à 20 % d'expatriation de qualifiés est dépassé (par exemple Haïti affiche un taux d'expatriation de qualifiés de près de 70 %) - et que ce taux peut atteindre des niveaux extrêmement élevés pour certaines professions comme les médecins - dans ce cas les effets peuvent être dramatiques. Ceux qui perdent dans la fuite des cerveaux ce sont les pays les plus



pauvres qui sont victimes d'une trappe au sous-développement : plus vous envoyez une part significativement élevée de vos diplômés à l'étranger, moins vous avez de qualifiés et moins vous pouvez attirer des investissements directs étrangers. Vous allez concourir positivement à l'attractivité, à la compétitivité des autres, des pays riches, mais pour vous, la perte est élevée.

Que faire pour minorer ces pertes ?

E.M.M : Il faut réparer et partager les bénéfices de la fuite des cerveaux. Je préconise une taxe sur la fuite des cerveaux mais, à la différence de la proposition de l'économiste Jadish Baghwatti, je ne pense pas que cela soit au migrant de l'acquitter. L'aide au développement devrait être augmentée pour les pays pauvres qui subissent le préjudice de la fuite des cerveaux, au prorata du préjudice subi. La littérature économique récente a montré que tout le monde ne gagne pas et que tout le monde ne perd pas à la fuite des cerveaux et qu'il faut donc compenser ceux qui perdent. Il faut une politique pragmatique, qui va davantage toucher les pays pauvres que les pays à revenus intermédiaires.

À vous entendre on a le sentiment que les économies mondiales n'ont plus besoin de migrants non qualifiés. C'est le cas ?

E.M.M : Pas du tout ! L'attractivité des compétences n'est pas contradictoire avec le fait que les besoins en matière de migration se font sentir à toutes les échelles de la qualification. Dans les pays industrialisés il y a des métiers en tension pour lesquels l'immigration va jouer un rôle à court ou moyen terme au moins. Les besoins dans les services, dans les entreprises du bâtiment, dans les travaux

publics, sont énormes. Si vous regardez la carte régionale des offres et des demandes d'emploi en France vous avez des zones d'emploi, 40 % à peu près, qui sont en situation de difficulté de recrutement. L'opposabilité de la situation de l'emploi est un carcan parce qu'elle empêche les entreprises d'employer plus facilement la main-d'œuvre dont elles auraient besoin. En France, 75 % des emplois sont dans les services, dont 33 % dans les services aux personnes et là, il y a des difficultés de recrutement. Le besoin en personnes non qualifiées, peu ou moyennement qualifiées est aussi important que les besoins en qualifiées. Mais ce ne sont pas les mêmes ressorts et il ne faut pas les opposer, contrairement à ce que l'on pense. Une économie qui n'aurait qu'une politique d'immigration sélective en faveur des qualifiés n'aurait pas atteint son objectif d'attractivité. Une économie c'est un tout. Raisonner en termes de besoins de l'économie c'est regarder tous les besoins de l'économie.

Comment expliquer au grand public que la France, qui compte plus de 10% de chômeurs, a besoin d'immigration ?

E.M.M : Ce n'est pas parce qu'on aura recouru à l'immigration qu'on aura réglé les problèmes du marché du travail, les deux choses sont différentes. Mais ce n'est pas parce qu'on a 10 % de chômeurs, qu'on ne peut plus recruter d'immigrés. Si on voulait que les natifs remplacent les immigrés, il faudrait une politique de formation, de qualification, d'augmentation des salaires pour tous les métiers en tension. Si on voulait remplacer les femmes de ménage maliennes qui font les ménages dans les bureaux à 5 heures du matin par des femmes de ménage françaises, il faudrait multiplier par trois les salaires et encore, les Françaises

n'accepteraient pas ces emplois car ils sont extrêmement pénibles. Il y a une série d'emplois qui ne sont pas en concurrence avec les natifs, mais en complémentarité avec eux.

Pourquoi la France aurait-elle besoin d'immigration de savoir ?

E.M.M : Les universités qui ne recrutent pas d'étudiants étrangers, ne reçoivent ni ne produisent des docteurs étrangers, seront amenées à déperir. Les économies ne seront plus capables d'innover. Quand les compétences arrivent, elles créent des capacités d'échanges internationaux remarquables. Les étrangers qui restent dans le pays d'accueil réinvestissent dans le pays d'orig-

« L'attractivité ne se résume pas à offrir un visa aux qualifiés ou aux étudiants, ça nécessite d'investir dans une véritable politique d'accueil, d'emblée progressive. »

ine, ce qui entraîne les économies nationales et celles des pays d'accueil. Plus des deux tiers des étudiants étrangers qui viennent étudier dans les universités américaines restent aux USA. Ils travaillent sur le marché américain dans la recherche et l'innovation, la conception, l'informatique, les nouvelles technologies de la communication... C'est parce qu'ils ont cette manne mondiale de gens qualifiés, compétents, que la ré-industrialisation des Etats-Unis est possible. Ce n'est pas seulement

L'économie de la connaissance et les politiques migratoires : La France peut mieux faire

Entretien avec E.M. MOUHOUD

parce qu'ils ont du gaz de schistes ou davantage de compétitivité...

Que faut-il pour attirer des compétences ?

E.M.M : Il faut mettre les moyens, c'est ce que font les pays qui en attirent le plus : les États-Unis, le Canada ou encore le Royaume-Uni. Il faut savoir accueillir les qualifiés, leur donner des perspectives, ce que ne fait pas la politique française des dix dernières années. Si on leur dit « vous venez, vous avez le droit d'être là pendant trois ans, de renouveler votre séjour une fois et puis vous repartez », vous n'offrez pas de perspectives aux jeunes. Ils viendront chez vous si vous leur dites qu'ils auront une possibilité d'emploi correspondant à leurs diplômes et qu'ils auront des perspectives de citoyenneté, qu'ils pourront faire des projets d'investissement sur place. L'attractivité ne se résume pas à offrir un visa aux qualifiés ou aux étudiants, ça nécessite d'investir dans une véritable politique d'accueil, d'emblée progressive. Les migrants qualifiés doivent tout de suite savoir sur quoi ils peuvent déboucher à moyen terme. Est-ce qu'ils débouchent sur la citoyenneté au bout de 3 ou 5 ans, comme aux USA ou au Canada ? Est-ce qu'ils débouchent sur le marché du travail ? C'est cela qui fait la différence entre les pays qui ont des capacités d'attraction des compétences.

Quelle politique plus spécifique préconisez-vous pour les étudiants étrangers en France ?

E.M.M : Il faudrait avoir une politique beaucoup plus active qui facilite les passerelles des étudiants vers le marché du travail comme le font les Américains. Et offrir une stabilité de statut avec des cartes de travail d'au moins 10 ans, si ce n'est des cartes

« Une politique d'immigration efficace, c'est une politique qui regarde les intérêts du pays d'accueil, du pays de départ et des migrants eux-mêmes. »

à durée indéterminée. Des statuts de long terme leur donneraient des possibilités d'investir, d'avoir des perspectives, de se projeter dans l'avenir, d'être plus efficace. Ce serait gagnant-gagnant. Gagnant pour le pays d'accueil, gagnant pour le migrant, gagnant pour le pays d'origine. Aujourd'hui leurs statuts précaires et les pouvoirs discrétionnaires des préfets mettent les étudiants dans des situations telles qu'ils n'ont pas envie de rester. Des étudiants qui repartent après leurs études, comme la loi Guéant les y a obligés, c'est inefficace et stupide du point de vue de l'efficacité économique : la France investit dans leur éducation et se coupe de la possibilité de les utiliser. C'est mauvais pour les étudiants qui sont privés d'expériences professionnelles, et c'est mauvais pour les pays de départ qui accueillent des diplômés non formés qu'ils ne peuvent pas utiliser. C'est donc une triple perte qu'il convient de remplacer par un triple gain. Il faut diversifier les étudiants en les faisant venir du monde entier, se pencher sur la modulation des droits d'inscription dans les universités et surtout offrir des perspectives d'insertion sur le marché du travail, de citoyenneté, ou de statut de long terme. Si la France ne fait pas cela, elle ne sera pas attractive pour ceux qui ont le choix d'aller où ils veulent. Elle accueillera ceux qui sont dépendants de leurs réseaux et qui sont moins capables de prendre des risques.

Dans quelle mesure une réorientation de la politique d'immigration telle que vous la décrivez peut convenir en période de crise ?

E.M.M : Une politique d'immigration efficace, c'est une politique qui regarde les intérêts du pays d'accueil, du pays de départ et des migrants eux-mêmes, et ça, c'est la politique du triple gain. Ce n'est pas la situation de crise économique ou de chômage qui peut limiter cela, au contraire ! Ça peut être une source pour la reprise, ce n'est pas l'unique source - sûrement pas - mais c'est une des sources de la reprise. Quand on regarde les USA, la capacité de la *Recovery*, - la relance - est très largement fondée sur cette dynamique créée par cet afflux de qualifiés et de chercheurs. En France, ce qui va dans le bon sens c'est le visa de circulation pour les chercheurs. Cela va dans le bon sens, mais ce n'est pas suffisant. ■

L'Europe, terre de mobilité et d'émigration ?



Catherine WIHTOL de WENDEN | Directrice de recherche au CNRS (CERI)



L'Europe a été, ces vingt dernières années, un des pôles d'immigration les plus importants au monde. Aujourd'hui, la mondialisation et le passage à l'ère des nouvelles technologies ont largement bouleversé les processus et les flux migratoires. La mobilité sud-sud s'est renforcée tandis que les pays émergents tels que le Brésil, la Chine, l'Inde ou l'Afrique du Sud se transforment en nouveaux pôles d'attractivité. Les migrations vers ces nouvelles destinations impactent-elles la mobilité extra et intra européenne ?

L'Europe va-t-elle cesser d'être une zone d'attraction migratoire ? Au cours de ces vingt dernières années, l'Europe est devenue l'un des plus grands pôles d'immigration au monde, dans un contexte où elle a vécu cette situation comme un continent d'immigration malgré lui. La chute du mur de Berlin, la proximité avec les grandes zones de départ de la rive sud de la Méditerranée, rendues plus proches par les médias (télévision, radio, Internet, téléphones portables) et la visibilité des transferts de fonds (350 milliards de dollars en 2011), les crises et conflits mondiaux et régionaux, le passage des pays d'Europe du Sud de pays d'émigration à des pays d'immigration, conjugués avec les nouveaux besoins liés au tourisme et au vieillissement démographique dans cette zone, ont nourri un imaginaire migratoire faisant de l'Europe un eldorado.

Mais des transformations de grande ampleur touchent les migrations internationales à l'échelle mondiale, avec des conséquences sur le pôle migratoire européen. D'une part, le Sud commence à attirer autant de flux (sud-sud et nord-sud) - soit environ 110 millions, que le nord (flux nord-nord et sud-nord) - 130 millions sur les quelques 240 millions de migrants internationaux de la planète. D'autre part, les BRICS (Brésil, Russie,

« Selon l'OCDE, dans les pays européens, 15 à 30% des ressortissants du pays titulaires d'un doctorat ont effectué une mobilité à l'étranger au cours des dix dernières années. »

L'Europe, terre de mobilité et d'émigration ?

Catherine WIHTOL de WENDEN | Directrice de recherche au CNRS (CERI)

Inde, Chine, Afrique du Sud) sont devenus, comme pays émergents, des pôles d'attraction, comme d'ailleurs des pays de départ sont également devenus pays de transit et d'installation quand ils sont situés non loin des grandes lignes de fracture (et de migrations) du monde : Turquie, Mexique, Maroc, par exemple. Ensuite, la crise a favorisé le départ des diplômés des pays européens vers d'autres horizons où la croissance est infiniment plus forte, en même temps que certains migrants des pays européens, frappés par la crise ont cherché à travailler ailleurs, dans leurs régions (mais pas nécessairement dans leurs pays) d'origine. Enfin, la circulation d'est en ouest de l'Europe a favorisé l'installation dans la mobilité des migrants qui pouvaient désormais circuler librement tandis que l'existence de frontières internes à l'Europe comme l'entrée au Royaume-Uni (non membre de

connaissent une très grande diversité de situation face à cette nouvelle donne.

L'EUROPE DU NORD ET DU NORD-OUEST : UN PÔLE D'ATTRACTION POUR LES EUROPÉENS DE L'EST ET DU SUD

Pour les plus qualifiés, l'attraction de pays comme la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Finlande, la Suisse mais surtout le Royaume-Uni est très forte : les entreprises high-tech, la recherche, la biologie, la banque et le commerce attirent d'autant plus que ces métiers exercés dans ces pays sont une bonne carte de visite pour un retour éventuel, une fois l'expérience acquise. Mais ces flux sont mal connus, pour éviter le débat sur un « brain drain »

institutionnalisés de formation et de recherche universitaires européens. On connaît mal les retours et les installations définitives à l'étranger ainsi que les motivations à l'origine de cette mobilité intra-européenne, mais elles sont liées au sentiment de proximité européen chez ces élites et à la recherche de travail correspondant à une formation pointue. Des pays comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce ont le record d'expatriation des très qualifiés. Il en va de même de l'Europe de l'Est et de la Russie où un cri d'alarme a été lancé en octobre 2009 dans une lettre ouverte aux dirigeants russes publiée par une quarantaine de chercheurs russes travaillant à l'étranger. Pour l'instant, seul le marché est le régulateur de ces mobilités intra-européennes, faute d'évaluation suffisante de ce phénomène par les pays européens. Le cas de l'Italie est emblématique, puisqu'elle est un grand exportateur de ses cerveaux vers les Etats-Unis (2,5 %) et les pays européens. Mais il y a aussi d'autres métiers qualifiés qui provoquent des migrations du sud au nord et d'est en ouest, comme c'est le cas des médecins généralistes. La France a choisi en milieu rural d'accueillir des médecins roumains, parlant le français et prêts à s'installer à la campagne là où les jeunes rechignent à vivre après de nombreuses années d'études supérieures avec un ou une conjointe dont le métier est plus souvent urbain.

Pour les moins qualifiés, comme ces Polonais partis au Royaume-Uni ou en Irlande qui, à la différence de la plupart des autres pays européens, leur ont ouvert les portes de leur marché du travail dès leur entrée dans l'Union, en 2004, la crise a eu pour effet de les rendre plus mobiles, au fil des opportunités de travail qui se trouvaient dans ces pays ou chez eux. Pour les « badanti »,

« La France a choisi en milieu rural d'accueillir des médecins roumains, parlant le français et prêts à s'installer à la campagne après de nombreuses années d'études supérieures avec un ou une conjointe dont le métier est plus souvent urbain. »

Schengen), a incité les candidats à la migration vers ce pays à transiter dans les pays limitrophes. La France, le plus ancien pays d'immigration en Europe, redeviendrait ainsi, avec les Afghans de Calais, un pays de transit comme elle l'a été au dix-neuvième siècle quand les Allemands et autres émigrants de l'est y séjournaient le temps d'accumuler le pécule nécessaire à leur traversée de l'Atlantique. Cette transformation est récente pour les pays européens, qui

intra-européen et à cause de la faible récapitulation migratoire à l'intérieur de l'Union : beaucoup circulent pour des durées de trois mois à un an, ce qui est souvent le cas des migrations scientifiques de cerveaux et de chercheurs hautement qualifiés : selon l'OCDE, dans les pays européens, 15 à 30 % des ressortissants du pays titulaires d'un doctorat ont effectué un mobilité à l'étranger au cours des dix dernières années, ce que reflètent la multiplication des accords

gardes de personnes âgées d'Europe de l'Est (Polonaises, Roumaines, Ukrainiennes) nombreuses en Italie, la vie se déroule entre « ici » et « là-bas », créant parfois une migration en chaîne venant de plus à l'est, pour remplacer les parents partis au loin (pères dans le bâtiment et mères dans les métiers domestiques), créant sur place du « care drain » (manque de personnel de soins). Enfin, des accords de main d'œuvre ont parfois été conclus pour assurer de la main d'œuvre dans des secteurs moins touchés par la crise, comme le tourisme ou l'agriculture : Roumains et Ukrainiens en Espagne et au Portugal, Albanais en Italie.

L'EUROPE, TERRE D'ÉMIGRATION VERS DES HORIZONS PLUS LOINTAINS

La crise a accentué le phénomène, pour les catégories les plus diverses. Une migration nord-sud s'est profilée depuis 2008 en Espagne, au Portugal, en Grèce et en Irlande, notamment chez les jeunes, diplômés ou non, les plus sensiblement touchés par la crise dans ces pays qui ont connu un boom économique entre 2000 et 2008, mais aussi chez les migrants affectés par le chômage dans le bâtiment et la restauration. Les destinations se sont souvent effectuées en fonction des liens linguistiques existants vers des destinations plus prometteuses en emplois : l'Argentine, l'Uruguay, le Chili ou le Venezuela pour les Espagnols, le Brésil ou l'Angola pour les Portugais, les Etats-Unis et l'Australie pour les Grecs venus renouer avec leur diaspora, ainsi que pour les Irlandais, la Suisse et le Canada pour les Français, attirés également par des destinations plus lointaines, comme l'Afrique sub-saharienne ou

l'Asie (Chine, Inde). Les générations issues de l'immigration, souvent binationales, se sont également installées dans la circulation migratoire dans le pays de leurs parents, mais dans d'autres régions que celles de départ : Istanbul et non la campagne anatolienne pour les Allemands d'origine turque par exemple, ou parfois le nord du Maroc pour les entrepreneurs issus de la diaspora marocaine en Espagne, Belgique,

habitude des Anglo-saxons (mais aussi des Néerlandais) d'acheter des fermes et des maisons rurales désaffectées dans les villages du sud-ouest français (ainsi qu'en Normandie et en Bretagne) pour s'établir dans de vastes paysages plutôt que de finir leurs jours au Royaume-Uni. D'autres jeunes retraités développent aussi des activités économiques : il en va ainsi du ryadisme au Maroc, qui consiste à acheter et à restaurer des

« La crise a accentué le phénomène, pour les catégories les plus diverses. Une migration nord-sud s'est profilée depuis 2008 en Espagne, au Portugal, en Grèce et en Irlande, notamment chez les jeunes. »

Pays-Bas ou en France, encouragés en cela par les politiques diasporiques développées par ces pays pour reconquérir leurs élites. Des migrants d'origine plus lointaine, comme les Latino-Américains en Espagne sont repartis vers des pays latino-américains (Brésil, Venezuela) pour fuir le chômage en Espagne, mais plus rarement vers les pays andins dont ils étaient issus, tandis que Chinois et Indiens réinstallent leur savoir-faire acquis à l'étranger dans leur propre pays. Les Etats-Unis et le Canada restent toutefois des destinations phares. Enfin, parmi ces migrations nord-sud, il faut mentionner les seniors au soleil, attirés par le climat et le moindre coût de la vie en période de crise, qui s'installent à la retraite dans des pays du Sud (de l'Europe ou sur la rive sud de la Méditerranée : Espagne, Portugal, Malte, Grèce, Tunisie, Maroc). Même la Bulgarie joue la carte de l'attraction de retraités plus modestes s'installant sur les rives de la mer noire ou achetant des maisons à l'intérieur. La France connaît aussi ce phénomène nord-sud avec le « Britishland », cette

maisons patrimoniales pour y accueillir des touristes, ou des métiers du e-business que l'on peut exercer à distance : Allemands aux Baléares, Anglais au Portugal ou à Malte... L'entrée dans le quatrième âge commence à faire partie de l'offre dans certains pays comme l'Espagne et le Portugal qui possèdent des résidences médicalisées pour personnes âgées.

Ces mutations, qui se sont produites en l'espace d'à peine une quinzaine d'années, restent quantitativement mal connues, mais transforment radicalement le paysage migratoire de l'Europe, devenue à son tour terre de départ et de circulation et moins exclusivement terre d'accueil, comme dans le passé. ■

Les migrations féminines :

un nouveau défi pour repenser les politiques migratoires et favoriser leur contribution au développement



Gloria MORENO-FONTES CHAMMARTIN |
Organisation internationale du travail (OIT)

Ces dernières années, la féminisation des flux migratoires s'est accélérée et l'image de la femme qui migre pour rejoindre son époux s'estompe peu à peu au profit de celle autonome, migrant pour raisons professionnelles. Si les femmes migrantes jouent un rôle important tant dans le maintien de la compétitivité du pays d'accueil que dans le développement du pays d'origine, de nombreuses barrières visibles et invisibles demeurent néanmoins.

Aujourd'hui, la migration est liée, directement ou indirectement, au monde du travail et aux possibilités d'emplois décents. Les femmes constituent près de 50 % du nombre total de migrants, et elles migrent de plus en plus pour travailler pour leur propre compte. Elles continuent également de constituer une proportion importante des migrations liées au regroupement familial ainsi que des demandes d'asile. Pour beaucoup, l'expérience de la migration semble jouer un rôle dans l'évolution de la place de l'homme et de la femme dans le ménage, le statut des femmes et le renforcement de l'égalité des sexes. Les femmes qui trouvent un emploi à l'étranger ont accès à des ressources financières qui leur permettent d'influencer la façon dont

les fonds sont utilisés et d'avoir plus d'autonomie et de pouvoir sur les décisions de leur ménage.

Les travailleuses migrantes jouent un rôle essentiel dans le marché du travail et apportent une contribution importante aux économies et aux sociétés des pays d'accueil. Elles fournissent des ressources humaines à l'économie formelle, mais également informelle, à travers des emplois complémentaires essentiels au maintien de la compétitivité d'un pays. Elles assurent également une fonction clé dans l'économie de l'aide à la personne - en termes de tâches ménagères et de soin des enfants à charge, des personnes âgées, infirmes et personnes handicapés. Certaines femmes contribuent au

développement non seulement par leur activité salariée mais aussi par la création d'entreprises, le développement de nouveaux marchés, la création de liens commerciaux entre le pays d'origine et le pays de destination, le transfert de technologies tout comme par l'amélioration du niveau d'éducation et de compétence des enfants de migrants, le transfert de connaissances et de compétences acquises à l'étranger, le transfert d'idées, de croyances et de nouvelles valeurs sur les droits et les opportunités.

Toutefois, bien que la migration puisse contribuer à l'autonomisation de beaucoup de femmes, ce gain d'autonomie ne doit pas être considéré comme acquis de façon automatique. Les types d'emploi et les conditions de travail des femmes migrantes dans les pays de destination peuvent affecter leur capacité à aider les familles qui restent dans le pays d'origine. Or leurs possibilités d'embauche sont directement impactées par la ségrégation liée au genre sur le marché du travail. Un nombre important de femmes migrantes effectuent un travail en deçà de leurs qualifications, subissent la déqualification et une réorientation en dehors du travail rémunéré vers la sphère domestique. De plus, trop de femmes migrantes



Crédits photo : © UN Photo/Martine Perret

souffrent encore aujourd'hui d'une exploitation extrême et d'abus en situation de traite, travail forcé ou d'esclavagisme moderne.

Les efforts favorisant les contributions des migrants au développement, tel que la réduction du coût des transferts de fonds, vont dans le bon sens et doivent être encouragés. Cependant, il semblerait que les autorités soient moins préoccupées par le migrant lui-même et les facteurs sociaux, humains et relatifs au travail, affectant directement ou indirectement le niveau des transferts de fonds tels que : le droit au séjour, l'égalité homme/femme, les conditions de travail, les salaires, l'hygiène et la sécurité, la reconnaissance des qualifications ainsi que la concentration des migrants dans l'économie informelle qui les privent de protection sociale.

LA SÉGRÉGATION DES MIGRANTS LIÉE AU GENRE PAR SECTEURS ÉCONOMIQUES

Tandis que les hommes migrent dans divers secteurs économiques, les femmes restent principalement concentrées dans le secteur des services. La segmentation et la discrimination des femmes migrantes sur le marché

du travail sont condamnables dans la mesure où elles limitent leurs choix, les concentrant dans des marchés saturés et aux activités traditionnellement réservées aux femmes, avec de faibles salaires et peu de visibilité. L'appui à la mise à niveau des compétences dans les secteurs sous tension et l'élimination de la discrimination dans l'accès à l'emploi, la formation, l'information et la technologie, pourrait maximiser le micro impact de la migration féminine et contribuer considérablement au développement économique global des communautés d'origine ainsi que celles des pays de destination.

MOINS DE CANAUX LÉGAUX DE MIGRATION POUR LES FEMMES DANS LA PLUPART DES PAYS DE L'OCDE¹

En effet, les actions des gouvernements des pays de l'OCDE en matière de recrutement de migrants temporaires ciblent généralement la construction et les travailleurs agricoles, des emplois généralement occupés par les hommes. Ainsi, alors que les voies de migration régulières contribuent à réduire les risques liés au

parcours migratoire, elles sont moins accessibles aux femmes. En outre, la surveillance des pratiques de recrutement et la mise à disposition d'informations « pré-départ » ont été identifiées comme très importantes pour protéger des abus les femmes émigrant à l'étranger.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LES SALAIRES ET LA PROTECTION SOCIALE

Un des facteurs qui affecte la possibilité pour les femmes migrantes de contribuer davantage au développement (plus encore que leurs homologues masculins) est le fait qu'elles peuvent être confrontées au non-paiement de leur salaire, à des retenues ou déductions non consenties, et à l'impossibilité de changer d'employeur en cas d'abus. Elles peuvent également être dans des situations d'emploi caractérisées par de nombreuses heures de travail sans repos hebdomadaire ni congés annuels. Un autre fait est qu'elles ne sont souvent pas protégées, ou insuffisamment, par la législation du travail, la sécurité sociale ou les prestations de la protection sociale. L'absence de couverture sociale peut être à l'origine d'appauvrissement, voire d'expulsion du territoire,

¹ Organisation de coopération et de développement économique.

Les migrations féminines :

un nouveau défi pour repenser les politiques migratoires et favoriser leur contribution au développement

Gloria MORENO-FONTES CHAMMARTIN | Organisation internationale du travail (OIT)

« Ainsi, alors que les voies de migration régulières contribuent à réduire les risques liés au parcours migratoire, elles sont moins accessibles aux femmes. »

en cas d'accident ou de maladie du travailleur. L'exemple typique est le travail domestique. Si des pays font référence aux travailleurs domestiques dans leur droit du travail, c'est soit pour les exclure complètement de leur portée, soit pour leur accorder des niveaux de protection inférieurs en les privant des droits accordés aux autres catégories de travailleurs.

DROIT AU REGROUPEMENT FAMILIAL ET COÛT SOCIAL DE L'IMMIGRATION

Si le conjoint n'a pas le droit de travailler, le bénéfice du droit au regroupement familial n'a pas d'impact positif sur le montant des transferts de fonds envoyés à l'étranger et la contribution à l'économie du pays d'accueil. Ces restrictions peuvent avoir des conséquences plus lourdes sur les femmes migrantes. Dans certains cas, les titres de séjour et les autorisations de travail délivrés dans le cadre d'une régularisation n'ouvrent pas droit au regroupement familial. Pour les femmes, faire venir époux et enfants via une demande de regroupement familial est souvent difficile du fait de leur position sur le marché du travail (une grande majorité travaille dans le secteur domestique). Elles éprouvent, par ailleurs, de grandes difficultés à réunir les ressources suffisantes pour qu'elles puissent les prendre en charge (revenus et accès au logement).

L'EXPLOITATION DANS LE MONDE DU TRAVAIL, LA TRAITE ET LE TRAVAIL FORCÉ

En général, les violences, les abus et l'exploitation dans les secteurs dominés par les hommes sont bien documentés et mieux exposés dans la mesure où les hommes travaillent en groupe dans des secteurs tels que la construction ou l'agriculture. A contrario, ces atteintes contre les travailleuses migrantes sont moins connues puisqu'elles se produisent souvent dans des secteurs invisibles du marché du travail tels que le travail domestique ou le secteur des loisirs. Selon les estimations de l'OIT, les femmes et les filles constituent une majorité écrasante des personnes victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle commerciale (98 %).

Des recherches récentes montrent que le travail forcé a également de vastes coûts et conséquences sociaux et économiques en termes d'entrave au développement économique et de perpétuation de la pauvreté. Puisque les femmes ont plus recours

que les hommes aux services des trafiquants et se retrouvent ainsi dans des situations de traite, les experts ont appelé à la mise en œuvre d'actions anti-traite prenant davantage en compte le genre et luttant contre ce phénomène à travers l'angle des migrations et du développement tant au niveau local que national.

LE RESPECT DES DROITS

Dans certains cas, la législation sur la migration peut comporter des dispositions discriminatoires comme celles interdisant la migration des femmes sans l'autorisation d'un homme de la famille et celle fixant des limites d'âge à la migration des femmes. D'un autre côté, des mesures visant à prévenir les pratiques abusives et d'exploitation peuvent soutenir les politiques de migration professionnelle. Afin de favoriser les avancées en la matière, ces politiques devraient reconnaître les similitudes et les différences hommes/femmes identifiées aux travers d'expériences migratoires et viser à éradiquer toutes les formes de discrimination et d'inégalité liées

Près de 4 millions,
c'est le nombre de femmes diplômées de l'enseignement supérieur qui se sont installées dans les pays de l'OCDE entre 2001 et 2006.

1,7 million
d'entre elles venaient de pays moins développés.

 **33 %** |  **31 %**

On observe par ailleurs depuis quelques années que la proportion de migrants qualifiés est plus élevée pour les femmes que pour les hommes (33 % contre 31 %).

Source : Perspectives de migrations internationales 2012, OCDE
<http://www.oecd.org/fr/els/mig/journeeinternationaledesmigrantsmardi18decembre.htm>



au genre. Ces politiques devraient également lutter contre toutes les formes de vulnérabilité, les violences et leurs conséquences et soutenir de manière significative les droits des femmes migrantes en termes d'accès à l'emploi et à la formation, tout comme en matière de transférabilité et portabilité des prestations de sécurité sociale. Afin de guider les décideurs nationaux, l'OIT a élaboré des normes spécifiques relatives à la gouvernance des migrations de travail et à la protection des travailleurs migrants, à savoir la Convention n° 97 sur les travailleurs migrants (révisée) de 1949 et la Convention n° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), ainsi que les recommandations y afférentes n° 86 et 151. Ces normes sont complétées par le Cadre multilatéral de l'OIT (2006) pour les migrations de main-d'œuvre, qui comprend des principes et des lignes directrices pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits tout en prenant en compte les besoins du marché du travail.

LES TRANSFERTS DE FONDS

Le niveau des transferts de fonds peut varier selon qu'une femme migre de manière autonome, afin de trouver un emploi et soutenir financièrement sa famille, ou bien si elle vient à la charge de son conjoint. Les femmes rejoignant leur mari ont tendance à envoyer des sommes d'argent moins importantes que celles venues seules dans l'objectif d'aider leur famille rester au pays. Le niveau de transfert de fonds dépend également largement de la situation de la migrante au regard du droit au séjour (autorisation de travail ou non) ainsi que de la possibilité de bénéficier d'un traitement équitable et d'avoir accès aux mêmes opportunités d'emploi et de salaire que les ressortissants du pays de

destination. La plupart des éléments laissent à penser que les femmes migrantes ont tendance à envoyer une plus grande part de leurs revenus que les hommes, même si leurs revenus peuvent être plus faibles. Il semble que les raisons qui poussent hommes et femmes à transférer de l'argent diffèrent dans la mesure où les hommes préfèrent envoyer des fonds à des fins d'investissement, tandis que la plupart des femmes ont tendance à remettre de l'argent pour le bien-être de la famille (santé, éducation, nutrition et hygiène).

Des recherches récentes montrent par ailleurs que les femmes envoient des sommes plus importantes que les hommes à des membres éloignés de la famille tandis que les hommes augmentent le montant de leurs versements seulement lorsqu'ils transfèrent des fonds à leur conjoint. Les envois de fonds des femmes semblent également générer moins d'inégalité dans les ménages des communautés du pays d'origine.

CONCLUSION

La prise en compte du genre dans les questions liées aux droits et à la protection des travailleurs doit être davantage considérée dans la mesure où le genre constitue un facteur important dans la détermination des impacts positifs et négatifs des migrations dans le développement.

Afin d'améliorer la contribution des femmes migrantes au développement, l'impact différentiel et souvent discriminatoire de la législation, des programmes et des politiques publiques doit être traité afin d'obtenir une situation « gagnant-gagnant ». Un premier pas non négligeable serait fait si les décideurs politiques reconnaissent l'importance du renforcement des liens entre les politiques

migratoires, du travail et de l'emploi, de la protection sociale, de l'égalité des sexes et les politiques de développement comme facteur clé afin de maximiser les bénéfices et minimiser les risques tant pour les pays d'origine et ceux de destination que les travailleurs et les travailleuses migrant-e-s.

Dans le débat mondial sur les migrations et le développement, l'objectif de l'OIT est de faire intégrer la nécessité d'apporter une réponse aux défis liés à la protection des travailleurs migrants tels que leurs conditions de travail, les salaires, la santé, la sécurité, le droit au séjour, leur concentration dans l'économie informelle ; améliorer l'évaluation des besoins du marché du travail ; renforcer la protection sociale des migrants, y compris par la transférabilité des prestations de sécurité sociale ; favoriser la reconnaissance des diplômes, des qualifications et des compétences ; construire un consensus politique sur les contributions positives des travailleurs migrants dans les économies des pays de destination ; renforcer la prise en compte de l'emploi et du droit du travail dans les politiques migratoires et de développement mais également démontrer la relation symbiotique entre ces questions et le développement durable...

Le défi du renforcement de la cohérence des politiques entre la migration, l'égalité des sexes et le développement exige un dialogue social et une forte coopération entre les différents acteurs (différents ministères, secteur privé, organisations patronales, syndicats, associations de migrants et de diasporas et ONG) à l'échelle mondiale, régionale et nationale. La bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme (y compris les droits des travailleurs) sont essentiels pour améliorer les politiques migratoires et œuvrer à la mise en place d'une réelle égalité des chances et de traitement. ■

Dadaab : vingt ans d'intervention à court terme



Andreas KAMM | Secrétaire général du Conseil danois pour les réfugiés

Dadaab est le plus grand camp de réfugiés au monde. Créé suite à la guerre civile en Somalie en 1991 avec une capacité de 90 000 places, ce camp héberge aujourd'hui plus de 435 000 réfugiés. Après vingt ans de solutions provisoires, quelle approche doit-on adopter afin d'offrir une perspective d'avenir à ces réfugiés pour qui le retour reste un rêve lointain ?

Alors que nous entrons dans la troisième décennie de « soins et d'entretien » des somaliens réfugiés au Kenya et vivant dans les plus grands camps de réfugiés au monde, il apparaît nécessaire de se demander si le moment d'un changement de paradigme radical et de la remise en question des approches conventionnelles de l'aide humanitaire à Dadaab n'est-il pas venu ?

Depuis l'effondrement du gouvernement central en Somalie en 1991, il y a eu plusieurs vagues de déplacement, tant en interne qu'au-delà des frontières vers les pays voisins. Cet article se concentrera sur la situation des générations de réfugiés somaliens dans les camps de réfugiés de Dadaab dans le nord-est du Kenya. Dadaab sert de modèle pour illustrer les cas

de déplacements prolongés, mais illustre également comment chaque situation de déplacement est unique et façonnée par le contexte local.

Bien que les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de la Somalie aient eu lieu régulièrement depuis le début des années 90, il est possible de distinguer trois grandes vagues de déplacement de la Somalie vers le Kenya :

1 La première vague importante a eu lieu en 1991-1992 et près de 300 000 personnes avaient alors traversé la frontière vers le Kenya en raison de l'éclatement de la guerre civile en Somalie, combinée à une grave sécheresse. Parmi ces déplacés, certains sont rentrés en Somalie, d'autres ont été réinstallés. Cependant en 2000,

137 200 réfugiés de la première vague étaient encore au Kenya, et seulement quelques-uns d'entre eux sont rentrés depuis.

2 La deuxième vague de déplacés originaires de la Somalie fait suite à l'arrivée de l'armée éthiopienne en 2006, qui avait conduit une fois de plus à une violence généralisée dans le sud de la Somalie Centrale. En 2010, plus de 150 000 nouveaux réfugiés sont arrivés à Dadaab en raison des combats, poussant le nombre de réfugiés à près de 300 000.

3 La vague de déplacement la plus récente a eu lieu en 2011-2012 à la suite de la grave sécheresse et de la famine qui ont frappé la Corne de l'Afrique, et dont la Somalie a été l'épicentre. En raison des conflits armés et des niveaux élevés d'insécurité dans le sud de la Somalie Centrale, les agences humanitaires n'ont pas pu porter secours aux populations touchées, ce qui a de nouveau provoqué des déplacements à grande échelle, augmentant la population de Dadaab à plus de 450 000 personnes. Au moment où ces lignes sont écrites, il y a environ 435 000 réfugiés à Dadaab¹.

¹ UNHCR Online Population Database, and UNHCR information sharing portal on the Somalia Displacement Crisis (Base de données en ligne du HCR et portail de partage de l'information du HCR sur la crise des dé-



Camp de réfugiés de Dadaab au Kenya / août 2011

LE RETOUR EN SOMALIE : UN RÊVE LOINTAIN

La plupart des réfugiés somaliens vivant dans les 5 camps qui constituent aujourd'hui Dadaab résident de manière permanente dans ces camps depuis de nombreuses années et certains d'entre eux représentent la deuxième, voire la troisième génération de réfugiés.

Malgré l'amélioration relative des conditions de sécurité dans certaines parties du sud de la Somalie centrale, les conditions ne sont toujours pas propices à un rapatriement à grande échelle. Au regard de l'histoire récente en Somalie, la majorité des réfugiés à Dadaab ont appris à être prudents quant à l'espoir d'un retour en Somalie, du moins dans un futur proche. L'intégration locale au Kenya n'a jamais été une option et la réinstallation n'est possible que pour très peu d'entre eux.

Comme cela a été le cas ces 20 dernières années, le retour reste ainsi la seule solution durable pour la majorité des réfugiés. Comme cela a été le cas ces 20 dernières années, la situation à l'intérieur de

placés somaliens)

« La situation à l'intérieur de la Somalie continue d'être instable et la possibilité d'un retour reste un rêve lointain pour les habitants de Dabaab. »

la Somalie continue d'être instable et la possibilité d'un retour reste un rêve lointain pour les habitants de Dabaab. Les camps risquent d'être le domicile de beaucoup de Somaliens dans les années à venir.

Compte tenu de ces perspectives désolantes en matière de solution durable pour les réfugiés de Dadaab, il est temps d'envisager des alternatives à la politique « de soins et d'entretien » dans les camps et d'envisager de nouvelles perspectives pour les réfugiés.

CAMPS DE RÉFUGIÉS DADAAB : UN CENTRE URBAIN AVEC TOUTES SES DYNAMIQUES

La présence des camps de réfugiés de Dadaab a également eu pour conséquences la mise en place de mécanismes et de stratégies d'adaptation de la part des populations locales. Selon une étude réalisée

par Danida en 2010², au moins 40 000 membres de la société d'accueil sont titulaires d'une carte de rationnement qui leur donne droit à des rations alimentaires en tant que réfugiés.

La longue présence des camps dans le nord-est du Kenya, la distribution à grande échelle de l'aide alimentaire, les activités économiques des entreprises dans et autour des camps, le marché du bétail et du lait dans les camps, le commerce en provenance de la Somalie, les services sociaux, sanitaires et éducatifs, et l'eau potable fournie dans les camps sont tous des facteurs essentiels et importants qui ont façonné l'histoire et la situation socio-économique actuelle de cette province. Les populations locales et les réfugiés ont, dans une très large mesure, construit leur vie autour de la dynamique des camps et des mouvements transfrontaliers en Somalie.

² In search of protection and livelihoods (à la recherche de moyens de subsistance et de protection). Danish Embassy Nairobi.

Dadaab : vingt ans d'intervention à court terme

Andreas KAMM | Secrétaire général du Conseil danois pour les réfugiés

Les grossistes dans les camps de réfugiés importent de Somalie des produits de base qui peuvent être vendus facilement à l'intérieur ou autour des camps. Au Kenya, les marchandises de contrebande en provenance de Somalie se vendent moins cher que les autres produits importés. Il y a près de 5 000 entreprises dans les camps, allant des petits commerces insignifiants aux grands magasins qui vendent toutes sortes de marchandises. On estime que les entreprises basées dans les camps ont un chiffre d'affaire annuel d'environ 25 millions de dollars et emploient des résidents comme des membres de la société d'accueil.

Si l'existence de ces camps repose sur l'apport économique de la communauté internationale, ce qui en fait un centre urbain artificiellement maintenu dans le nord-est du Kenya, les camps de Dadaab constituent néanmoins un véritable centre urbain avec toutes les dynamiques associées. Il offre ainsi des perspectives en matière d'activités économiques,

« Comme la plupart des organisations humanitaires présentes à Dadaab, le Conseil danois pour les réfugiés envisage une nouvelle stratégie visant à renforcer les activités économiques dans les camps, voire dans l'ensemble de la région. »

de commerce transfrontalier avec la Somalie, des perspectives de subsistance, une vie culturelle propre, des services médicaux et éducatifs, des conditions d'hygiène et d'assainissement et l'accès à l'eau potable. Il s'agit d'un centre urbain qui sert à la fois les réfugiés qui y vivent et la population locale.

RENFORCER LES MÉCANISMES D'ADAPTATION

Même si les habitants sont limités en termes de mouvements et d'activités de subsistance, ce sont ces dynamiques propres à un centre urbain animé qui représentent

l'opportunité de trouver des alternatives aux 20 dernières années « de soins et d'entretien ».

L'activité économique dans et autour des camps est dans une large mesure basée sur la revente des rations alimentaires distribuées par la communauté internationale. La nourriture est importée par le PAM³, et lorsqu'elle est distribuée dans les camps, une partie est consommée, et une autre revendue aux collectivités locales dans l'idée d'acheter d'autres produits nécessaires aux réfugiés, comme les vêtements et autres. Il est cependant clair que la somme obtenue lors d'une nouvelle vente ne reflète pas la valeur réelle de la

³ Programme alimentaire mondial.

Parmi les **7 719 300** réfugiés pour lesquels le HCR a identifié un lieu d'habitation, environ **2 596 000**, c'est-à-dire un tiers, vivent dans les camps et ce nombre ne cesse de croître avec la crise syrienne.

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE RÉFUGIÉS
Camps	2 596 000
Centre d'hébergement	333 800
Logement individuel	4 295 200
Zone d'installation	494 300
Total	7 719 300

UNHCR global trends 2011

A la fin de l'année 2011, les camps de réfugiés se situaient tous presque exclusivement en **Afrique (60 %)** et en **Asie (35 %)**.





nourriture, car l'offre est élevée et la demande est relativement faible. Le prix que la communauté internationale paie pour la nourriture est environ trois fois plus élevé que ce que peuvent obtenir les réfugiés quand ils la revendent sur le marché local.

Comme les rations alimentaires, sous une forme ou une autre, constituent l'épine dorsale de la survie de la plupart des habitants, ils ne sont évidemment pas prêts à renoncer à ces rations pour retourner en Somalie.

LES TRANSFERTS DE FONDS PERMETTANT AUX RÉFUGIÉS DE DÉCIDER DE LEUR AVENIR

Comme la plupart des organisations humanitaires présentes à Dadaab, le Conseil danois pour les réfugiés envisage une nouvelle stratégie visant à renforcer les activités économiques dans les camps, voire

dans l'ensemble de la région, tout en permettant aux personnes de retourner chez eux en Somalie.

L'idée de base est de remplacer les rations de nourriture par de l'argent liquide. Les principaux arguments en faveur de cette stratégie sont :

- ▶ L'argent permet aux personnes d'acheter ce dont ils ont besoin plutôt que de revendre les rations alimentaires à bas prix pour acheter d'autres produits.
- ▶ L'argent renforcerait l'économie kenyane, en particulier l'économie locale de la province du nord-est, dans la mesure où il permettrait d'améliorer le marché des matières premières, y compris celles achetées au Kenya.
- ▶ L'argent transféré via les téléphones mobiles élimine la nécessité de rester dans les camps pour recevoir les rations alimentaires. Il sera donc possible pour les réfugiés de rentrer en Somalie sans perdre leur droit à une pension.

Le Conseil danois pour les réfugiés a tiré un certain nombre de leçons de l'utilisation de l'argent liquide comme modus operandi en Somalie :

- ▶ Le revenu des ménages augmente jusqu'à trois fois plus que dans un contexte de distribution de nourriture, ce qui permet une diminution substantielle de la dette et un meilleur accès au crédit.
- ▶ Le mode de dépense des ménages s'est diversifié au fil du temps. On constate que les dépenses liées à la nourriture et au remboursement de la dette diminuent et que les dépenses non alimentaires telles que les frais de scolarité, vêtements/chaussures, bois de chauffage, augmentent.
- ▶ Une meilleure qualité d'alimentation - un régime alimentaire incluant des fruits et légumes, de la

viande, du lait et du sucre/friandises, mais aussi des épices et du thé.

- ▶ Une amélioration de l'état et de la dignité des ménages qui en ont bénéficié.

Remplacer la distribution de nourriture par de l'argent entraîne certains défis qui doivent être relevés :

- ▶ Il y a un risque que la distribution d'argent liquide attire les Somaliens vers les camps de réfugiés. Ce risque peut être atténué en ciblant les personnes qui sont enregistrées et qui vivent dans le camp depuis un certain temps.
- ▶ La distribution d'argent devrait être davantage considérée comme un modus operandi dans les régions d'origine en Somalie.
- ▶ Compte tenu des avantages ci-dessus, la suppression progressive de transferts d'argent peut être compliquée. Des critères de sortie très clairs doivent être établis et des solutions de rechange doivent être prévues.

Le Conseil danois pour les réfugiés a plus de 60 ans d'expérience dans l'assistance aux personnes déplacées et est présent à Dadaab depuis 2005. Après deux décennies passées à répondre aux problèmes sous la forme d'interventions de court terme à Dadaab, nous devons nous poser la question de savoir si le moment est venu d'effectuer un changement radical et de concilier l'assistance vitale à des solutions innovantes et durables à Dadaab. Remplacer la distribution de nourriture par de l'argent pourrait être une solution. ■

Zoom sur Yarmouk (Syrie)



Avec plus de 148 500 réfugiés enregistrés, le camp Yarmouk abritait la plus importante communauté de réfugiés palestiniens en Syrie. Aujourd'hui, suite au conflit en Syrie, 130 000 personnes, soit 85% de la population, ont dû quitter le camp (UNRWA). La plupart se sont réfugiées dans les pays voisins, créant ainsi des situations de doubles réfugiés.

La solidarité européenne en matière d'asile à l'épreuve de la crise



Entretien avec Sylvie GUILLAUME

La mise en œuvre du règlement Dublin, ou plus récemment, les discussions autour de la révision du paquet asile illustrent le manque de solidarité entre États membres en matière d'asile. En période de crise économique où la tentation du repli sur soi est grande, comment favoriser cette solidarité, moteur essentiel d'une politique d'asile européenne juste, harmonisée et efficace ? Sylvie Guillaume, députée européenne, répond à nos questions.

France terre d'asile : Quel a été l'impact de la crise économique en Europe sur les politiques nationales et européennes en matière d'asile ?

Sylvie Guillaume : En période de contraintes budgétaires, l'asile est malheureusement souvent loin d'être perçu comme prioritaire parmi les politiques publiques. Parmi les conséquences directes de la crise, il faut ainsi compter sur les réductions budgétaires déjà appliquées ou envisagées aussi bien au niveau national qu'europpéen.

Au niveau européen, alors que le Parlement et les États négocient actuellement¹ les modalités du futur

instrument financier sur l'asile et les migrations², les discussions menées parallèlement sur le budget général de l'Europe font craindre de fortes réductions du montant initialement prévu pour ce Fonds spécifique. Il faudra par conséquent contrôler étroitement comment ces réductions budgétaires se répercuteront sur les différents secteurs concernés par ce Fonds, qu'il s'agisse des politiques d'asile, d'intégration ou de retour.

L'inquiétude existe donc que la société civile et les principales institutions de protection des droits de l'homme ne soient davantage fragilisées pour réaliser leur mission. Outre la variété et la qualité des services rendus, c'est leur mission de

vigilance et de suivi qui est en jeu. A l'heure de la transposition de la nouvelle génération des instruments législatifs sur l'asile, il est d'autant plus crucial que ces différents organismes aient les moyens effectifs de remplir leur rôle.

Outre des coupes budgétaires, la crise économique peut générer également des dommages collatéraux qui affectent les politiques nationales et européennes. En effet, les politiques en matière d'asile sont fréquemment polluées par une atmosphère générale de suspicion à la fraude. Comme j'ai pu le constater tout au long des discussions autour de la révision de la directive relative aux procédures d'asile, beaucoup d'attention était accordée par les États aux signaux que telle ou telle disposition pouvait envoyer, les fameux « appels d'air » qu'ils pourraient susciter, sans parler des références permanentes aux abus.

Le contexte de contraintes budgétaires ne doit évidemment pas être matière à renoncer à doter l'Europe d'un système d'asile juste, harmonisé et efficace. Si l'on préfère voir le verre à moitié plein, il y a, à certains égards, une opportunité offerte aujourd'hui aux décideurs politiques et autres intervenants de

¹ Entretien réalisé en mai 2013

² Fonds Asile et migration (2014-2020)



Sylvie Guillaume est membre de la commission parlementaire libertés civiles du Parlement européen et membre suppléante de la commission FEMM (Droits des femmes et égalité des genres). Depuis janvier 2012, Sylvie Guillaume est vice-Présidente du groupe socialistes & démocrates au Parlement européen.

repenser les systèmes d'asile et les choix opérés jusqu'à maintenant. On s'aperçoit en effet qu'en Europe, certaines politiques nationales ou européennes ne traduisent parfois pas cette volonté d'efficacité budgétaire, pour privilégier au contraire certains systèmes coûteux mais qui sont perçus, à tort, comme dissuasifs.

Le Régime d'asile européen commun peut-il favoriser plus de solidarité entre États membres en matière d'asile ? Quelles en sont les limites ?

S.G : La solidarité est un élément clé du régime d'asile européen commun (RAEC) ; elle est un principe directeur de la politique européenne en matière d'asile depuis ses débuts en 1999. Cette nécessité de traduire en mesures concrètes le principe de solidarité découle des réalités pratiques puisque les systèmes d'asile de tous les États membres sont interdépendants. Au fil des ans, l'Union européenne a ainsi développé une série d'outils qui permettent de répondre aux différents besoins en matière de solidarité, qu'il s'agisse de coopération pratique, de solidarité financière ou bien encore de partage des responsabilités entre les États. Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA) est à cet égard

un acteur moteur pour promouvoir et coordonner la mise en œuvre d'une solidarité intra-européenne. Une de ses tâches consiste notamment à apporter un appui technique et opérationnel aux États membres dont les dispositifs d'asile et les capacités d'accueil sont soumis à des « pressions particulières ».

Mais si la notion de solidarité semble intrinsèquement liée au régime d'asile européen commun, elle est également contredite par des principes régissant le système lui-même. Le dispositif Dublin constitue la manifestation la plus évidente des confrontations entre RAEC et solidarité. Les critères pour déterminer quel est l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile - dans le Règlement Dublin II actuel ou celui

la force avec laquelle de nombreux États se sont opposés au mécanisme de suspension des transferts - que la Commission européenne avait proposé et que le Parlement avait très largement renforcé - a démontré à quel point le régime d'asile européen commun et la solidarité ne faisaient pas forcément toujours bon ménage. À l'issue des discussions, le dit « mécanisme d'alerte précoce » pourra aider à identifier les dysfonctionnements des systèmes nationaux d'asile et possiblement y remédier, mais il n'est ni un substitut, ni une alternative au mécanisme de suspension des transferts ; il n'autorise pas la suspension des transferts dans les situations où les droits fondamentaux des demandeurs ne seraient pas respectés en cas de transferts sous Dublin.

« La difficulté de l'Europe à traduire la solidarité en actes reflète sans ambiguïté le déficit de confiance mutuelle entre les États membres. »

en passe d'être adopté - ne sont pas régis par des principes de répartition équitable des demandeurs d'asile au sein de l'UE. Dans le cadre de la révision du règlement Dublin,

La difficulté de l'Europe à traduire la solidarité en actes reflète sans ambiguïté le déficit de confiance mutuelle entre les États membres. Opacité et souveraineté restent souvent les

La solidarité européenne en matière d'asile à l'épreuve de la crise

Entretien avec Sylvie GUILLAUME

« Solidarité avec tous et responsabilité de chacun forment les deux faces d'une même pièce : un système d'asile juste, harmonisé et efficace. »

maîtres mots du système de gouvernance actuel qui souffre encore d'une coopération insuffisante entre États européens. Il faut ainsi espérer que les nouveaux instruments d'asile aujourd'hui approuvés permettront d'approfondir les efforts d'harmonisation des systèmes nationaux, en veillant à ce que chaque État s'acquitte pleinement de ses obligations en matière d'asile. Solidarité avec tous et responsabilité de chacun forment les deux faces d'une même pièce : un système d'asile juste, harmonisé et efficace.

Les fonds européens constituent un outil de solidarité en matière d'accueil, de procédure et d'intégration. Ces fonds ont-ils joué ce rôle ? Quelles sont les perspectives d'amélioration du prochain fonds asile et migration pour 2014-2020 dans un contexte de fortes contraintes budgétaires ?

S.G : Les fonds européens constituent indéniablement un instrument de solidarité appuyant la politique d'asile. Depuis sa création en 2000, le Fonds européen pour les réfugiés (FER) a ainsi permis d'aider les États à développer et renforcer leur système national d'asile. Le FER a également financé des actions innovantes de solidarité, telles que la répartition des bénéficiaires d'une protection internationale à partir de Malte dans d'autres États membres. Il a aussi apporté, ces dernières années, une aide d'urgence indispensable à la Grèce, à l'Italie, à Malte et à la Belgique.

Ceci étant dit, le système est loin d'être parfait. L'impact du FER comme mécanisme financier de solidarité aurait pu être davantage optimisé. Des procédures bureaucratiques trop lourdes, un manque de coordination entre les fonds européens disponibles et des difficultés pour mobiliser rapidement les financements nécessaires pour répondre aux situations d'urgence sont autant de dysfonctionnements relevés dans l'utilisation du FER.

De manière générale, le prochain Fonds asile et migration (2014-2020) apporte une série d'améliorations qui devraient aider à atteindre les objectifs stratégiques de l'Union et générer une valeur ajoutée européenne plus prégnante. De manière plus précise, il faut saluer : des mécanismes d'octroi simplifiés ; une flexibilité renforcée, notamment pour répondre aux urgences ; un accès aux financements amélioré et une approche davantage axée sur l'évaluation et les résultats. Si le mode de calcul des montants alloués ne permet pas d'apprécier de manière totalement satisfaisante les responsabilités respectives de chaque État membre, un certain nombre de mécanismes prévus dans le Fonds devraient permettre de prendre en compte les situations nationales de manière plus globale. Ainsi, des montants supplémentaires pourront être alloués aux États dans lesquels les flux migratoires présentent d'importants changements et dont les régimes d'asile ont des besoins précis. Aussi, les mécanismes d'urgence sont renforcés, ce

qui permettra d'allouer des fonds additionnels à des États faisant face à de « fortes pressions migratoires ». Enfin, davantage de moyens sont prévus pour des mécanismes, tels que la relocalisation.

Selon vous, quel serait un système efficace de solidarité entre États en matière d'asile ? Quels peuvent en être les principes et les outils ?

S.G : La solidarité en matière d'asile au sein de l'Union ne peut être efficace que si elle repose sur un pré-supposé de base entre les États : une confiance mutuelle. De nombreux outils de solidarité existent déjà, ils peuvent être renforcés et amendés ; d'autres pistes de réflexion peuvent être également lancées. Mais les États n'auront recours à cette boîte à outils que s'ils ont l'assurance que leurs voisins s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière d'asile. Beaucoup de pays adoptent en effet une approche extrêmement frileuse de la solidarité car ils craignent notamment que les États en bénéficiant se défaussent trop facilement de leurs responsabilités et n'engagent pas les réformes nécessaires afin de remédier aux lacunes et dysfonctionnements de leur système. Par conséquent, une solidarité efficace va de pair avec l'harmonisation effective des systèmes d'asile, fondée sur des normes élevées de protection.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer l'action du Bureau d'appui, les financements européens ou bien encore la répartition des réfugiés dans d'autres États membres. Si ces différents outils doivent être salués et renforcés, ils nécessiteraient également quelques ajustements. Le fonctionnement du BEA, notamment sa coopération avec la société civile, doit encore être amélioré ;



son budget devrait être aussi très certainement revu à la hausse au regard des différentes missions qui lui sont confiées. S'agissant de la répartition des réfugiés, il faudrait également inclure des garanties procédurales solides et claires afin de respecter au mieux l'intérêt et les droits des bénéficiaires potentiels des transferts vers d'autres États membres.

Outre les outils déjà à disposition, d'autres chantiers doivent être lancés. Il faut en effet que la solidarité s'appuie sur un mécanisme global qui permette d'anticiper et d'identifier les dysfonctionnements des systèmes nationaux et propose

« Il faut travailler à des solutions pour enrayer les risques d'embolisation du système d'accueil, notamment grâce à des concertations renforcées entre les différents partenaires sur le terrain. »

des solutions d'y remédier. Il reste à voir dans quelle mesure le mécanisme d'alerte précoce, prévu dans le nouveau règlement Dublin, pourra servir de base à ce dispositif plus général d'évaluation de la bonne santé de l'asile en Europe. Une réflexion devrait également être engagée sur la faisabilité d'un traitement conjoint - sous une forme extensive ou plus limitée - des demandes d'asile sur le territoire de l'Union. La Commission européenne devrait d'ailleurs lancer prochainement une étude afin d'examiner les

différentes options d'un traitement conjoint en Europe et leurs implications juridiques, administratives et financières.

Encore une fois, les outils existants pourront être optimisés, des solutions innovantes trouvées, mais solidarité et responsabilité sont indissociables si l'on ne veut pas courir le risque du chacun chez soi, chacun pour soi, et ce au préjudice de la création d'un espace commun de protection.

Quelles recommandations feriez-vous dans le cadre d'une prochaine réforme de l'asile en France ?

S.G : La prochaine réforme de l'asile en France s'inscrira dans le cadre de la transposition et la mise en œuvre de la deuxième phase de législation du RAEC.

En matière d'accès à la procédure, de nombreuses difficultés, liées entre autres au délai d'enregistrement, ont été constatées dans certaines préfectures, celles-ci restant en France les premières étapes - incontournables - de la procédure d'asile. En introduisant clairement les délais dans lesquels les demandes doivent être enregistrées, la directive « procédures » révisée devrait, dans le cadre d'une transposition correcte et complète, favoriser un accès effectif à la procédure d'asile. Nécessaires, ces réformes pourront également s'appuyer sur les recommandations que le député Matthias Fekl propose dans son rapport publié dernièrement sur l'accueil des étrangers en France qui fournit un ensemble de pistes pertinentes pour faciliter et améliorer l'accès aux préfectures.

Dans notre pays, beaucoup d'efforts ont été aussi récemment entrepris dans la réduction des délais de traitement des demandes d'asile. C'est une bonne chose aussi bien pour les demandeurs d'asile que pour le bon fonctionnement de la procédure de détermination.

En matière d'accueil, l'objectif poursuivi actuellement permettra d'augmenter progressivement la capacité totale de places Cada. Cette réforme va évidemment dans le bon sens et doit être poursuivie. Aujourd'hui, le dispositif d'accueil en structures pérennes reste en effet totalement saturé. Si le nombre de places en Cada reste très largement sous-dimensionné, la durée moyenne du séjour ou bien encore le maintien dans ces centres de personnes ne relevant plus de ce dispositif ne favorisent pas non plus la fluidité du système d'hébergement. Il faut par conséquent travailler à des solutions pour enrayer les risques d'embolisation du système d'accueil, notamment grâce à des concertations renforcées entre les différents partenaires sur le terrain.

Indispensable, cette démarche générale de rationalisation de l'examen des demandes et du système d'accueil ne peut toutefois se faire au détriment d'une prise de décision de qualité et d'un accompagnement adapté, tout aussi indispensables pour les demandeurs et leur accès effectif aux droits. Ainsi, si de nombreux progrès ont été accomplis, d'autres restent à faire, pour encourager une politique d'asile digne de ce nom. ■

Réformer les conditions d'exercice du droit d'asile, une urgence et une nécessité



Pierre HENRY | directeur général de France terre d'asile

Le système d'asile dysfonctionne depuis une dizaine d'années en France et c'est pourquoi une véritable réforme de la politique d'asile doit être impulsée. Les principaux piliers d'une réforme juste et digne sont simples à identifier, simples à mettre en œuvre et pour un coût égal à ce qui existe actuellement. Ils sont au nombre de cinq : évaluation du système, accès à la procédure, durée de la procédure, qualité de la décision et de l'accompagnement des personnes. Sans réforme, c'est le système même de la protection internationale qui est en jeu. Pour le préserver, il convient de le rénover. La transposition des directives européennes nous en donne l'occasion.

Défendre le droit d'asile, c'est défendre le besoin de protection de personnes soumises aux affres de la persécution, et force est de constater que cette responsabilité pèse moins sur l'Europe que sur les pays moins dotés. La situation des réfugiés syriens en est l'exemple : ils trouvent abri en Jordanie, en Turquie, au Liban, pas en Europe. Fin 2012, tandis que ces pays accueilleraient près d'un million de réfugiés, les vingt-sept pays de l'Union européenne (UE) se répartissaient environ 400 000 demandeurs d'asile. Ainsi l'Europe, qui songe d'abord à se protéger, défend le droit d'asile avec beaucoup de retenue et en toute dissonance. Car selon que l'on se trouve en France, en Grèce, au Royaume-Uni ou en Allemagne, les situations des demandeurs d'asile face à la probabilité d'octroi d'une protection internationale ou par rapport aux conditions mêmes de l'accueil, s'avèrent très différentes. L'harmonisation en matière d'asile, comme dans beaucoup d'autres domaines au niveau européen, se fait sur le plus petit dénominateur commun. C'est un constat fait à l'occasion de chaque réforme, quel que soit le pays qui l'initie. Les États conservent jalousement leurs prérogatives en ce domaine, comme s'il était le dernier domaine de souveraineté possible.



Des migrants vivant dans un camp de fortune près de Calais font la queue pour une distribution d'aide alimentaire opérée par l'organisation caritative locale La Belle Étoile.

En France, l'alternance politique a produit un discours apaisé sur la question des migrations en général, mais aucune réforme d'ampleur n'a été entreprise en matière d'asile à ce jour. La création de quatre mille places d'hébergement dans des centres spécialisés pour demandeurs d'asile est le seul élément positif enregistré dans ce domaine : la revendication de France terre d'asile a été d'autant plus facilement entendue par l'Assemblée nationale qu'elle fait réaliser des économies au budget de la nation tout en offrant une solution de dignité. Mais des actions ponctuelles de ce type ne sauraient suffire, tant la situation est dégradée.

LES DYSFONCTIONNEMENTS D'UN SYSTÈME

Le sentiment général qui remonte du terrain est que la parole publique est dévalorisée, que la gouvernance est à l'agonie dans chaque département où l'intérêt général se limite aux frontières du département. La vision d'ensemble manque : la France, qui relativement à sa population est le neuvième pays d'accueil des demandeurs d'asile dans l'UE, ne sait plus faire face. Non que les 55 000

demandeurs d'asile reçus environ chaque année soient trop nombreux - il y en eut bien davantage par le passé - mais parce que les difficultés liées à l'accueil en préfecture, aux décisions de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra), à l'organisation de l'hébergement se sont accumulées au fil des ans.

Les résultats, outre une désorganisation des territoires et des transferts de charges sur des collectivités locales et territoriales mal armées pour les assumer, ce sont des demandeurs d'asile abandonnés à leur sort : ils entrent alors en concurrence avec d'autres publics précaires dans la course aux dispositifs d'urgence ou peuvent voir leur situation de faiblesse exploitée (marchands de sommeil, prostitution...) quand ils se rapprochent de leur communauté d'origine.

Pour autant que l'on veuille conserver le droit d'asile, une liberté et un droit fondamental depuis longtemps consacré dans la constitution de notre pays, il faut avoir le courage de réformer l'ensemble du processus en affrontant un par un les problèmes. Il est en effet anormal qu'un demandeur d'asile doive attendre entre quatre et sept mois uniquement pour retirer son dossier de demande d'asile aux guichets des

préfectures. Ni qu'une période de 18 mois environ soit nécessaire pour étudier son dossier. Et si le demandeur est débouté à l'issue d'une procédure juste et équitable, est-il anormal de se poser la question de son éloignement si celui-ci n'est pas en contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme ?

LES CINQ PILIERS DE LA RÉFORME

Avoir une vision et de l'ambition pour une réforme suppose en premier lieu de l'élaborer à partir d'une évaluation partagée de la situation. Les réformes et les déclarations à l'emporte pièce sont légions depuis dix ans. Il faut se souvenir de la réforme de 2003 basée sur l'idée que notre système était encombré de faux demandeurs d'asile là où nous voyions surtout des faux déboutés. De celle de 2007 qui a consacré la concentration des demandeurs dans les capitales régionales sans les moyens adaptés, sans évaluer l'impact des procédures prioritaires. Ainsi, pour que des erreurs de ce type ne se répètent pas, le travail d'évaluation est indispensable.

Réformer les conditions d'exercice du droit d'asile, une urgence et une nécessité

 Pierre HENRY | directeur général de France terre d'asile

L'accès à la procédure doit être le deuxième pilier de la réforme

Avec la révision générale des politiques publiques, le nombre d'agents remplissant les missions régaliennes dans les préfectures a baissé ; et avec des moyens humains insuffisants pour recevoir les demandeurs d'asile, les files d'attente comme les délais de procédure se sont multipliés. S'attaquer à ce problème, c'est élargir le « choc de simplification » promis aux entreprises par le président de la République. Il doit s'étendre aux usagers des préfectures. Décortiquer l'ensemble de la procédure permettrait d'envisager la suppression de certaines démarches ou leur transfert vers d'autres acteurs. Un certain nombre d'actes pourraient par exemple être accomplis sur les lieux mêmes de l'hébergement spécialisé où sont accueillis les demandeurs d'asile. Si les actes de puissance publique doivent rester à la puissance publique, ils peuvent être opérés de manière déconcentrée avec, par exemple, des fonctionnaires « mobiles » capables de se déplacer vers les centres d'accueil. Il faut de la même manière envisager la dématérialisation d'un certain nombre d'éléments de procédure en les mettant en ligne.

Troisième PILIER : travailler sur la qualité de la décision

Il n'est pas normal que depuis une quinzaine d'années le taux d'acceptation au statut de réfugié soit resté quasiment invariable année après année, et ce, quelle que soit la nationalité des demandeurs d'asile. Il n'est pas normal non plus que depuis 15 ans, l'instance de recours qu'est la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) accorde davantage de statuts que l'Ofpra, l'organisme chargé en première

« Il faut donc envisager le rapprochement de jurisprudence entre l'Ofpra et la CNDA et la prise de décisions plus libérales en première instance. Les exemples étrangers, ceux qui ont notamment cours au Royaume-Uni, devraient sur ce point-là nous inspirer. »

instance d'appliquer la Convention de Genève de 1951. Le cas est notable pour les réfugiés somaliens : le statut de réfugié leur a massivement été accordé par la CNDA et non pas par l'Ofpra.

Ainsi, quand des cours d'appel annulent de manière systématique des décisions des organisations de première instance, c'est bien le signe que le système dysfonctionne. En tenant insuffisamment compte de la jurisprudence dégagée par l'instance de recours, l'Ofpra transforme l'ensemble des demandeurs d'asile rejetés en plaideurs, ce qui a pour conséquence d'allonger l'ensemble de la procédure et la durée de leur prise en charge. Il faut donc envisager le rapprochement de jurisprudence entre l'Ofpra et la CNDA et la prise de décisions plus libérales en première instance. Les exemples étrangers, ceux qui ont notamment cours au Royaume-Uni, devraient sur ce point-là nous inspirer : le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et différentes associations du secteur de la défense du droit d'asile évaluent régulièrement les pratiques de l'Agence britannique aux frontières (l'équivalent de l'Ofpra). Nous devons nous aussi rechercher la collaboration entre les différents organismes du secteur. La transparence gagnée sera un gage de qualité.

Quatrième et cinquième piliers de la réforme

Il est nécessaire de parvenir enfin à une réduction de la durée de procédure en garantissant un haut niveau de garanties pour les demandeurs d'asile. Un an semble un délai raisonnable pour permettre à l'Ofpra et à la CNDA de statuer en toute quiétude.

Enfin l'ultime pilier de la réforme doit concerner le processus d'accueil et d'accompagnement. Il faut développer le dispositif national d'accueil sans rien céder à la tentation néerlandaise écartant ou altérant l'intervention associative. Ce dispositif doit couvrir l'ensemble des besoins sur l'ensemble du territoire afin d'offrir un hébergement digne et un accompagnement aux personnes dans une durée qui soit maîtrisée. Ce délai d'accompagnement ne devrait raisonnablement pas excéder une année.

Plaider pour une réforme alliant efficacité, dignité et rapidité, se battre pour défendre des procédures justes et équitables pour préserver le système d'asile et le rénover, signifie aussi de ne pas laisser en suspens la question du devenir des personnes déboutées. C'est le dernier élément de la réforme.

Entrer sur le territoire français pour demander une protection internationale ne donne pas le droit de s'y



maintenir automatiquement si la protection est refusée à l'issue d'un processus juste et équilibré. S'il faut évidemment examiner les situations individuelles et repérer les cas exceptionnels - une mort programmée en cas de retour ou la rupture d'une vie familiale -, il faut aussi être capable d'éloigner dans la dignité vers le pays d'origine en y mettant les formes juridiques et les moyens matériels. C'est la réponse la plus adaptée à la question des déboutés car, dans une Europe en crise chaque jour plus marquée par des populismes qui assimilent tricheurs et demandeurs d'asile, nous risquons de voir un droit séculaire balayé, si nous ne le protégeons pas. Car s'il en va de notre honneur d'accueillir des personnes persécutées, il nous faut pouvoir distinguer les situations ne relevant pas du droit de la protection internationale. Cela implique une réflexion sur l'ensemble du champ migratoire. C'est ainsi, en ne mettant pas notre crédibilité en jeu, que nous préserverons les fondamentaux de la problématique de l'asile, sous peine de la voir dévoyée.

PRÉSERVER ET RÉNOVER LE MODÈLE FRANÇAIS D'ASILE

Notre système d'asile est en crise par manque de vision et de volonté de la puissance publique. Sur les 55 000 personnes qui arrivent chaque année en France, seules un peu plus de 12 000 ont accès à un hébergement et à un accompagnement. Ceux qui restent livrés à eux-mêmes, avec un coût non négligeable pour la collectivité publique quand ils sont hébergés en hôtel, nourrissent les réactions de rejet de nos compatriotes. Sur le terrain, on mesure facilement combien l'esprit civique recule dans notre pays. Il y a dix ans, implanter des structures d'accueil et d'accompagnement pour demandeurs d'asile dans les territoires ne posait pas de difficulté. Aujourd'hui, même les élus que l'on pourrait qualifier d'humanistes y rechignent, par souci électoral certes, mais aussi parce que les injonctions venues de l'État leur semblent paradoxales.

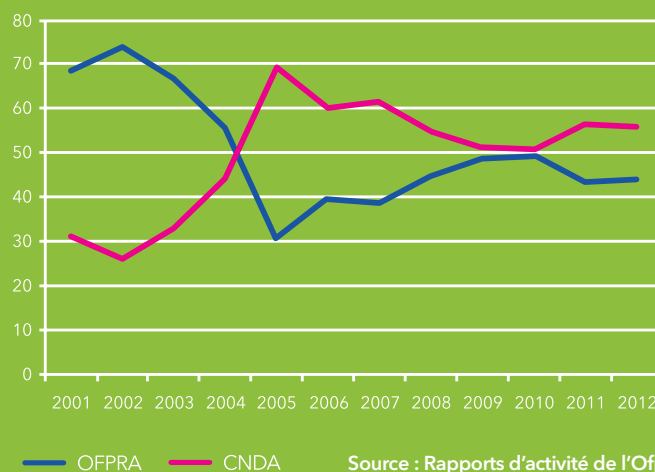
« Il faut développer le dispositif national d'accueil sans rien céder à la tentation néerlandaise écartant ou altérant l'intervention associative. »

Comment peuvent-ils faire face au devoir d'accueil inconditionnel pour les personnes en précarité, quand l'État transfère la responsabilité de l'accueil aux collectivités sans leur en redistribuer les moyens ? Le système D qui s'est mis en place au fil du temps, ne suffit plus. Il faut rapidement lancer cette indispensable réforme du droit d'asile. Ce sera aussi une manière de réaffirmer les valeurs qui fondent l'Union européenne et notre République, et qui sont aujourd'hui constamment et dangereusement interrogées. ■

Décisions d'octroi d'une protection internationale en première instance et après recours (en %)

	OFPRA	CNDA	TOTAL
2001	69	31	100
2002	74	26	100
2003	67	33	100
2004	56	44	100
2005	30,4	69,6	100
2006	39,8	60,2	100
2007	38,7	61,3	100
2008	45	55	100
2009	48,7	51,3	100
2010	49,3	50,7	100
2011	43,3	56,7	100
2012	44	56	100

Évolution de la répartition des décisions d'octroi d'une protection internationale entre l'Ofpra et la CNDA de 2001 à 2012





La marche des « beurs » : quel bilan trente ans après ?



Entretien avec Pascal BLANCHARD¹ | historien

Pascal Blanchard dresse pour Pro Asile le bilan de la marche dite des « beurs », en réalité précise-t-il, « Marche pour l'égalité et contre le racisme » ; qualifiée de « marche des beurs » par les médias, terme que la mémoire a conservé par la suite. Contexte, échec ou réussite, quid des revendications portées par la marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983 ?

France terre d'asile : Au début des années 1980, quelle est l'image de l'immigré dans la société française ?

Pascal Blanchard : 1984, c'est le championnat d'Europe de football qui rend hommage à toutes les immigrations, aux Platini, aux Fernandez... C'est la visibilité normative, standardisée, dans tous les territoires de la société française, d'une immigration intra-européenne en train de disparaître. On peut dire qu'elle commence à se fondre dans la nation, tout en gardant sans problème des traits culturels. Il y a, d'autre

part, une immigration que peu de chercheurs ont voulu voir jusque-là dans sa spécificité historique (le passé colonial), qui restait de l'ordre de l'invisible : c'est celle du travailleur immigré issu de l'ex-espace colonial. C'est le Maghrébin avec son marteau-piqueur et l'éboueur africain invité au petit-déjeuner par Giscard en 1974, c'est l'Asiatique dans son restaurant ethnique. Ils sont à la marge, et peu visibles dans la société civile et politique dans les années 60, ni dans la société intellectuelle, uniquement dans le sport ou le divertissement. Il a fallu attendre Noah en 1983 pour voir émerger un sportif noir dans le Panthéon national (aux côtés d'un Marius Trésor en équipe de France de football) et on n'est pas encore à la génération d'un Roger Bambuck qui deviendra ministre avec la gauche au pouvoir. Il y a

donc une invisibilité de l'immigration afro-antillaise et maghrébine dans la société française, et le grand tournant de 1983 (le tournant post-colonial) a été de rendre visible ces populations auprès du grand public, car le combat des « pères » pour les foyers ou la lutte syndicale avait été marginalisé dans les médias.

À quel moment ces « invisibles » vont-ils devenir visibles ?

P.B : Ils vont émerger à travers deux phénomènes concomitants en 1983 : il y a d'un côté les grèves prises en main par les « pères » et les « grands frères » dans le milieu automobile, et c'est un moment majeur parce que la grève est longue, forte, et s'inscrit en plus face à un gouvernement de gauche (deux ans après mai 1981). Et de l'autre côté, il y a les « rodéos » de leurs « enfants » dans les banlieues. Les « rodéos » sont liés à l'immigration. C'est le nom qu'employait la presse pour décrire le phénomène : les jeunes prenaient des voitures, tournaient avec dans les quartiers en faisant crisser les pneus puis brûlaient les voitures. C'était une sorte de « cérémonial » pour dire « nous existons » et « nous n'avons pas de présent, pas de futur », une forme de jeu avec la police et avec les autorités. Il y avait

¹ Dernier ouvrage paru : LA FRANCE NOIRE. Présences et migrations des Afriques, des Amériques et de l'océan Indien en France, Editions La Découverte, 2012 (à paraître en octobre 2013 LA FRANCE ARABO-ORIENTALE. Treize siècles de présences, Editions La Découverte, 2013).



Pascal Blanchard est historien, spécialiste du « fait colonial » et des immigrations des outre-mers en France. Chercheur associé au Laboratoire Communication et Politique (CNRS), il co-dirige le Groupe de recherche ACHAC (Colonisation/Immigration/Post-colonialisme) qui travaille sur les représentations, les discours et les imaginaires coloniaux et post-coloniaux, ainsi que sur les immigrations des Suds en France.

« Ceux qui ont marché peuvent avoir le sentiment d'avoir été les dupés de la République. Leur situation (sociale, politique, culturelle) et celle de leurs enfants est pire que celle de leurs parents et de la leur il y a 30 ans »

à la fois provocation policière (qui méprisait pour certains ces enfants issus de l'immigration algérienne notamment, vingt ans après la fin de la Guerre d'Algérie) et en même temps une provocation sociale.

Les Français prennent conscience à cette période que les immigrés ont fait souche dans la société française et qu'ils font partie du destin de la France ?

P.B : Ils s'aperçoivent que les « immigrés » (mais aussi leurs enfants nés en France) ne vont pas repartir et que, ne repartant pas, ils vont avec leurs enfants bâtir la France de demain. En 1977, trois ans après la fermeture des frontières (1974) et deux ans après la révolte des « harkis » (et de leurs enfants) des camps où ils étaient mis à l'écart (1975), la prime au retour (10.000 Francs à l'époque... le million Stoléru) n'a pas marché et

les politiques publiques de plus en plus contraignantes n'ont eu aucun impact sur les immigrés qui sont sur le territoire. Ils ont fait venir leurs femmes et les familles se sont installées. Les gamins en 1983 ont alors de 12 à 25 ans. La grande majorité, venue avec les pères et les mères, est née en Algérie, d'autres sont nés ici, et la plupart sont des ados ayant grandi en France. Ils ont grandi avec les jeunes issus de l'immigration antillaise, quelques subsahariens (Mali, Sénégal, Mauritanie), avec la jeunesse de parents ouvriers issue de l'immigration intra-européenne (Portugais, Italien, Espagnol) et avec les jeunes Harkis qui ont été « rapatriés » des camps à partir des années 1978/1979 vers les quartiers populaires suite aux révoltes de 1975. Tout ça commence à bouillonner, les gens commencent à parler et à s'organiser. Ils veulent se faire entendre, car leur histoire est inaudible, leur revendication aussi,

et le racisme (comme la succession des crimes depuis 1973) est croissant. C'est un « grand cri » républicain à la nation qui va se faire entendre en 1983.

Après le combat des pères, c'est donc le combat des fils ?

P.B : Il ne faut pas aussi oublier le combat des grands-pères avec l'engagement militaire. Cette jeunesse-là ne se reconnaît pas forcément (et à l'identique) dans le combat des pères (foyers, luttes syndicales, lien avec le pays d'origine...), parce que le combat des pères est lié surtout au travail, alors qu'eux n'ont pas de travail et ils se battent pour des enjeux d'égalité, de lutte contre le racisme. Ils sont alors dans un « no man's land » social et politique. Rien n'est prévu pour « eux ». S'ils ne se prennent pas en main, ils n'existeront pas. Les politiques les ont totalement oubliés.



La marche des « beurs » : quel bilan trente ans après ?

Entretien avec Pascal BLANCHARD | historien, spécialiste du « fait colonial » et des immigrations des outre-mers en France

« La marche n'a produit aucun de ses deux objectifs majeurs initiaux : l'égalité juridique a été obtenue en théorie, mais en pratique ce sont des « exclus de la République » au niveau du territoire, des exclus de la vie politique française en terme de représentativité »

Ils sont les « invisibles de la République », et en plus ils subissent des ratonnades et crimes racistes. Alors certains vont brûler des voitures, d'autres vont se retrouver dans des mouvements associatifs ou dans des grèves de la faim. Les enfants de Harkis, qui sont un peu plus habitués que les autres aux mouvements revendicatifs, arrivent avec leur savoir-faire (lutte dans les camps de 1975 à 1982) ; d'autres, les Antillais, arrivent avec l'esprit des grandes marches afro-américaines et des luttes revendicatives aux Antilles (comme en 1967) ; et puis il y a une jeunesse militante - les Italiens, les Espagnols, les Portugais - qui ont la culture politique des pères, passés par les partis et des combats politiques contre Salazar ou Franco. Il y a, en tout cas, une envie d'exister à un moment où la parole publique se libère, où le monde associatif se libère (1981). Les enfants disent « et nous, quel va être notre territoire d'expression ? Nos pères ils l'ont, c'est l'usine, les grèves » ; nous devons faire comme aux États-Unis parler à la nation. Les mères sont alors investies dans le mouvement

associatif culturel. Aux enfants, il reste la revendication politique, et hors des partis puisqu'ils ne peuvent alors y entrer. Soit on brûle des voitures, soit on reproduit la grande marche pacifique des Afro-Américains pour arriver à dire « nous sommes les oubliés de la république, nous sommes les oubliés du tournant de la gauche et de 1981 ».

Comment explique-t-on le succès d'une marche entreprise à quelques-uns, une trentaine de jeunes, et qui rassemble plus de 60 000 personnes en arrivant à Paris ?

P.B : Est-ce vraiment un succès ? Médiatiquement et culturellement oui, politiquement en partie, socialement non. Le tissu associatif et la gauche s'investissent dans un phénomène positif, positif parce que les jeunes adoptent les codes américains d'une marche pacifique et tous les codes d'un mouvement de gauche classique : « on va marcher pour qu'on nous reconnaisse dans l'égalité ». C'est encore l'esprit de la gauche en 1983... Et en même temps, quand François Mitterrand (et le premier ministre) les reçoit à l'Élysée et octroie du bout des lèvres quelques avantages (la carte de séjour et de travail de 10 ans), il ne répond pas véritablement à l'une des problématiques qui était la leur, celle d'une égalité au sein de la société française : pour eux. Ils attendaient plus de la gauche que ce qu'elle va leur donner (ils n'obtiendront pas de fait le droit de vote des étrangers...). C'est un succès à court terme aussi, mais le résultat c'est qu'ils retournent manifester un an plus tard, ce qui montre bien les limites du mouvement et son impact politique. Si on se pose la question d'une émergence médiatique (et culturelle), c'est une réussite absolue. Si on se pose la question d'une

réussite politique le débat est véritablement ouvert sur les droits qu'ils obtiennent et leur faible place dans les partis politiques au cours des années 80, 90 et 2000. Si on parle d'une récupération potentielle c'est, avec SOS racisme ou France plus, mais pas seulement, la digestion totale dans une mouvance associative et antiraciste qui va échapper aux « marcheurs ». On a oublié le mot égalité et on ne retient que le mot antiracisme de leur combat. Les associations qui s'engagent alors sur tout le territoire ne répondent qu'à une partie de la revendication. C'est une réponse imparfaite des politiques du temps à une réelle problématique de la société française qui est alors raciste (comme le montre la vague de crimes de 1973 à Marseille par exemple). Cela génère au final des frustrations et installent le revendicatif et le désespoir dans les quartiers populaires.

Quel bilan tirer de cette marche aujourd'hui ?

P.B : Il doit y avoir à peu près 9 à 10 millions de personnes dans ce pays qui ont un grand-père, une grand-mère, un arrière-grand-père ou une arrière-grand-mère né au Proche ou Moyen-Orient, ou au Maghreb. Pourtant, aucun maire d'une grande ville française n'est issu de ces régions, aucun ! Il a fallu attendre 50 ans après la guerre d'Algérie pour commencer à avoir des députés en nombre au Parlement, et pas seulement au Sénat ! On voit bien qu'on a une vraie difficulté à faire émerger ces élites, pourtant depuis très longtemps parties prenantes de la vie publique en France, alors que dans le monde de la culture, dans le monde du spectacle, des arts, des lettres, il y a une représentativité assez riche de cette diversité culturelle. Ce décalage-là est majeur, profond. Il est d'ordre culturel et historique.



Le 3 décembre 1983, des dizaines de milliers de personnes rejoignent à Paris la fin de la Marche pour l'égalité et contre le racisme qui avait démarré six semaines plutôt à Marseille.

La marche n'a produit aucun de ses deux objectifs majeurs initiaux : l'égalité juridique a été obtenue en théorie, mais en pratique ce sont des « exclus de la République » au niveau du territoire, des exclus de la vie politique française en terme de représentativité. Et sur l'antiracisme - ils n'y peuvent rien - mais la manière dont la marche a été digérée est un échec, car cette question s'est fixée dans la morale et non dans la lutte concrète de déconstruction du racisme et de ses origines « coloniales ». En même temps, la marche est complètement mythifiée, personne ne la regarde pour ce qu'elle a vraiment été. C'est pour cela que c'est un moment majeur de notre histoire commune. Tout le monde la regarde comme le « seul âge d'or » qui ait pu exister dans un « monde de ténèbres » et d'exclusion, au cours de cinquante ans d'effacement dans l'espace politique français des

Maghrébins. Ils « n'existent » pas dans cette histoire récente. Comme si le fait religieux, l'islam, avait tout avalé. C'est pourtant une histoire commune exceptionnelle que nous venons de vivre et la marche demeure un moment majeur de cette histoire.

cru au jeu démocratique, ils ont cru que dans ce pays de révolutions, on pouvait être entendu quand on était pacifiste et ils se rendent compte qu'ils n'ont pas été les acteurs du changement. Leur situation (sociale, politique, culturelle) et celle de leurs enfants est pire que celle de leurs

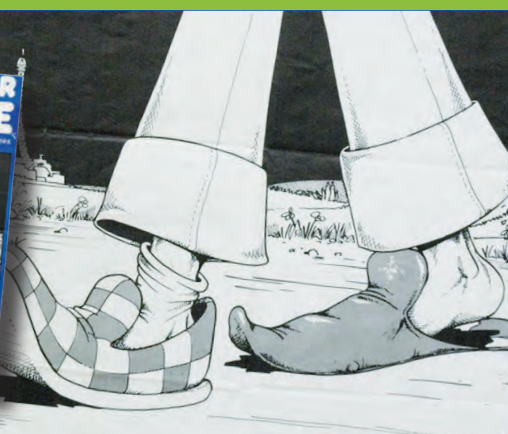
« Ils ont marché, ils ont cru au jeu démocratique, ils ont cru que dans ce pays de révolutions, on pouvait être entendu quand on était pacifiste. »

Et quel bilan du point de vue des marcheurs ?

P.B : C'est un échec aussi pour ceux qui ont marché, ils sont très aigris, ils ont le sentiment de s'être fait volés leur « marche ». Ils ont le sentiment d'avoir été les dupés de la République. Ils ont marché, ils ont

parents et de la leur il y a 30 ans. En plus, ces marcheurs n'ont eu ni carrière politique en région et localement, ni reconnaissance sociale ou culturelle. Ils ne sont pas devenus des « grands frères » que la société française aurait pu promouvoir. Ils ne sont, par exemple, pas devenus des pivots contre la montée de

La marche pour l'égalité et contre le racisme, 1983 :



Au début des années quatre-vingt, les nombreux crimes racistes perpétrés en France déclenchent une mobilisation sans précédent parmi les « enfants de l'immigration » dans les banlieues françaises où les rapports deviennent très tendus avec la police. Pour alerter l'opinion sur leur exclusion sociale et urbaine, quelques jeunes maghrébins (dont plusieurs enfants de « harkis ») entreprennent des grèves de la faim tandis que l'idée d'une marche pour l'égalité et contre le racisme fait son chemin. Partie symboliquement de Marseille pour rejoindre Paris entre octobre et décembre 1983, cette manifestation d'abord marginale suscite peu à peu l'attention des médias qui la surnommeront « marche des beurs ». Son arrivée à Paris sera une apothéose populaire en contraste avec le racisme ambiant et le contexte électoral marqué par une poussée frontiste aux élections municipales, notamment à Dreux.



La marche des « beurs » : quel bilan trente ans après ?

Entretien avec Pascal BLANCHARD l'historien, spécialiste du « fait colonial » et des immigrations des outre-mers en France

l'islamisme dans les quartiers populaires, ou des pivots sur les valeurs de la laïcité, alors qu'ils sont les pionniers de cet engagement citoyen. Ils n'ont jamais été des acteurs ou des interlocuteurs majeurs pour les partis de gauche et de droite pour réfléchir sur les politiques migratoires ou intégrationnistes à mettre en place. Ils n'ont pas été des acteurs du changement. Et ils n'en sont pas aujourd'hui. C'est un scandale dans la mesure où ils ont eu le courage de réveiller la société française en 1983, ce 30^e anniversaire doit donc être, aussi, un moment de valorisation à leur rencontre.

Rien de positif dans ce bilan ?

P.B : Si, bien entendu, car cette génération est alors rentrée en politique. Mais, la marche n'a pas permis suffisamment que le débat sur ces jeunes maghrébins de France entre au cœur de la nation, qu'il soit un de nos grands débats nationaux. Il est toujours à la périphérie. Mais d'une certaine manière la marche a atteint son objectif, rendre visible l'invisible. L'« Arabe » n'existait pas à l'époque, et cette rupture « positive », après des siècles d'histoire commune, devrait suffire à rendre cette marche historique. Mais, sur le fond, elle n'a pas changé les politiques publiques en termes d'investissement, de désenclavement des quartiers populaires. Elle n'a pas fait en sorte que ces gamins trouvent plus facilement du boulot, tout ça a été oublié. Certes, au ministère de la Ville il y a aujourd'hui une véritable prise de conscience de l'importance de cette date charnière et que ce moment est fondateur pour bâtir autrement un devenir commun, mais cela veut dire que derrière les « commémorations », derrière le travail d'histoire et de mémoire, il est nécessaire de promouvoir une politique en continue de reconnaissance. Il y a urgence.

« La marche n'a pas permis suffisamment que le débat sur ces jeunes maghrébins de France entre au cœur de la nation [...] Mais d'une certaine manière la marche a atteint son objectif, rendre visible l'invisible. »

Refaire une marche aujourd'hui ce serait envisageable ?

P.B : Certains en rêvent (et je regarde cela en historien, en observateur), mais il serait restrictif de reproduire le modèle des pères. Maintenant est-ce qu'il faut continuer à se battre et à trouver une manière fédérative de porter le débat de l'inégalité toujours présent dans les quartiers populaires, c'est une évidence. Aujourd'hui elle ne serait plus une marche des « Beurs », elle serait une marche des quartiers populaires. La question est devenue une question sociale, alors qu'à l'époque c'était une question qui était seulement « raciale ». Il y a une vraie réflexion à mener sur la façon de prendre part au débat public, et ce n'est pas la même problématique que celle de devenir « visible ». C'est reposer le débat d'il y a 30 ans, comment devenir égaux, mais aujourd'hui on n'y répondra pas avec une nouvelle marche... mais avec une politique publique forte et avec une écoute forte et une participation de ceux qui sont les héritiers des marcheurs dans les quartiers populaires et ailleurs dans la société française.

Quel sens faudrait-il donner à la commémoration de cette marche ?

P.B : Le risque aujourd'hui est que cette mémoire ne soit seulement celle des « maghrébins » des quartiers populaires, celle de leur « heure de gloire », sans mise en perspective.

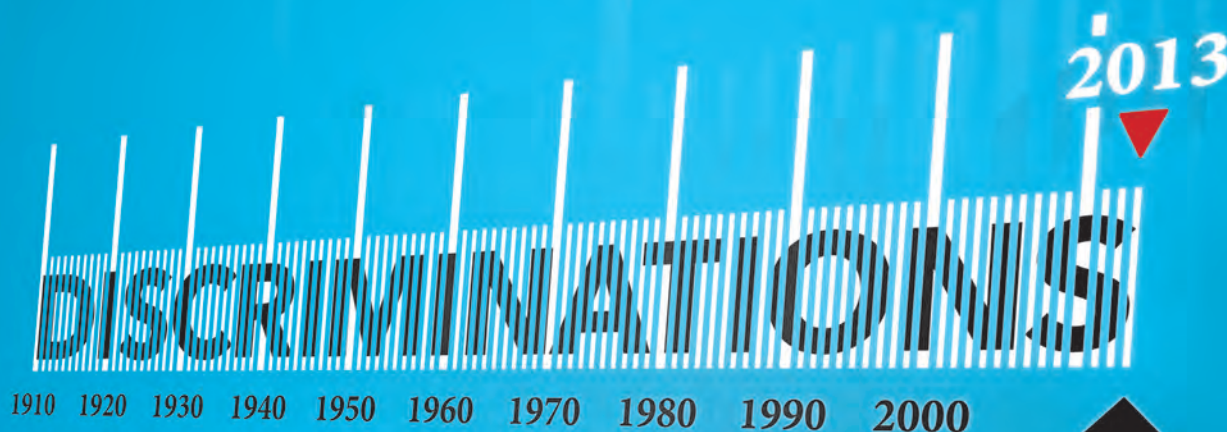
Ce serait terrible. Une commémoration doit être publique et fédérer les populations, elle nous parle à tous, c'est autant ma marche, que « la marche », que celle de tous les Français. Il faudrait amener un maximum de gens à réfléchir à ce qu'était une minorité revendiquant l'égalité et le droit à l'existence. L'Éducation nationale aurait dû consacrer un programme d'une heure pour expliquer cela fin 2013, cela n'a pas été fait, ce qui prouve bien que ce n'est pas considéré comme une journée de portée nationale. La marche est notre héritage commun, nous devons tous en être les héritiers et donc il faut bâtir une histoire commune, une mémoire commune, mais aussi replacer cet événement dans notre histoire de France sur le temps long. C'est notamment l'objectif de l'ouvrage La France arabo-orientale qu'avec 40 chercheurs nous éditons en octobre 2013 (à l'occasion du début de la marche), des expositions qui iront dans les régions et grandes villes en lien avec des débats et des tables-rondes pour inscrire cette histoire dans un récit commun et sur les territoires, c'est enfin l'objectif des nombreux colloques que nous programmons pour la fin de l'année. ■

Les nouveaux outils d'une lutte contre les discriminations



Mehdi Thomas ALLAL  Responsable du pôle anti-discriminations de la fondation Terra Nova¹

2013



De la marche dite des « beurs » à la création du Défenseur des droits, la lutte contre les discriminations a connu différentes étapes et évolutions. Il est aujourd'hui nécessaire de faire preuve de transversalité, de pragmatisme et d'en mesurer les progrès afin de faire de la politique de lutte contre les discriminations une réelle politique publique au même titre que les autres.

Les politiques de lutte contre les discriminations sont au milieu du gué. Apparues à la fin des années 1990 sous un gouvernement de gauche, elles n'ont depuis cessé de s'amplifier - notamment avec la création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) en 2004, absorbée en 2011 au sein du Défenseur des droits -, et de s'étendre à l'ensemble des secteurs de la société française. La notion de « diversité » a parallèlement émergé en sciences sociales pour caractériser ces évolutions et en souligner les effets vertueux comme les effets pervers.

Le droit européen, qui n'est pas étranger à ce « retournement », milite aujourd'hui pour une approche offensive des politiques « antidiscriminatoires ». Plusieurs États-membres, comme la Grande-Bretagne, bénéficient d'une longue tradition de lutte en faveur de l'égalité raciale et tentent d'imposer leur vision. Le modèle

« La quantification des inégalités n'est pas suffisante pour appréhender l'ensemble des difficultés que rencontrent les publics discriminés. »

républicain français, rudement mis à l'épreuve, tend à s'arc-bouter sur la défense de certains acquis. Il s'avère donc nécessaire de mesurer et d'évaluer les progrès susceptibles d'être accomplis par les politiques de lutte contre les discriminations au même titre que les autres politiques publiques.

¹ Chef de cabinet de l'Adjointe au Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, maître de conférences à Sciences Po Paris

Les nouveaux outils d'une lutte contre les discriminations

Mehdi Thomas ALLAL | Responsable du pôle anti-discriminations de la fondation Terra Nova

2013

UNE MAÎTRISE DES CONCEPTS

L'analyse de ces politiques suppose d'abord d'en maîtriser les concepts qui se trouvent à la croisée de différentes disciplines universitaires, mobilisant des savoirs juridiques, philosophiques, sociologiques, démographiques, historiques ou économiques. Cette approche permettra de décliner l'action des pouvoirs publics et des représentants de la société civile dans chaque environnement particulier : celui de l'administration, de l'entreprise, des organisations syndicales, du monde associatif, des collectivités locales, de l'Éducation nationale ou encore des médias...

Privilégier l'approche transversale des politiques de lutte contre les discriminations permettra d'englober l'ensemble des critères identifiés par le droit positif comme susceptibles d'inciter à des pratiques

« Les atouts des sociétés multiculturelles européennes pourront constituer un avantage comparatif vis-à-vis de certaines aires régionales. »

discriminatoires. L'accent sera particulièrement porté sur les facteurs liés à l'origine ethnique, le sexe, l'âge ou le handicap, dont la reconnaissance « institutionnelle » peine parfois à entrer dans les faits. Les « stigmates » liés à la naissance seront ainsi mieux cernés que si l'approche privilégiait - par exemple - les opinions religieuses, les convictions syndicales, les inégalités socio-économiques, voire les écarts géographiques entre les territoires. Ce qui n'interdit cependant pas les comparaisons entre chaque système.

Cette démarche suppose de faire preuve d'une grande rigueur intellectuelle pour éviter les pièges tendus par le discours ambiant sur

l'identité nationale et le communautarisme, et d'exercer une certaine vigilance pour ne pas ériger trop facilement les minorités en victimes expiatoires.

DE NOUVEAUX CHAMPS DE RECHERCHE

Le traitement des violences et de leur intériorisation nécessite un certain recul vis-à-vis d'une approche trop « scientifique » de la lutte contre les discriminations, à travers par exemple l'utilisation de catégories ethno-raciales ou d'outils statistiques de mesure de la diversité. La quantification des inégalités n'est pas

19

La loi française distingue 19 critères de discrimination parmi lesquels les discriminations liées à l'origine, à l'âge, au sexe, à l'apparence physique ou à l'état de santé.

En 2011, les discriminations liées aux origines et à la santé-handicap représentaient 46,5 % des réclamations enregistrées par le Défenseur des droits (anciennement Halde) et arrivaient loin devant les discriminations liées à l'âge (4,8 %) ou au sexe (3,7 %).

En 2010, l'Insee et l'Ined ont publié les résultats de « Trajectoires et Origines », une enquête sur la diversité des populations en France¹.

Selon les résultats de cette enquête réalisée auprès de 22 000 personnes,

▶ **40 %** des personnes estimant avoir été victimes de discriminations sont immigrés ou enfants d'immigrés alors qu'ils ne représentent que **22 %** de la population totale en France métropolitaine.

▶ **26 %** des immigrés et 24 % des enfants d'immigrés déclarent avoir déjà été victimes d'une discrimination contre **10 %** des personnes non issues de l'immigration.

DISCRIMINATIONS

1910 1920 1930 1940 1950 1960 1970 1980 1990 2000



suffisante pour appréhender l'ensemble des difficultés que rencontrent les publics discriminés.

Du point de vue de ces publics, la prise en compte des risques psychosociaux au sein de l'organisation du travail commence à émerger en tant que consensus dans le monde de la recherche et permet de jeter des passerelles des deux côtés de l'Atlantique. L'analyse des phénomènes de stress et de souffrance au travail ne tardera pas à faire envisager les mécanismes discriminatoires comme particulièrement attentatoires aux droits fondamentaux et aux libertés individuelles.

Une place particulière devra être réservée à l'étude du cumul des différences et du dialogue interculturel. Le phénomène des discriminations est en effet d'autant plus complexe qu'il se greffe à des difficultés d'ordre social, linguistique, ou à des « contentieux »

intracommunautaires. Ainsi, les différences liées au genre se mêlent inextricablement aux discriminations selon l'origine ou en raison d'un handicap physique. Le management de la diversité implique non seulement de combattre les préjugés dont souffre la société d'accueil, mais également d'insuffler un esprit de solidarité entre les groupes minoritaires en vue d'éviter une forme de surenchère.

Pour se réapproprier les politiques publiques conduites à leur endroit, les publics discriminés doivent le plus souvent passer par une étape de subjectivisation de leurs différences ; cette forme d'acceptation, voire d'abandon de certains repères, nécessite d'être soigneusement accompagnée par une valorisation des compétences et des savoirs.

DE NOUVEAUX MÉTIERS

De nombreux métiers se sont créés sur le champ des politiques de lutte contre les discriminations. Ils exigent un sens du professionnalisme et une expertise de plus en plus large, dans un contexte largement tourné vers l'extérieur. Et nul doute que les atouts des sociétés multiculturelles européennes pourront constituer un avantage comparatif vis-à-vis de certaines aires régionales. Les besoins se développent aussi bien dans la fonction publique que dans le secteur privé.

La création d'un haut-commissariat en faveur de la diversité et de l'égalité des chances, sous le Gouvernement de François Fillon, devait permettre de donner l'impulsion nécessaire au niveau interministériel, mais les résultats n'ont pas été au rendez-vous. Malheureusement, sous la présidence de François Hollande, le choix

a été clairement énoncé de ne pas créer un département ministériel dédié à la lutte contre les discriminations. Les comités interministériels se succèdent, sans susciter l'enthousiasme des experts sur le sujet et sans surtout attirer l'attention du grand public. C'est peut-être mieux ainsi, pour mener une action déterminée et résolue, mais discrète.

Du côté du secteur privé, les lignes bougent. La préférence pour un « *soft law* » (un ensemble de règles de droits non obligatoires) et la tendance à la « managérialisation » des politiques de lutte contre les discriminations entraînent en effet des besoins en matière de conseil et de stratégie, ce qui justifie la persévérance des agences et des bureaux d'étude dans le domaine de la promotion de la diversité. L'enseignement supérieur n'est pas en reste, comme le prouve l'apparition, depuis le début des années 2000, des premières expériences de discrimination positive, comme celle menée au sein même de Sciences Po.

VERS UN MODÈLE ANGLO-SAXON ?

La question se posera-t-elle de savoir si la France est susceptible de basculer vers le « moule » anglo-saxon ? Plutôt que de confronter deux modèles distincts de lutte contre les discriminations, tentons de recueillir les avantages et les inconvénients de chacun d'entre eux ! Il n'existe probablement pas de solution miracle et la clef du succès réside plutôt dans la conciliation des traditions nationales. ■

Principaux motifs de discriminations évoqués par les personnes immigrées ou enfants d'immigrés

Origine	37 %
Couleur de peau	17 %
Sexe	17 %
Age	12 %

1 Consulter l'intégralité du rapport ici : http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1516/publi_pdf1_dt168_teo.pdf

Accès à la nationalité française : pour une politique de transparence sous l'égide du Parlement



Matthieu TARDIS | Responsable du secrétariat administratif général,
France terre d'asile

A lors que la France a longtemps promu une vision inclusive de la nationalité, les études récentes montrent que notre procédure de naturalisation souffre aujourd'hui d'un excès de complexité et d'une trop grande place laissée au pouvoir discrétionnaire. Victime de conjonctures politiques instables, l'accès à la nationalité gagnerait à faire le pari d'une réelle transparence sous l'impulsion d'un contrôle renforcé du Parlement et d'une meilleure information vis-à-vis des principaux intéressés.

L'inflation législative qui a touché les étrangers en France depuis 2003 a concerné l'ensemble des aspects de leur vie sur le territoire. De l'immigration irrégulière, à l'immigration familiale qualifiée de « subie », au parcours d'intégration, l'accès à la nationalité française n'a pas échappé à cette tendance. À la suite du débat sur l'identité nationale, la nationalité a même constitué le chiffon rouge de la loi du 16 juin 2011¹. Le débat médiatique, public et parlementaire s'est concentré sur la double nationalité et la déchéance de nationalité, dispositions aux impacts concrets limités mais teintées d'une symbolique forte.

¹ Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité.

Ces réformes révèlent surtout que l'accès à la nationalité est devenu un outil de la politique d'immigration de la France. Or, cette situation est relativement originale depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. En effet, ce n'est que depuis 2003 que les critères et les procédures d'acquisition de la nationalité française sont traités dans les lois relatives aux étrangers. De même, c'est en 2007 que la naturalisation passe sous la responsabilité du nouveau ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale pour terminer dans le portefeuille du ministère de l'Intérieur en 2010. Cette évolution n'est pas anecdotique : si la France a longtemps promu une vision inclusive de la nationalité fondée sur l'adhésion

à des valeurs héritées des Lumières, la procédure d'acquisition semble poursuivre désormais un objectif de contrôle de la population étrangère.

LE MYTHE ET LES RÉALITÉS

Pourtant, le mythe d'une nationalité ouverte et aisément accessible vit toujours. C'est d'ailleurs un des arguments des opposants à la reconnaissance du droit de vote des étrangers aux élections locales. Après tout, arguent-ils, puisque les propositions visant à accorder ce droit de vote concernent les étrangers résidant en France depuis au moins cinq ans, autant demander la nationalité française accessible dans les mêmes délais et qui marque une réelle intention de participer à la vie de la cité. Certes, le débat sur le droit de vote des étrangers ne se résume pas à cette question. Cependant, il est intéressant de se demander si la France est fidèle à sa réputation de générosité dans l'accueil de nouveaux citoyens.

À cet égard, la recherche comparative européenne est utile et, par chance, celle-ci s'enrichit tous les jours. Ainsi, selon l'index des politiques



d'intégration des migrants² (Mipex) qui mesure les politiques dans 31 pays d'Europe et d'Amérique du Nord en fonction des standards les plus protecteurs, la France se situe à la 14e place soit après l'Allemagne, souvent présentée comme le modèle inverse de la France, et le multiculturel Royaume britannique³.

De même, un autre projet comparatif sur l'accès à la nationalité et son impact sur l'intégration des migrants⁴ (Acit) fournit des données éclairantes. Ainsi, les étrangers attendent en moyenne 14 ans avant de devenir français. Seuls les étrangers

au Luxembourg et en Suisse connaissent des parcours vers la nationalité plus longs qu'en France⁵. De même, les critères de naturalisation sont plus stricts que dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, notamment au regard de la connaissance de la langue, des principes et des valeurs de la République française ou des conditions de ressources. Par exemple, le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues exigé par la France est

Pourtant, ce ne sont pas les critères juridiques qui posent le plus de difficultés en France mais leur interprétation et leur application par les autorités. Selon l'enquête sur les citoyens immigrés⁷ (ICS), 53 % des migrants interrogés à Lyon et à Paris et ayant postulé à la nationalité française ont rencontré des problèmes au cours de leur procédure. Parmi ceux qui n'ont pas postulé, la principale raison invoquée est la trop grande difficulté de la procédure alors que

« Ce ne sont pas les critères juridiques qui posent le plus de difficultés en France mais leur interprétation et leur application par les autorités. »

un des plus sévères d'Europe et ne s'accompagne d'aucune mesure de soutien⁶. Par conséquent, si la France peut faire valoir de bonnes pratiques, notamment pour certaines catégories d'étrangers comme les réfugiés mais également en ce qui concerne le coût de la procédure de naturalisation, difficile d'affirmer que nous disposons de la politique la plus libérale en la matière.

dans les autres pays étudiés, les motifs relèvent davantage de l'absence de plus-value par rapport au statut de résident de longue durée (Belgique), de l'impossibilité d'une dualité de nationalité (Allemagne) ou de l'absence d'intention de s'installer dans

2 Le Mipex mesure les politiques d'intégration dans les Etats membres de l'Union européenne, ainsi que la Norvège, la Suisse, les Etats-Unis et le Canada sur la base de 148 indicateurs politiques. Le Japon, l'Australie et la Serbie ont été ajoutés dans la liste des pays analysés. Le Mipex est coordonné par le Migration Policy Group. Plus d'information sur www.mipex.eu.

3 Les données pour la France ont été mises à jour au 1er janvier 2013 dans le cadre d'une étude comparée avec les Etats-Unis. Les données pour l'Allemagne et le Royaume-Uni datent du 31 mai 2010. Lors de la 3e édition du Mipex, la France se classait à la 9e position aux cotés de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Les données mises à jour pour la France et les Etats-Unis sont disponibles sur <http://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/mipex-france-usa-2013.pdf>.

4 Les partenaires européens du projet Acit (l'Institut universitaire européen, le Migration Policy Group, l'Université Collège de Dublin, l'Université d'Edimbourg et l'Université de Maastricht) ont développé quatre séries d'indicateurs sur les lois sur la nationalité, leur mise en œuvre, les taux d'acquisition de la nationalité et son impact sur l'intégration dans les 27 Etats membres de l'Union européenne, les pays candidats et les Etats membres de l'Espace économique européen. Les résultats sont disponibles sur <http://eudo-citizenship.eu/indicators>.

5 Voir graphique sur la durée de la naturalisation

6 Les cours de français dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration sont proposés à des étrangers ayant un niveau inférieur à A1.1.

7 Cette enquête a été menée dans sept pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Portugal) et quinze villes européennes. Près de 7 500 migrants ont pu être interrogés sur divers aspects de leur intégration. L'objectif est de mieux cerner les attentes et les besoins des migrants et la manière dont ils perçoivent le lien avec leur pays de résidence. En France, près de 1 000 personnes ont été interrogées à Lyon et à Paris. Les données sont disponibles sur www.immigrationsurvey.org.

Accès à la nationalité française : pour une politique de transparence sous l'égide du Parlement

Mathieu TARDIS | Responsable du secrétariat administratif général, France terre d'asile

le pays (Hongrie, Italie, Espagne et Portugal). Plus particulièrement, la documentation requise par les autorités françaises pour établir le respect des critères (casier judiciaire, bulletins de salaire de plusieurs années...) a été un obstacle pour 20 % des personnes interrogées.

Mais c'est finalement la discrétion des autorités qui constitue la principale difficulté des postulants. 30 % des personnes interrogées dans le cadre d'ICS ont eu l'impression que les autorités pouvaient faire ce qu'elles voulaient. C'est un mal bien français que l'on retrouve à tous les stades du parcours des étrangers en France, de l'accès au premier titre de séjour à la délivrance de la carte de résident. Certes, la naturalisation reste un pouvoir discrétionnaire de l'État, une « faveur accordée par le gouvernement » selon la jurisprudence et non un droit subjectif. Il est vrai également qu'une marge d'appréciation peut être utile et nécessaire. Toutefois, le pouvoir discrétionnaire n'est pas synonyme de pouvoir arbitraire. Dans une démocratie moderne et un État de droit, la faveur ne peut plus s'apparenter au fait du prince. D'ailleurs, le juge n'est pas absent de la procédure de naturalisation. Il effectue un contrôle normal sur la recevabilité de la demande et un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation sur l'opportunité de la décision. De même, le juge européen commence timidement à s'intéresser à cette question dans la mesure où l'accès à la nationalité française signifie l'octroi de la citoyenneté européenne⁸. Quoi qu'il en soit, ce sentiment d'arbitraire et d'injustice vécu par ceux qui souhaitent rejoindre la communauté nationale est un mauvais signe qui leur est donné et n'honore pas la tradition et les valeurs de ce pays.

8 CJUE, Janko Rottmann c. Freistaat Bayern, C-135/08, 2 mars 2010.

« Ce durcissement a été effectué dans l'opacité la plus complète, par le biais d'instructions confidentielles adressées aux préfetures, sous la forme de fiches « blanches » ou même de courriers électroniques. »

UN DROIT FRAGILISÉ PAR DES CONJONCTURES POLITIQUES INSTABLES

Sans aucun doute, le gouvernement précédent a fait usage du pouvoir discrétionnaire laissé par la loi. Il est ainsi instructif de lire en bas de la page 162 du rapport annuel au Parlement sur l'immigration et l'intégration⁹ le paragraphe suivant : « dans le cadre **du très large pouvoir d'appréciation**¹⁰ du ministre chargé des naturalisations que lui confère la jurisprudence du Conseil d'État en matière de naturalisation, **qui est une faveur**, des instructions ont été données en 2011... Ces orientations se sont traduites par une diminution de 30 % du nombre des naturalisations en 2011. »

Certes, avec ce rapport remis en décembre 2012, soit après les élections législatives de juin, le Parlement est informé. Cependant, a-t-il eu son mot à dire alors même que la nationalité faisait l'objet d'un débat et d'une commission parlementaires en 2011 ? Qui a décidé de cette politique modifiant avec, semble-t-il, succès les conditions d'accès dans la communauté nationale dont les effets sont également intervenus en 2012¹¹ ? Selon le député Patrick

9 Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, *Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration, rapport au Parlement, années 2011*, décembre 2012, 240 p.

10 Souligné par l'auteur.

11 voir graphique sur la durée de la naturalisation

Mennucci¹², cette hausse, « sans précédent sous la Ve République », du nombre de décisions négatives s'explique par un durcissement de l'appréciation des critères de naturalisation par l'administration. Selon lui, ce durcissement a été effectué dans « l'opacité la plus complète, par le biais d'instructions confidentielles adressées aux préfetures, sous la forme de fiches « blanches » ou même de courriers électroniques ». Il rajoute que les effets de ce durcissement ont été amplifiés par la déconcentration des procédures de naturalisation, intervenue à compter du 1^{er} juillet 2010. Cette déconcentration avait pour but de supprimer le double niveau d'instruction afin de réduire les délais et les stocks. Ainsi, depuis 2010, les décisions défavorables sont prises directement par les préfets. Les délais d'instruction ont effectivement été réduits et les stocks résorbés mais ces baisses auraient été obtenues grâce à l'augmentation massive du nombre de décisions d'ajournement. En rendant décisionnaires les préfets, le taux de décisions défavorables ne pouvait qu'augmenter puisque les avis défavorables n'étaient pas suivis près d'un cas sur deux. Paradoxalement, Patrick Mennucci souligne que les dispositions de la loi du 16 juin 2011 « débattues et votées au Parlement » n'auraient eu qu'un impact limité sur cette situation dans la mesure

12 Patrick Mennucci, avis présenté au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi de finances pour 2013, tome IV, immigration, asile et intégration, 10 octobre 2012.



où elles s'appliquent aux demandes déposées à partir du 1^{er} janvier 2012.

Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, est revenu sur ces orientations dans la circulaire du 16 octobre 2012¹³, dont on ne peut questionner la primauté juridique sur des courriers électroniques dans la hiérarchie des normes. Ce revirement est à saluer. Pourtant, le malaise est là. En effet, qu'un gouvernement légitime issu d'une majorité parlementaire démocratiquement élu décide d'une orientation politique ne pose pas de problème au regard du fonctionnement de l'État. C'est même son rôle. Mais que ce même gouvernement décide, en catimini et avec autant d'efficacité, qui peut rejoindre la communauté nationale est un signe d'affaiblissement des institutions et

« Les étrangers doivent pouvoir savoir ce que la France attend d'eux et, surtout, s'ils répondent aux critères exigés avant de se lancer dans une procédure aussi complexe. »

un danger. La politique de naturalisation concerne des hommes et des femmes qui prennent une décision importante pour leur avenir. Elle a également une valeur symbolique pour une nation. Est-ce alors au ministre de l'Intérieur et à son administration d'en modifier les contours ? Nous pouvons en douter. Cette compétence relève davantage des parlementaires, en tant que représentants du peuple, qui doivent définir la

politique de naturalisation et en contrôler son application avec l'aide du juge, garant du respect des libertés fondamentales.

LA NÉCESSITÉ DE LA TRANSPARENCE

Les parlementaires et les juges ne pourront toutefois pas surveiller chaque agent des préfectures qui accueille et instruit les dossiers de naturalisation. C'est également à ce niveau qu'il convient d'intervenir pour réduire les sentiments d'arbitraire et d'injustice vécus par les étrangers. À cet égard, les constats et propositions du député Matthias Fekl¹⁴ relatifs au traitement des demandes de titre de séjour s'appliquent, dans une certaine mesure, au traitement des demandes de naturalisation. Le besoin de transparence, d'uniformité, de modernisation et d'un plus grand investissement dans la gestion des ressources humaines identifié par le parlementaire est tout autant pertinent. Plus particulièrement, l'élaboration d'un guide d'entretien pour les agents préfectoraux et l'amélioration de leur formation apparaissent nécessaires afin d'harmoniser les pratiques et les interprétations des préfectures. Comme il est primordial que les directives et instructions adressées aux services préfectoraux soient rendues publiques mais également traduites dans un langage que le plus grand nombre, et en premier lieu, les candidats à la nationalité française, peut comprendre. En effet, les étrangers doivent pouvoir savoir ce que la France attend d'eux et, surtout, s'ils répondent aux critères exigés avant de se lancer dans une procédure aussi complexe.

14 Matthias Fekl, *sécuriser les parcours des ressortissants étrangers en France*, rapport au Premier ministre, 14 mai 2013.

L'annonce faite par le ministre de l'Intérieur dans sa circulaire du 16 octobre 2012 dans laquelle il prévoit la constitution d'un guide de l'entretien d'assimilation pour les préfectures et un livret, à l'usage des postulants à la nationalité, expliquant les connaissances attendues, va dans cette direction. Le ministre pourrait cependant aller plus loin et mettre en place une véritable politique de promotion de la nationalité française et d'accompagnement des candidats à l'instar de ses homologues américains¹⁵. Ces derniers ont lancé en 2011 une campagne nationale expliquant la procédure de naturalisation et ses effets positifs. Parallèlement, l'administration américaine a développé une série de matériels pédagogiques et de préparations aux tests linguistiques et civiques dont les questions sont, d'ailleurs, largement diffusées. De même, elle subventionne des ONG qui soutiennent et entraînent les étrangers au cours de la procédure de naturalisation. Cette dernière ne vient pas récompenser les bons élèves ayant appris leurs cours d'anglais et d'éducation civique mais a pour objectif d'accompagner les étrangers dans la compréhension et l'adhésion des principes et valeurs du pays dans lequel ils souhaitent vivre. Voici une approche à mille lieux de la politique française de ces dix dernières années mais qui aurait un impact beaucoup plus positif, sur le sentiment d'appartenance des nouveaux français, que toute réforme législative. ■

15 Pour plus d'information voir France terre d'asile, Immigration Policy Center et Migration Policy Group, *Paving the way for integration, the pathways to citizenship in France and the United States*, mars 2013, 43 p. Disponible sur <http://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/mipex-france-usa-2013.pdf>. Voir également le site Internet du service américain de l'immigration et de la citoyenneté : <http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menutem.2182d258012d5eb-62b6859c7526e0aa0/?vgnnextoid=37decf2351488210VgnVCM10000025e6a00aRCRD&vgnnextchannel=37decf2351488210VgnVCM10000025e6a00aRCRD>

13 Circulaire n° NOR INTK1207286C du 16 octobre 2012, procédures d'accès à la nationalité française.

Migration et discours politique : l'autisme européen



Entretien avec Dominique WOLTON

A lors que l'Europe est largement imprégnée du discours anti-immigrés, le monde politique porte sa part de responsabilité : certains pour l'avoir légitimé et les autres pour ne pas avoir adopté un discours fort sur l'apport de l'immigration dans notre société. Construite sur l'idée de cohabitation avec l'autre (entre Français, Allemands, Italiens, Polonais,...) l'Europe doit sortir de son autisme vis-à-vis de ceux qui viennent d'ailleurs afin de renouer avec ses valeurs et être enfin en phase avec son époque.

Dominique Wolton analyse, pour Pro Asile, les rapports entre discours politique et migrations. Et porte un regard sur l'avenir.

France terre d'asile : Quelle est la responsabilité du discours politique dans la perception des migrations en Europe ?

Dominique Wolton : L'Europe s'est refermée sur la question des migrations et la contradiction est majeure car l'Europe, qui est une terre de cohabitation, de négociation, doit sa richesse à l'immigration depuis toujours. Avec la crise, elle a retrouvé un discours globalement anti-immigré. Si on voulait faire un bilan politique, on peut dire que le « discours Le Pen » a pénétré tous les esprits politiques depuis 30 à 40 ans en

engendrant la méfiance, voire parfois la haine de l'autre. Et la gauche comme la droite ont une responsabilité écrasante dans cette dégradation. La droite ne tenait pas ce discours autrefois, mais les idées populistes et discriminatoires ont progressé, et les politiques n'ont pas eu le courage de s'y opposer. Ils auraient dû dire stop. Mais on ne dit même plus stop à l'extrême droite, et comme il y a 14 partis populistes en Europe, tout le monde croit que les populistes font partie de la sphère politique démocratique classique.

Le discours sarkozyste a-t-il accentué le populisme ?

D.W : Oui, parce qu'il lui a donné de la légitimité. La responsabilité principale de la politique c'est de ne pas attiser la haine, parce qu'une fois qu'on attise la haine et que l'on stigmatise l'autre, c'en est fini du respect. Et le discours de Sarkozy a été terrible parce qu'étant une ouverture sur la haine de l'autre. Il s'en est suivi du mépris, notamment vis à vis des immigrés.



Créa photo : © Assemblée nationale



Dominique Wolton est directeur de l'ISCC, Institut des sciences de la communication du CNRS. Il dirige la revue *Hermès* dédiée à l'étude interdisciplinaire de la communication dans ses rapports avec les individus, les techniques, les cultures, et les sociétés.

« Comment François Hollande peut-il faire un discours sur la jeunesse sans parler d'immigration ? »

Le discours de la gauche a-t-il, depuis, changé la donne ?

D.W : Il aurait pour cela fallu que la gauche ait eu une politique forte, qu'elle dise « *Immigré mon frère, mon humain, mon prochain, l'autre...* Celui qui est dans l'histoire de la mondialisation » et qui est au cœur de toutes les histoires. L'Histoire du monde est l'histoire des migrations légales et illégales. Nous sommes, les Européens, pour une très grande partie, des enfants d'immigrés, donc quelque chose a été raté. Raté aussi l'absence de réflexion de la gauche sur ce qu'est une société multiculturelle. Avoir plusieurs origines est un enrichissement, jamais un appauvrissement. De ce point de vue-là, la gauche et le centre se sont mis dans une position défensive en n'osant pas retourner le racisme et rappeler tout ce que l'Europe doit aux immigrations, depuis toujours.

La nouvelle équipe au pouvoir a pourtant changé le ton de son discours sur l'immigration. Cela ne change rien ?

D.W : Le discours est moins négatif, moins violent, moins exclusif. Mais sur le fond il n'y a pas de prise de position, pas de valorisation des enfants de l'immigration, pas d'hommages rendus aux harkis... Il aurait fallu un discours fort, direct. Comment Hollande peut-il faire un discours sur la jeunesse sans parler d'immigration ? La deuxième et la troisième génération d'immigrés sont une chance pour la France, une chance intellectuelle, artistique, scientifique, technologique, commerciale... Mais on n'en parle guère et les socialistes n'ont pas beaucoup pensé à cette question-là, ni à son lien avec l'urbanisme. On voit des ghettos incroyables dans les grandes villes, ce sont des politiques d'urbanisme qui auraient dû être mises en place de toute urgence - ou annoncées si on

ne peut pas les lancer tout de suite. Et ceci aussi au niveau des régions, toutes de gauche et toutes construites par de multiples immigrations... La France est un pays béni des dieux parce qu'elle a une diversité culturelle grâce à trois sources : l'immigration, l'outre-mer, la francophonie. Mais au lieu de dire que l'identité française n'est pas menacée et qu'elle est au contraire fécondée par ces trois sources différentes, on ne dit rien. Donc la France, qui a une chance folle d'être ouverte sur le monde, se replie sur elle-même dans un discours identitaire statique. L'identité aujourd'hui est dynamique.

« Le discours de Sarkozy a été terrible parce qu'étant une ouverture sur la haine de l'autre. Il s'en est suivi du mépris, notamment vis à vis des immigrés. »

Migration et discours politique : l'autisme européen

Entretien avec Dominique WOLTON



Que faut-il faire alors pour changer la donne ?

D.W : Du courage politique. L'un des principaux échecs de l'Europe c'est le regard que l'Europe n'est pas capable de porter sur l'autre et de valoriser l'autre. Or toute l'histoire de l'Europe c'est une histoire d'Autres.

C'est-à-dire ?

D.W : L'Europe est autiste. De par sa construction - à 6, 9, 12, 15, 27 - elle est constamment confrontée à la question de l'autre. Un Allemand ne peut pas bien comprendre un Français qui ne peut pas bien comprendre un Polonais, et ainsi de suite avec les Grecs, les Espagnols... Donc l'Europe est en elle-même le projet le plus formidable car il ose aborder depuis le début la question de l'autre. Mais les Européens, qui ont été progressivement capables de se confronter à l'autre, y compris jusqu'à perdre leurs empires coloniaux, sont incapables de le faire avec des personnes qui sont venues ici. Il y a une sorte de schizophrénie. La première chose à faire c'est une ouverture d'esprit à l'altérité. La force de l'Europe, c'est quand même son objectif politique, qui est de faire cohabiter des populations différentes dont on respecte les différences culturelles et d'organiser la solidarité des plus riches vers les plus pauvres. Si les européens s'occupent de leur propre cohabitation, ils ne s'intéressent pas assez aux cohabitations entre eux et les autres. Ils ont une politique défensive, méfiante, en contradiction avec leurs valeurs.

Avec la crise en Europe, les migrants qui apparaissent sur le petit écran ont changé : jeunes, européens, ils sont des exemples de réussites dans leur parcours à l'étranger. Ces nouveaux récits migratoires permettent-ils de faire changer le regard sur les migrants ?

D.W : Cela produit l'effet inverse, en continuant de marginaliser l'immigration pauvre. L'immigré riche continue à déclasser l'immigré pauvre. La mondialisation des jeunes qui ont des diplômes c'est formidable. Mais il y a l'autre immigration, de loin la plus importante depuis le début de l'humanité. Elle est complètement passée sous silence. Pourtant l'immigration a changé de statut :

« L'inégalité entre l'immigré riche et l'autre est éclatante. Quand il est riche, on parle d'expatrié et on ne lui demande pas de perdre son identité. Quand il est pauvre, on lui demande d'abandonner son identité, et de s'intégrer... »

l'immigration définitive est très faible maintenant, les personnes restent en moyenne 5 ou 7 ans dans un pays, et ont envie de rentrer chez elles. C'est le prix à payer de la mondialisation. Les nouveaux immigrants sont temporaires et surtout ne veulent pas abandonner leurs racines et leur identité. Ils feront peut-être les efforts nécessaires pour vivre en Turquie, en Allemagne, en France, en Angleterre, pour en adopter des codes culturels suffisamment compatibles, mais ils ne deviendront pas anglais, français, allemands. Il faudra s'y habituer. L'intégration au sens de la perte d'identité antérieure ne sera plus la règle, mais un choix parmi d'autres modèles de cohabitation.

Ce sera donc la fin des politiques d'insertion ?

D.W : Oui, je pense qu'elles seront plus faibles, en tous cas différentes. Il faudra penser des politiques de cohabitation. On dira voilà, vous venez pour 4 ou 5 ans, votre contrat c'est naturellement d'apprendre la langue, de vous insérer dans la société française, italienne ou espagnole, vous avez des droits et des devoirs, mais votre acceptation sur le territoire n'est pas que vous deveniez français, espagnol ou italien. Quand un Français part travailler à l'étranger on ne lui demande pas de devenir australien ou canadien. S'il veut, il peut ; s'il ne veut pas, il est libre. Pourquoi les pauvres devraient-ils prendre la nationalité

et pas les autres ? Les gens veulent bien partir travailler ailleurs mais ils veulent garder leur identité. Il nous faudra apprendre à cohabiter avec cette nouvelle donne de la mondialisation. D'ailleurs, l'inégalité entre l'immigré riche et l'autre est éclatante. Quand il est riche, on parle d'expatrié et on ne lui demande pas de perdre son identité. Quand il est pauvre, on lui demande d'abandonner son identité, et de s'intégrer... ■

L'immigration : remède miracle de la politique économique ?¹



Xavier CHOJNICKI | Maître de conférences à l'Université Lille 2, chargé de recherche au Cepii² et chercheur associé à la Chaire transitions démographiques, transitions économiques.



De manière peu surprenante, dans le contexte de crise économique que traverse notre pays, l'immigration est souvent pointée du doigt comme l'un des facteurs ayant contribué à accroître les effets négatifs de cette crise. La réduire apparaît donc régulièrement dans les débats comme une nécessité de « bon sens ». Et pourtant, cet argument repose assez largement sur une erreur de diagnostic.

L'idée même d'une France confrontée à une véritable vague d'immigration légale massive est assez largement battue en brèche à la lumière des statistiques migratoires. Depuis le début du XXI^e siècle, la France accueille chaque année l'équivalent de 200 000 migrants. Est-ce beaucoup ? Si ce chiffre équivaut à la population d'une ville française de taille moyenne - Rennes par exemple, comme aimait à le souligner il y a peu l'ancien ministre de l'intérieur Claude Guéant -, il représente aussi seulement 3,1 pour mille de la population totale du pays. Avec un tel taux d'immigration, la France se révèle être l'un des pays les plus fermés parmi ceux de l'OCDE ; seul le Japon, réputé pour être quasi hermétique, a un taux plus faible.

Cela dit, si le taux d'immigration demeure relativement faible, c'est le solde migratoire - différence annuelle entre les entrées et les sorties du territoire - qui compte le plus pour

« Les immigrés contribuent à augmenter la demande finale de biens et de services, ce qui stimule l'activité et, par ricochet, l'emploi. »

évaluer l'effet de l'immigration sur l'effectif de la population. Il nous enseigne que, face aux 200 000 entrées, on trouve un nombre conséquent de sorties de Français, mais surtout d'étrangers qui repartent. En termes relatifs, ce solde était de 1,2 pour mille en 2010, c'est-à-dire environ deux fois moins que celui observé au cours des années 1960 dans notre pays et d'un niveau incomparable aux sommets atteints par certains de nos voisins tels que l'Allemagne (10 pour mille au début des années 90),

¹ Cette contribution est adaptée de l'article « Idées reçues sur l'immigration : une lecture économique » publié dans la revue Humanitaire n°33, 2012.

² Centre d'études prospectives et d'informations internationales

L'immigration : remède miracle de la politique économique ?

Xavier CHOJNICKI | Maître de conférences à l'Université Lille 2, chargé de recherche au Cepii et chercheur associé à la Chaire transitions démographiques, transitions économiques.

le Royaume-Uni ou les États-Unis (5 pour mille) et sans aucune commune mesure avec les taux espagnols du début des années 2000 (15 pour mille entre 2002 et 2007). On se trouve donc bien loin de l'image d'une invasion migratoire.

Au final, notre pays comptait 5,4 millions d'immigrés lors du recensement de 2009, soit l'équivalent de 8,5 % de sa population. Si la France a connu au siècle dernier deux grandes vagues d'immigration (durant les deux expansions économiques majeures de l'entre-deux-guerres et des Trente Glorieuses), elle n'est plus à proprement parler aujourd'hui un grand pays d'immigration. Ainsi, par exemple, l'Australie (avec une part des immigrés dans la population totale de 21,9 %), le Canada (21,3 %), l'Espagne (14,1 %), les États-Unis (13,5 %) ou l'Allemagne (13,1 %) accueillent proportionnellement plus d'immigrés aujourd'hui. La virulence récente du « débat » sur l'immigration semble donc bien éloignée des réalités chiffrées.

Avec de tels flux migratoires, il ne faut donc pas attendre d'effets démesurés de l'immigration sur l'économie française. D'autant plus

que l'arrivée de nouveaux immigrés ne se traduit pas par un partage du travail entre autochtones et immigrés, comme on partagerait un gâteau en parts d'autant plus petites que le nombre de convives est grand. Pour faire simple, l'immigration est souvent

montre ainsi qu'une hausse de 1 % de la population active provenant de l'immigration augmente le PIB également de 1 %. Ensuite, les immigrés entrent plutôt dans une relation de complémentarité plutôt que de substituabilité avec les autochtones.

« Les immigrés entrent plutôt dans une relation de complémentarité plutôt que de substituabilité avec les autochtones. »

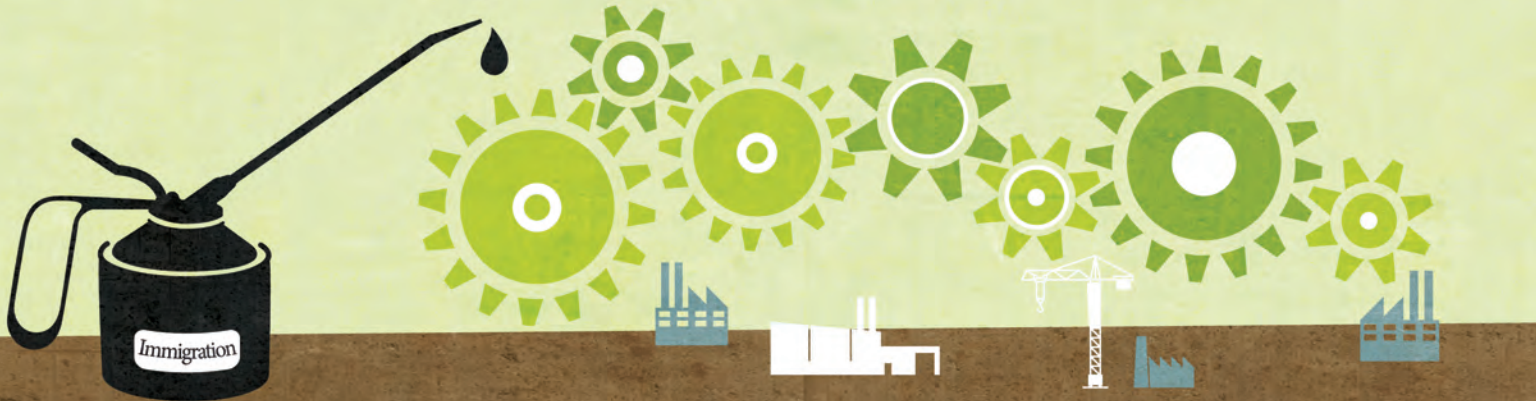
assimilée à un choc d'offre sur le marché du travail : en théorie, elle devrait provoquer des pressions à la baisse sur les salaires si elle accroît le degré de concurrence entre des travailleurs « substituables ». Dans le cas de rigidités salariales, l'effet dépressif de l'immigration passerait alors par des pressions à la hausse sur le chômage. Mais ce type de raisonnement simple n'offre qu'une vision très partielle d'une réalité bien plus complexe. Tout d'abord, l'immigration agit certes sur l'offre de travail, mais également sur la demande. Les immigrés contribuent à augmenter la demande finale de biens et de services, ce qui stimule l'activité et, par ricochet, l'emploi. Une étude récente des Nations Unies

Les métiers pourvus par les nouveaux entrants sont alors souvent des métiers non pourvus par les Français. Il suffit pour s'en convaincre de mettre en évidence la forte concentration des travailleurs immigrés dans certaines activités telles que l'hôtellerie-restauration, la sécurité ou le nettoyage. Enfin, le stock de capital n'est pas donné et l'économie d'accueil adapte progressivement ses moyens de production et ses infrastructures à l'arrivée de nouveaux travailleurs. C'est ce qui explique pourquoi le retour de 900 000 rapatriés d'Algérie après la signature des accords d'Evian en 1962 n'a eu qu'un impact très limité sur le fonctionnement du marché du travail des départements concernés. Au final, la

Contributions fiscales nettes des migrants en Euros (en PPA ajustées), moyenne de 2007-2009

PAYS	CONTRIBUTIONS NETTES PAR IMMIGRÉ				
Suisse	14 549	Norvège	4 505	Suède	896
Islande	9 292	Portugal	4 479	Éstonie	-2
Luxembourg	9 178	Royaume-Uni	3 029	République Tchèque	-184
Italie	9 148	Slovénie	3 006	Irlande	-1 274
États-Unis	8 274	Pays-Bas	2 544	France	-1 451
Grèce	7 728	Danemark	2 368	République slovaque	-2 171
Espagne	7 496	Autriche	2 353	Allemagne	-5 633
Belgique	5 560	Australie	2 303	Pologne	-5 691
Canada	5 167	Hongrie	1 864		
		Finlande	1 314		

Source : <http://www.oecd.org/fr/els/mig/pmi2013.htm>



concurrence sur le marché du travail s'exerce dès lors davantage entre anciennes et nouvelles vagues de migrants qu'entre migrants et natifs.

Pour beaucoup, les immigrés auraient alors leur part de responsabilité dans le creusement du déficit public. La raison communément avancée repose sur la perception que l'immigré en France est une personne en moyenne moins qualifiée qu'un natif, plus souvent au chômage, et ayant un plus grand nombre d'enfants. Même si cette perception n'est pas toujours fautive, le bon sens qui part de ce constat pour conclure à un impact négatif conséquent sur les finances publiques ne s'en trouve pas moins pris en défaut. Le regroupement des immigrés dans les tranches d'âge active (55 % des immigrés ont entre 25 et 55 ans contre 40 % dans la population totale) est même plutôt une aubaine en la matière à l'heure où la France a amorcé le virage d'une nouvelle transition démographique. Ce n'est donc pas un quelconque durcissement de la politique migratoire qui permettra de résorber nos problèmes de déficits budgétaires ou de montée du chômage. A contrario, une politique migratoire plus ambitieuse ne saurait nullement être utilisée comme levier

d'action face au défi découlant du vieillissement de notre population – les ordres de grandeurs sont incomparables – ou de pénuries potentielles de main-d'œuvre sur le marché du travail – la vigueur de la natalité française limitant grandement ce phénomène –.

Cela n'empêche pas pour autant, à présent que la page des élections est tournée, de revenir à un débat dépassionné sur la question de la définition d'une politique migratoire plus efficace qui réponde aux besoins de la France. Ce débat ne pourra effectivement avoir lieu qu'une fois qu'auront été tirées les leçons des exemples de politiques en vigueur dans certains pays Européens, au Canada ou aux Etats-Unis mais aussi

toutes les autres formes d'immigration (immigration « subie »). Ce débat ne pourra s'extraire d'une remise à plat des statuts existants, découlant de la multiplicité des titres de séjour, d'une coordination des politiques migratoires avec nos partenaires européens et d'une désinstrumentalisation de l'immigration du travail, par exemple par la création d'un organe de discussion indépendant du parlement.

En conclusion, l'analyse économique se retrouve finalement bien pauvre lorsqu'il s'agit de définir ce que devrait être le « bon » niveau d'immigration pour l'économie française. Il n'existe que peu d'arguments économiques qui peuvent être avancés pour justifier

« Ce n'est donc pas un quelconque durcissement de la politique migratoire qui permettra de résorber nos problèmes de déficits budgétaires ou de montée du chômage. »

des échecs de l'expérience française récente cherchant à combiner de manière maladroite la politique migratoire sélective (immigration « choisie ») avec la stigmatisation de

une augmentation ou une diminution sensible des flux entrants. Invoquer les analyses économiques pour recommander une immigration massive comme seule solution aux problèmes des économies vieillissantes n'a pas plus de fondement que de se référer aux travaux des économistes pour appeler à l'arrêt de l'immigration face à la montée du chômage et des déficits publics. Les véritables enjeux de l'immigration ne se situent donc pas dans le champ économique. Pour autant, le rôle de l'économiste est loin d'être inutile sur une telle question : ses travaux permettent de déconstruire, ou tout du moins de nuancer, un certain nombre d'idées reçues en la matière. Ils ne sont hélas que trop peu audibles du côté de la sphère politique qui succombe (trop) souvent aux tentations électoralistes découlant de l'exploitation d'un sujet amplifié de passion. ■

Immigration : coûts et gains en chiffres

Faible impact fiscal...

Les résultats de l'étude sur l'impact fiscal des immigrés publiée par l'OCDE montrent que l'impact fiscal des migrants dans les pays riches reste très limité, « n'excédant pas 0,5 % du produit intérieur brut (PIB), qu'il soit positif ou négatif ».

...mais globalement positif

Les données présentées pour la période 2007-2009 révèlent même un impact fiscal global modeste mais positif au sein de l'UE, et une contribution nette des migrants de + 3 280 euros par an pour l'ensemble de l'OCDE.

France et Allemagne : populations immigrées âgées non renouvelées = moins de cotisations

Avec l'Allemagne, la Pologne et l'Irlande notamment, la France enregistre une contribution légèrement négative des migrants de 1 451 euros par an en moyenne entre 2007 et 2009. Selon l'OCDE, la contribution serait moins favorable dans les pays ayant une population immigrée de longue date et de faibles flux récents d'immigration de travail.

« Y compris en temps de crise, les gouvernements ne doivent pas faire l'impasse sur les politiques d'intégration, estime Jean-Christophe Dumont, celles-ci sont nécessaires pour la cohésion sociale, mais aussi pour l'économie : elles représentent un bon investissement pour l'avenir ».



Comment enseigner les migrations ?



Benoit FALAIZE | Historien, Université de Cergy Pontoise

Aujourd'hui la question de l'immigration devient essentielle non seulement en France, mais aussi dans beaucoup de pays européens. Les préjugés à l'encontre des étrangers prennent de l'ampleur et les discours politiques sur la question sont de plus en plus controversés. Longtemps inscrit aux abonnés absents dans les manuels scolaires, l'enseignement à la nation tout entière de cette histoire commune qu'est l'immigration apparaît aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Quelle place lui accorder et quelle approche devrait-on adopter afin d'atteindre cet objectif ?

L'immigration fait partie de ces sujets où l'écart est immense entre ce que savent les scientifiques de cette réalité sociale là, et ce que l'on en dit dans la presse, les discussions du sens commun ou les discours politiques. Dès lors, il pose à l'enseignement une série de questions délicates. D'autant que ce sujet est devenu très sensible, et d'autant plus sensible à mesure des crises économiques et sociales, ou lors des crises morales ou politiques d'une nation ou d'un continent tout entier. Or, tout se passe comme si, contrairement à d'autres sujets sur lesquels un consensus intellectuel

et commun pouvait s'organiser, le thème de l'immigration était traité sans sérieux et sans la distance nécessaire et le recul que donne l'histoire.

Sans doute parce que dans ce thème de l'origine, des racines et de l'histoire nationale, la question de l'identité n'est pas loin, et l'on connaît sa sensibilité : identité nationale d'abord, mais aussi identité du groupe, reconnaissance de ce que « nous » partageons avec d'autres et ce que « nous » croyons être de façon irrémédiablement différent de « nous ».

Dès lors, l'objectif de la transmission de cette histoire est essentiel. Il répond à la nécessité d'établir sereinement les connaissances sur cette question sociale majeure. En effet, ce n'est qu'adossée à des contenus scientifiques que la transmission pourra se faire ; transmission de l'histoire, de la sociologie et de la géopolitique de l'immigration, entendue aussi comme étant, au départ une émigration. S'il y a une urgence, dans ces temps de doutes, c'est bien celle de réaffirmer face aux jeunes générations, ce que cette réalité recouvre précisément, sans oubli, sans lacune, dans la tranquille assurance du savoir constitué. Plus que jamais, les mots



Crédits photo : © IOM (2012)

du sociologue Abdelmalek Sayad sont fondamentaux : « *Renouer les fils de l'histoire, restaurer la continuité de cette histoire, ce n'est pas simplement une nécessité d'ordre intellectuel ; c'est aujourd'hui une exigence d'ordre éthique.* »¹

L'école a toute sa place dans ce processus de vulgarisation des savoirs. Depuis que la Mission de préfiguration de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) a été installée, le développement de l'état des lieux concernant cet enseignement n'a cessé de s'étoffer. Les travaux de l'association Génériques avaient déjà alerté l'institution de l'Éducation nationale sur le fait que le constat que dressait Gérard Noiriel depuis les années 80 était vrai. La commission présidée par Philippe Joutard dans ses travaux préparatoires le confirmait : l'histoire de l'immigration est non seulement un « non-lieu »² de l'histoire nationale, mais plus encore un « non-lieu » dans son enseignement. Presque absente des programmes scolaires et des manuels (massivement) jusqu'aux années 2000, cette histoire n'avait pas la place qu'elle méritait au regard de son importance.

1 A. Sayad, *Histoire et recherche identitaire*, éditions Bouchène, 2002

2 G. Noiriel, *Le Creuset Français. Histoire de l'immigration, (XIXe-XXe siècle)*, Seuil, Paris, 1988

Jusqu'à il y a peu, les programmes ne disaient rien de l'histoire migratoire en France. Reléguée aux pages concernant la géographie, ou encore l'éducation civique, cette histoire n'avait ses lettres de noblesse que dans le programme éphémère de l'école primaire, en application de 2002 à la rentrée 2008. Jusqu'à la rentrée scolaire 2007, seul le programme d'histoire des classes de première en sciences et technologies de la gestion accueillait un chapitre entier (et encore, depuis cette rentrée là) sur cette question d'histoire. L'enquête remise par l'INRP à la CNHI³ a montré combien

Sujet récent dans les priorités professionnelles des enseignants, les manières de faire classe autour de cette question d'histoire s'organisent autour de trois grandes dimensions, inséparables. L'une relève de son inscription dans le présent, dans les urgences et débats de l'actualité ; une autre est en rapport avec le développement des réflexions autour du passé colonial de la France ; et enfin, la dernière, relève de la nécessité, pour une grande majorité des enseignants, d'avoir recours aux histoires familiales des élèves pour faire classe sur ce sujet d'histoire nationale.

« Dire cette histoire sans pathos excessif, c'est sans doute s'assurer à l'avenir la définition d'une mémoire nationale et collective, scolairement partagée, politiquement et historiquement assumée. »

cet enseignement se retrouve en géographie, en éducation civique, ou dans le cadre de projets pluridisciplinaires mais peine à trouver sa place dans les enseignements du cours d'histoire stricto sensu.

3 B. Falaize (dir), O. Absalon, N. Héraud et P. Mériaux, *L'enseignement de l'histoire de l'immigration à l'école*, coll. « éducation, histoire, mémoire », INRP/CNHI, 2008

Pourtant, les programmes semblent évoluer, au moins partiellement, vers une meilleure prise en compte de cette part nationale plurielle. Mis à part le cas des séries des sciences et technologies et de la gestion, les nouveaux programmes de collège, en vigueur depuis la rentrée de

Comment enseigner les migrations ?

 Benoît FALAIZE | Historien, Université de Cergy Pontoise

2009, ont la volonté, dès le texte introductif, de prendre en compte « des questions majeures pour notre société »⁴. L'étude « des apports successifs de l'immigration » est, désormais, une de ces questions majeures abordée⁵. Les récents manuels scolaires intègrent de mieux en mieux ces modifications de programmes.

⁴ Bulletin officiel de l'éducation national, numéro spécial n° 6 du 28 août 2008
⁵ BO spécial n° 6 du 28 août 2008

« Du même coup, enseigner l'histoire de l'immigration ce n'est pas enseigner « leur » histoire, à des élèves désignés [...] mais c'est assurément transmettre « notre » histoire commune, une histoire de la nation tout entière. »

Reste à savoir si le regard à l'égard des élèves change. L'assignation identitaire qui provient de l'institution scolaire⁶ conduit les enseignants à produire des pratiques pour « ces » élèves, ou à penser des dispositifs pédagogiques alternatifs, au lieu de se saisir de l'histoire de l'immigration comme sujet d'histoire à part entière, inscrit dans des contextes, des temporalités et espaces géographiques à chaque fois singuliers, de montrer les multiples interactions entre pays d'origine et société d'accueil, ou bien de dire qu'au travers de l'histoire de l'immigration c'est bien de l'ensemble de l'histoire nationale dont il est question. Dire cette histoire sans pathos excessif, c'est sans doute s'assurer à l'avenir la définition d'une mémoire nationale et collective, scolairement partagée, politiquement et historiquement assumée, afin que l'ensemble de l'institution scolaire soit désormais capable, par delà la spécificité de chacune des mémoires de l'exil, de transmettre une histoire partagée.

« CHAQUE ENFANT QU'ON ENSEIGNE... »

*Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne.
Quatre-vingt-dix voleurs sur cent qui sont au bagne
Ne sont jamais allés à l'école une fois,
Et ne savent pas lire, et signent d'une croix.
C'est dans cette ombre-là qu'ils ont trouvé le crime.
L'ignorance est la nuit qui commence l'abîme.
Où rampe la raison, l'honnêteté périt.
Dieu, le premier auteur de tout ce qu'on écrit,
A mis, sur cette terre où les hommes sont ivres,
Les ailes des esprits dans les pages des livres.
Tout homme ouvrant un livre y trouve une aile, et peut
Planer là-haut où l'âme en liberté se meut.
L'école est sanctuaire autant que la chapelle.
L'alphabet que l'enfant avec son doigt épelle
Contient sous chaque lettre une vertu ; le cœur
S'éclaire doucement à cette humble lueur.
Donc au petit enfant donnez le petit livre.
Marchez, la lampe en main, pour qu'il puisse vous suivre.*

Victor Hugo

(Extrait de « Écrit après la visite d'un bagne »)

⁶ Georges Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, 44, 3, pp.413-447 ; Françoise Lorcerie, *L'école et le défi ethnique*. Education et intégration, ESF/INRP, 2003



À condition, peut-être, et en premier lieu, que l'on arrive à transmettre ce qui relève des variations et des invariants de l'histoire migratoire française. Ainsi, les conditions d'accueil, la xénophobie, si elles diffèrent d'un lieu à l'autre, restent marquées de données communes, que l'on soit Belges ou Kabyles. L'exil reste un déracinement, un engagement vers l'avenir, un choix subi, de la même manière que la religion a toujours été un point de fixation d'enjeux autour de l'immigration, même quand la religion était catholique. Penser que c'est avec l'Islam que la question religieuse se pose au sujet de l'immigration revient à nier l'histoire dans son déroulement réel.

Parallèlement, les variations au cours du temps mériteraient d'être soulignées : variations en fonction du pays d'exil, du contexte de l'émigration, des raisons, mais aussi des différents « âges » de l'émigration et d'immigration. Par exemple, il n'y a pas « une » et une seule immigration algérienne en France, mais bien une périodisation différente selon les époques⁷.

Par ailleurs, l'histoire de l'immigration n'est pas une histoire victimaire et ne pourrait être pensée uniquement sur le mode de la déploration. L'immigration, faite de deuils et de souffrances, n'en relève pas moins d'une aventure humaine, au sens d'un fait historique total. En ce sens, son analyse et le regard porté sur elle en classe avec les élèves doit relever de la complexité et de la détermination de ce qui l'a faite, dans sa totalité, dans ses pleurs comme

dans ses espoirs, dans son refus comme dans son accueil solidaire.

Enfin, l'histoire de l'immigration n'est pas seulement l'histoire des immigrés. C'est l'histoire de la société toute entière : société d'émigration qui permet ou provoque l'exil ; la société d'immigration qui accueille ou refuse de le faire ; c'est enfin l'histoire des interactions constantes qui se jouent entre les immigrés et la société d'immigration. Le juridique, la vie culturelle, la définition des enjeux sociaux et politiques ne cessent de se réactualiser à travers l'immigration. Du même coup, enseigner l'histoire de l'immigration ce n'est pas enseigner « leur » histoire, à des élèves désignés, ce n'est pas enseigner l'histoire qui « leur » appartiendrait, mais c'est assurément transmettre « notre » histoire commune, une histoire de la nation tout entière. En renvoyant sans cesse les élèves à une altérité radicale, cloisonnante et parfois folklorisée, on manquerait ce qui fonde l'apprentissage de l'histoire, à savoir la définition d'une compréhension commune d'un passé collectif. Une affaire pédagogique urgente donc, comme une « urgence du passé. »⁸

Transmettre, c'est dire en langage simple ce que la science dit de façon complexe, c'est donc un peu traduire, au sens noble, pour que chacun ait accès au savoir. Si c'est rendre simple le complexe, c'est aussi rendre plus complexe ce qui apparaît simple au premier abord, en donnant les éléments de réflexion nécessaires. C'est s'assurer que dès l'école, les études secondaires, le partage des connaissances se

fassent sur de bonnes bases, loin des enjeux idéologiques et politiques. L'immigration, qui est aussi une émigration, implique non seulement les personnes concernées par l'exil, mais aussi le pays de départ (par les raisons qui poussent à l'exil), le pays d'arrivée (par les transformations sociales et culturelles que l'immigration entraîne) et l'ensemble de la population qui accueille. La prise en compte systématique de l'ensemble des paramètres qui entourent l'acte d'émigrer permet d'humaniser l'immigration, dans ce qu'elle a à la fois de commun à chaque exil, mais aussi de profondément différent suivant les situations géographiques d'exil, les contextes politiques et sociaux, et les situations familiales. Car dans l'immigration, c'est l'homme, la femme, les enfants qui sont en jeu. Une part d'humanité commune, universelle qui peut et doit être évoquée et dite à tout âge, comme une compréhension du monde dans lequel on vit. ■

7 A. Sayad, « Les trois âges » de l'immigration algérienne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Seuil, n°15, 1977, pp.59-79

8 C. Bonafoux, L. De Cock-Pierrepont, B. Falaize, *Mémoires et histoire à l'école de la République*, « débats d'école », Armand Colin, Paris, 2007



Cahier du social n°30: « Le Paris des Afghans : regard sur une catégorie invisible et précaire d'exilés du 10e arrondissement », novembre 2011

Cette enquête de terrain sur la situation des exilés afghans du 10e arrondissement de Paris, réalisée à partir de l'expérience du Kiosque, un service d'accueil, d'orientation et d'aide administrative de France terre d'asile et d'Emmaüs solidarité, décrit et dénonce les effets dramatiques et absurdes de la politique française de mise en œuvre du règlement Dublin II qui s'apparente à un renoncement à notre devoir de protéger les personnes persécutées.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°31: « Guide de l'accès à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale », décembre 2011

L'accès à l'emploi est l'un des piliers fondamentaux de l'intégration des migrants dans la société d'accueil. Il permet aujourd'hui de faciliter l'accès au logement pérenne, enjeu majeur pour une véritable stabilité sociale et citoyenne. Le guide de l'accès à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale, produit dans le cadre du projet européen RELOREF, a été conçu comme un outil ressource à destination des professionnels de l'intégration afin de les guider dans cet univers très complexe constitué d'une pluralité d'acteurs et de dispositifs.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°32: « La demande d'asile au féminin: cadre législatif et pratiques », décembre 2011

Du fait d'une reconnaissance tardive des violences liées au genre en droit international et en droit des réfugiés, les demandes d'asile des femmes entrent souvent dans la catégorie des « nouvelles » problématiques de l'asile. Comment interpréter ces persécutions au regard de la Convention de Genève ? Comment prendre en compte les besoins particuliers des femmes dans la procédure d'asile et dans les conditions d'accueil des demandeurs d'asile ? Cette publication analyse les politiques et pratiques mises en œuvre par les autorités françaises.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°33: « Le droit à demander l'asile des mineurs isolés étrangers dans l'UE », septembre 2012

Comme les adultes, de nombreux mineurs isolés fuient les conflits et les persécutions dont ils étaient victimes dans leur pays d'origine. Enrôlement des mineurs, trafic d'enfants pour prostitution, exploitation sexuelle, mutilation génitale des filles, travail des enfants... nombreuses sont les raisons qui poussent ces enfants sur les routes de l'exil, en quête de d'asile et de protection. Afin de mieux cerner les enjeux de cette problématique, une étude de droit comparé intitulée « Le droit d'asile des mineurs isolés étrangers dans l'Union européenne » dresse, pour la première fois, un panorama des systèmes d'asile européens à l'égard des mineurs isolés étrangers.

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°34: « Les réfugiés âgés : invisibles parmi les invisibles », mars 2013

Vieillir en exil est un sujet qui peut sembler anecdotique à première vue mais qui, si on s'intéresse à ses enjeux, mérite un traitement plus approfondi. C'est de ce postulat qu'est née l'idée de cette étude. Qui sont les réfugiés âgés aujourd'hui en France ? Quelles sont leurs spécificités parmi la catégorie de migrants âgés ? Ont-ils accès aux mêmes droits ? Dans quelles conditions vivent-ils ? Comment perçoivent-ils le vieillissement dans le pays d'exil ? Quels liens sont gardés avec le pays d'origine ? La question du retour se pose-t-elle ? Cette étude s'efforce au mieux de répondre à ces questions...

1 exemplaire 7 € : 5 exemplaires 30 € : 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus

POUR COMMANDER

Nom.....Prénom.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville Tél.....
 Je souhaite commander les numéros suivants des Cahiers du social
 Je règle la somme de €
 Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile
 Par prélèvement sur mon compte
 Par virement sur le compte FTDA : Crédit Mutuel - 10278 06039 00062157341 79
 Date : Signature :

Questions à...

- N° 12 : Richard Williams, Représentant du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés à Bruxelles
 N° 13 : François Bernard, Président de la Commission des recours des réfugiés
 N° 14 : Michel Doucin, Ambassadeur pour les droits de l'homme au ministère des Affaires étrangères
 N° 15 : Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, François Bayrou, Marie-George Buffet et Dominique Voynet, candidats à l'élection présidentielle 2007
 N° 16 : Jacques Toubon, président de Conseil d'orientation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration
 N° 18 : Myriam El Khomri, adjointe au Maire de Paris chargée de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée
 N° 19 : Martine Denis Linton, Présidente de la CNDA
 N° 21 : Annick Goeminne, conseillère en matière d'asile et d'immigration du vice-premier ministre belge Joëlle Milquet

Droit et jurisprudences

- N° 12 : « Du récit de persécution et de la manière de le lire, de l'entendre », Jean-Michel Belorgey, Président de la Section des rapports et des études au Conseil d'Etat, Président de section à la Commission des recours des réfugiés.
 N° 13 : « Outre-mer agitée : l'immigration clandestine et l'asile politique dans les DOM TOM », Marjolaine Moreau, chargée d'études à France terre d'asile - « Les droits des demandeurs d'asile devant le Conseil d'Etat », Matthieu Tardis, chargé des questions juridiques au centre de formation de France terre d'asile
 N° 14 : « Projet de loi sur l'immigration et l'intégration : premier décryptage », Pierre Henry - « Réforme du code des étrangers : la société civile s'exprime » - « Asile, le dessous des chiffres », Frédéric Tiberghien - « Les réfugiés dans le monde, bilan et perspectives », Marjolaine Moreau
 N° 15 : « L'administrateur ad hoc aux côtés du mineur étranger isolé », Hélène Franco - « Lutte contre l'impunité : des avancées certaines », Renaud de la Brosse
 N° 16 : « La situation des mineurs étrangers isolés en France : bilan et perspectives », Hugues Feltesse, délégué national de la défense des enfants - « Les mineurs étrangers isolés et l'Europe », Thomas Hammarberg, commissaire aux droits de l'Homme au Conseil de l'Europe - « La politique européenne d'asile dix ans après Amsterdam, quelles perspectives ? », Henri Labayle, professeur à l'université de Pau et membre du réseau Odysseus - « La réinstallation des réfugiés en Europe : passons (de quelques pas timides) à l'action collective », Patricia Coelho, Senior Policy Officer auprès du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés - « Récentes avancées de la jurisprudence européenne en matière de droit d'asile », Hélène Clément, avocate au barreau de Paris.
 N° 18 : « Le futur de la politique d'asile européenne : vers un véritable espace de protection », Jacques Barrot, « La procédure de codécision au Parlement européen et son impact sur la politique d'asile européenne », Jonathan Faull, « Évolution et perspective de la juridiction française du droit d'asile », François Bernard.
 N° 19 : « Le bureau européen d'appui à l'asile : premiers commentaires sur la proposition d'un règlement communautaire », Henri Labayle, « L'évolution du droit d'asile en Espagne », Javier De Lucas
 N° 21 : « L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne », Adriano Silvestri - « La rétention en France », Radek Ficek

Santé – social – intégration

- N° 12 : « Réfugiés : de l'importance de la distance dans l'accompagnement », Jalil Nehas, Psychologue au département Intégration de France terre d'asile - « Mariages forcés et droit d'asile », Isabelle Gillette-Faye, Sociologue, Directrice du GAMS - « Les frontières du consentement », entretien avec Edwige Rude-Antoine, juriste, sociologue et psychanalyste, chargée de recherche au CNRS
 N° 13 : « Géopolitique migratoire des Chinois en France et demande d'asile », Pierre Picquart, docteur en géopolitique de l'université de Paris VIII - « L'étrange devenir de la départementalisation du secteur social : le cas de l'insertion », Jean-Philippe Roy, maître de conférences de science politique à l'Université de Tours - « L'insertion des réfugiés, un modèle à revoir », Mohamed Diab et Gérard Julien, respectivement directeur adjoint de Forum Réfugiés et consultant en politique sociale
 N° 14 : « Une convergence croissante des politiques d'intégration en Europe, l'exemple de l'Allemagne », Inès Michalowski - « Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile, d'un statut à un autre », Véronique Lay - De l'intérêt d'être accompagné en CADA.
 N° 15 : « Entre les frontières : une mission de MSF auprès des demandeurs d'asile tchétchènes en Pologne », Karine Le Roch - Cachan, retour sur évènement
 N° 16 : « La politique française de l'intégration », Maxime Tandonnet, conseiller à la Présidence de la République pour les questions d'immigration et d'intégration - « L'évaluation des politiques d'intégration en Europe », Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherche au CNRS, ancienne directrice de l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration (OSII) du Haut Conseil à l'intégration - « Les stratégies d'adaptation des demandeurs d'asile et réfugiés tchétchènes à Poitiers », Amélia Gracie - « Souffrance psychique et prise en charge médico-psychologique chez les demandeurs d'asile et les réfugiés en France », Yassaman Montazami, psychologue clinicienne, chargée de cours à l'Université Paris VII
 N° 18 : « Les propositions de France terre d'asile sur l'intégration », « Immigration et intégration en Europe : de nécessaires améliorations », Jacqueline Costa-Lascoux, « Entre minima et maxima : un état des lieux de la construction d'une politique communautaire en matière d'intégration », Thomas Huddleston, « Le budget 2009 de l'immigration, de l'asile et de l'intégration », Deux analyses de Éric Diard et George Pau Langevin
 N° 19 : « Repères pour l'évaluation dans les établissements du dispositif national d'accueil », Philippe Lemaire, « Un partenariat au service de l'accès aux soins psychologiques pour les demandeurs d'asile », Pierre Martin et Patricia Delord
 N° 21 : « Avis critique sur l'intégration "à distance" », Dora Kostakopoulou

Dossier central

- N° 12 : « Asile : sortir de l'arbitraire et de l'injustice »
 N° 13 : « Écrivains en exil, écritures d'exil »
 N° 14 : « Un emploi, un logement par la mobilité géographique »
 N° 15 : « Logement, quelles solutions ? »
 N° 16 : « Migrations : Europe-Afrique, le face-à-face ? »
 N° 18 : « Vers un élargissement du statut de réfugié : migrations climatiques et persécutions liées au genre »
 N° 19 : « Images de l'exil »
 N° 21 : « La montée des intolérances en Europe »

International

- N° 12 : « Le Darfour : éléments pour l'analyse géographique d'une guerre civile en milieu sahélien », Marc Lavergne, Directeur de recherche au CNRS, Groupe de recherche et d'étude sur la Méditerranée et le Moyen-Orient - « Caucase, un nouveau Yalta » - « Les enjeux de l'après transition en République Démocratique du Congo », Stanislas Bucyalimwe Marabo, philosophe et historien, professeur-chercheur au Centre d'études de la région des Grands Lacs à l'Université d'Anvers, Belgique.
 N° 13 : « La Bosnie-Herzégovine, dix ans après Dayton », Thierry Mudry, avocat, chercheur associé à l'observatoire du religieux et chargé de cours à l'IEP d'Aix en Provence - « L'Algérie, au seuil de la réconciliation nationale ? », entretien avec Selma Belaala, chercheuse à l'IEP de Paris - « L'émigration subsaharienne : le Maroc comme espace de transit », Mohamed Khachani, professeur à l'Université Mohamed V de Rabat
 N° 14 : « Quelle reconnaissance statutaire pour les réfugiés écologiques ? » Véronique Lassailly-Jacob - « La Côte d'Ivoire sur le fil du rasoir », Olivier Blot - « La tragédie des Somaliens et Ethiopiens traversant le Golfe d'Aden », Nathalie Dérozier.
 N° 15 : « Protection des réfugiés et droit d'asile : l'Afrique sous le signe de la précarité », Luc Cambrezy - « L'asile dans les pays du Sud : les ONG humanitaires à l'épreuve de la guerre », Marc-Antoine Pérouse de Montclos - « La France et l'Europe au Darfour, dernier recours ? », Mahor Chiche et Emmanuel Dupuy - « La mort programmée du peuple darfour », entretien avec Jacky Mamou - « Entre mauvaise gouvernance et conflit civil : le Sri Lanka, (une fois encore) au bord du gouffre », Olivier Guillard
 N° 16 : « Immigration à la carte ? L'Espagne à la recherche d'un nouveau modèle migratoire », Flora Burchianti, ATER à Sciences Po Bordeaux, et Evelyne Ritaine, directrice de recherche FNSP à Sciences Po Bordeaux et chercheuse associée au CERI - « Le droit d'asile en Espagne à l'heure européenne », Entretien avec Ignacio Diaz de Aguilar, président de la Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR) - « Les étrangers en Algérie : de l'étranger coopérant vers l'étranger immigré », Hocine Labdelaoui, sociologue à l'Université d'Alger - « Migrations à partir de l'Afrique : le Maroc contourné ! », Mehdi Lahlou, responsable associatif, Rabat, Maroc.
 N° 18 : « Europe et Afrique : une gestion conjointe de l'immigration », Louis Michel, « La République démocratique du Congo : de nouveau dans la tourmente de la guerre ! », Alphonse Maindo
 N° 19 : « Kosovo : une indépendance qui n'a rien réglé », Jean-Arnault Dérens, « L'accueil et la prise en charge des réfugiés irakiens en Suède », Wiwi Samuelson
 N° 21 : « Un anniversaire en demi-teinte, La Convention de Genève sur les réfugiés à 60 ans », François Corbiau - « Une liste de "pays sûrs" : protection internationale ou diplomatie ? », Mathieu Beys

Ethique et humanisme

- N° 12 : « Contrat d'accueil et d'intégration et formation civique : qu'est-ce que l'idée républicaine ? », Paul Baquiast, Docteur en histoire, Président de l'Association des amis d'Eugène et Camille Pelletan, Secrétaire général de l'Union des républicains radicaux.
 N° 13 : « La laïcité à l'épreuve des droits de l'homme », Jean Bauberot, président honoraire de l'école pratique des hautes études à la Sorbonne
 N° 14 : « La démarche qualité au sens de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale », Marcel Jaeger.
 N° 15 : « Les discours sur les réfugiés en Allemagne : la dégradation d'une image », Cécile Prat-Erkert
 N° 16 : « La vérité des avocats dans le cadre de la procédure d'asile en France », Hugues Bissot, anthropologue et juriste, ancien avocat du barreau de Bruxelles, actuellement doctorant à l'Université de Paris I
 N° 18 : « Enfermement des étrangers ; prison, CRA et autres... à bon ou mauvais escient ? », Serge Portelli, « Le psychothérapeute confronté à la survivance : les stratégies défensives mises en oeuvre dans la clinique menée auprès des réfugiés », Elise Pestre,
 N° 19 : « Dénoncer ? », Michel Tubiana
 N° 21 : « La politisation de la question des droits de l'homme en Argentine », Renée Fregosi

Perspectives historiques

- N° 12 : « "Tyrannie du national" et circulation sélective des réfugiés : le cas des émigrations politiques aux Etats-Unis », Laurent Jeanpierre, sociologue, chercheur à l'Université de Paris XII, Val-de-Marne.
 N° 13 : « L'exil français au XIXème siècle », Sylvie Aprile, maître de conférences à l'Université de Tours
 N° 14 : « Portrait des réfugiés russes arrivés en France dans les années 1920 », Catherine Gousseff
 N° 16 : « Abdelmalek Sayad : un intellectuel algérien immigré », Malika Gouirir, maître de conférences de sociologie à Paris Descartes, chercheuse associée au Centre de sociologie européenne (CSE/CNRS-MSH-Paris)
 N° 18 : « Les migrations entre les Etats-Unis et le Mexique : regard sur l'histoire et l'avenir », Maria Eugenia Anguiano Téllez, « Regard critique sur l'immigration. », Jacques Fournier
 N° 19 : « Migrations africaines : ni exode, ni invasion », David Lessault et Cris Beauchemin
 N° 21 : « Il y a trente ans, la crise des boat people », Hugues Tertrais

Numéros spéciaux

- N° 17 : Europe, asile, immigration : une nouvelle donne ? - Les enjeux du Pacte européen sur l'immigration et l'asile
 N° 20 : numéro spécial mineurs isolés étrangers
 N° 22 : numéro spécial « 60 ans de protection internationale »

LES MIGRATIONS DANS LE TEXTE ET PAR L'IMAGE



En terre étrangère, vies d'immigrés du Sahel en Île-de-France

LIVRE de Hugues Lagrange, Édition Seuil, février 2013

« *Je souhaitais faire parler les pâles façades des HLM* », écrit Hugues Lagrange, celles des cités d'Île-de-France où vivent retranchés les hommes et les femmes venus du Sahel dans les années 1970/80. Ce texte est le prolongement d'un précédent ouvrage « *Déni des cultures* » qui provoqua de vifs débats. Accusé de lier immigration et délinquance, le chercheur acquit la réputation d'apporter le scandale. Ce nouveau livre dérange-t-il ? Au lecteur de se faire une opinion au fil de témoignages rares, traversés par la souffrance, qui disent la difficulté d'une transplantation en terre étrangère où les cultures se télescopent.



Du village à la ville. Comment les migrants changent le monde

LIVRE de Doug Saunders, Trad. de l'anglais par D. Poliquin, Édition Seuil, octobre 2012.

Les « villes tremplins » sont elles les héroïnes de cet ouvrage. Résultat d'une enquête menée pendant 3 ans dans une trentaine de villes et 16 pays, ce texte s'intéresse à « *la dernière grande migration des populations rurales vers les villes* » qui a lieu aujourd'hui. Des favelas de Sao Paulo aux slums de Mumbai en passant par les « cités » de banlieue, le journaliste arpente différents espaces de transit et s'interroge sur les conditions de leur développement : « *la ville tremplin (arrival city) est le lieu où se produira le prochain boom économique et culturel, ou alors, la prochaine explosion de violence. Tout dépend de notre capacité de voir les choses à temps et de notre désir d'agir maintenant* ».



Dico atlas des migrations

LIVRE de Pierre Henry et Brigitte Martinez, Édition Belin, avril 2013

Cet ouvrage traite avec simplicité et clarté du sujet complexe des migrations. Abordé dans une perspective historique et mondiale, l'ouvrage, illustré de cartes et graphiques, détaille les nouvelles réalités migratoires et décrypte leurs enjeux. Il offre la possibilité d'accompagner, dans toutes ses trajectoires, l'infime partie de la population mondiale (3%) qui migre et de s'embarquer avec elle pour un voyage depuis des siècles toujours recommencé, mais chaque fois différent.



Ce qu'immigré veut dire, idées reçues sur l'immigration

LIVRE de Smaïn Laacher, Édition Le Cavalier Bleu, septembre 2012

« *Une politique d'immigration trop laxiste provoque forcément un appel d'air* » ou encore : « *l'islam est un frein à l'intégration des immigrés* », voilà le type d'affirmations dont le sociologue Smaïn Laacher (CNRS-EHESS) se saisit pour les passer au filtre des sciences sociales. Au fil de ses réponses à une vingtaine de pré-supposés idéologiques, l'auteur déconstruit formules et conceptions simplistes. Un éclairage sur la complexité de l'immigration, « *une épreuve nationale comme le sont le chômage de masse, l'exclusion sociale, l'échec scolaire ou l'inégalité homme/femme* ».

LES MIGRATIONS DANS LE TEXTE ET PAR L'IMAGE



65 millions de Français... : et moi, et moi, et moi !

ALBUM JEUNESSE de Stéphanie Duval et Sandra Laboucarie, Vincent Caut, Édition Bayard jeunesse, août 2012. À partir de 11 ans

Un livre capable d'attirer les zappeurs et de les garder scotchés ! En entrant dans *65 millions de Français...* le plongeon dans la diversité est assuré : quizz, dessins, bulles, encadrés, définitions, témoignages, cartes et photos se mélangent pour interroger la France, son histoire et son identité : *La France a-t-elle toujours été une démocratie ? Peut-on avoir plusieurs nationalités ? Qu'apportent les immigrés à la France ? A-t-on le droit de tout dire ?...* Autant de questions et de réponses qui traversent aussi le sport et la culture pour apprendre le vivre ensemble et le B.A.BA de la citoyenneté tout en s'amusant.



Vivons ensemble. Pour répondre aux questions des enfants sur l'immigration

ALBUM JEUNESSE de Mustapha Harzoune et Samia Messaoudi, Hervé Pinel, Édition Albin Michel, septembre 2012. À partir de 10 ans.

Ce livre devrait avoir sa place dans toutes les bibliothèques familiales. L'état des lieux de l'immigration en France y est dressé en 147 questions tous azimuts : *Depuis quand mange-t-on du couscous ? Les Antillais sont-ils des immigrés ? Pourquoi parle-t-on de « Français de souche » ? Les immigrés habitent-ils tous en HLM ? Qu'est-ce que s'intégrer veut dire ?...* Les réponses documentées - en chiffres, cartes, citations littéraires, références historiques - rendent accessible un sujet complexe et permettent aux jeunes citoyen-ne-s et leurs parents de façonner des réponses sans tabous à des questions de société essentielles.



Le Havre

FILM de Aki Kaurismäki, Finlande - France - Allemagne, décembre 2011.
Prix de la critique internationale au Festival de Cannes 2011,
Prix Louis Delluc 2011.

Un ancien écrivain au subjonctif désuet devenu cireur de chaussure, un jeune immigré africain échappé d'un container et pourchassé par un méchant flic, une foule de personnages hors normes parmi lesquels la ville du Havre et une fin heureuse à la Capra, voilà de quoi, sous la houlette du célèbre cinéaste finlandais, se transformer en joyeuse dénonciation de la chasse aux immigrés. La presse nationale a salué unanimement ce film : *une merveille de drôlerie et d'humanisme* (Télérama), *un conte de fée social à la Chaplin* (Libération), *un enchantement* (Le Monde). Un grand film à voir ou à revoir.



Terraferma

FILM de Emanuele Crialese, Italie - France, sortie cinéma mars 2012.
Grand prix de la Mostra de Venise en 2011.

Après *Respiro*, film salué par la critique, le réalisateur retourne à Lampedusa. Il s'attache cette fois avec *Terreferma*, au parcours d'une réfugiée africaine sauvée de la noyade par une famille de pêcheurs. Faut-il aider ou rejeter les plus pauvres à la mer, aider ou dénoncer les clandestins sur la terre dite « promise » ? Pas de misérabilisme dans ce film, mais le très beau et salutaire rappel de la tragédie humaine qui se joue au quotidien à nos portes et qui ne semble plus déranger personne.

BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE 2013

Organisme :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone/Fax : E-mail :

Je choisis de soutenir* France terre d'asile en adhérant ou en renouvelant mon adhésion :

- 150,00 € (membres bienfaiteurs)
- 100,00 € (personnes morales)
- 50,00 € (membres actifs)
- 15,00 € (chômeurs/étudiants)
- Adhésion gratuite réservée aux bénévoles de l'association
- Je fais un don du montant de mon choix de €

Je recevrai avec **un reçu fiscal, La Lettre de l'observatoire** (6 numéros par an) et **la newsletter mensuelle** par mail.

*La déduction fiscale :

France terre d'asile est une organisation reconnue d'intérêt général.

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 66 %** du montant de votre adhésion dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
(s'il excède 20 %, un report est possible sur les cinq années suivantes).

Je choisis de compléter mon adhésion en m'abonnant aux autres publications de France terre d'asile :

la revue ProAsile (1 numéros par an) et les Cahiers du social (3 numéros par an)

- 15,00 €
- 5,00 € (bénévoles/chômeurs/étudiants)

- Je règle la somme totale de €

- Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile
- Par virement sur le compte France terre d'asile : Crédit Coopératif-42559 00008
210204234088

Date et signature

Merci de compléter ce bulletin d'adhésion et de le retourner avec votre règlement à :
France terre d'asile - Secrétariat administratif général
24 rue Marc Seguin - 75018 Paris

Pour toute information, contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99.
ou par mail à infos@france-terre-asile.org